

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre en 2014-2020 des fonds européens en région Grand-Est et préparation de la programmation 2021-2027

Diagnostic régional de la région Grand-Est dans l'optique de l'élaboration des programmes européens 2021-2027 – Version 8 – 22 juin 2022

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

EN PARTENARIAT AVEC

ASTER Europe *
Appui stratégique et technique à l'action européenne en région

Crealead
Coopérative d'entrepreneurs

Dictys Conseil

Sommaire

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	4
I. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DU GRAND-EST	5
II. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L’OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE	13
II.1 La situation régionale en matière économique.....	13
II.2 Zoom sur le secteur industriel	23
II.3 Agriculture et forêt	27
II.4 Recherche, développement et innovation.....	35
II.5 Usages numériques.....	42
III. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L’OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : UNE EUROPE PLUS VERTE ET A FAIBLE CARBONE	48
III.1 Changement climatique et prévention des risques	48
III.2 Transition énergétique.....	57
III.3 Ressources naturelles.....	65
III.4 Biodiversité et infrastructures vertes.....	71
III.5 Economie circulaire.....	77
IV. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L’OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : UNE EUROPE PLUS CONNECTEE	83
IV.1 Infrastructures numériques.....	83
IV.2 Mobilité durable.....	87

V.	POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : UNE EUROPE PLUS SOCIALE.....	94
V.1	La situation régionale du marché du travail.....	94
V.2	Compétences, formation et apprentissage.....	102
V.3	Inclusion.....	109
V.4	Accès à la santé.....	113
VI.	POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS	119
VI.1	Territoires urbains	120
VI.2	Territoires ruraux.....	127
VI.3	Massif des Vosges.....	135
VII.	ANNEXE	139
	Contribution régionale Grand Est au Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027 - Document de synthèse	139

Préambule

Ce diagnostic régional a pour vocation de constituer une contribution directement utile pour la rédaction des futurs programmes européens régionaux FEDER /- FSE+ et FEADER.

Sa structuration en approche thématique a été orientée selon les objectifs stratégiques fixés dans les projets de règlements européens afin de faciliter le travail de réflexion lors de la concertation avec les acteurs de la région. Ce choix peut, de ce fait, induire un certain nombre de redondances dans les données présentées.

Les besoins et enjeux régionaux identifiés sont principalement issus des documents stratégiques récents élaborés de manière partenariale ces dernières années et qui ont fait l'objet de validation officielle. Le présent document reprend également le travail actuellement conduit entre l'Etat, la Région Grand Est et le partenariat régional dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique National (PAC 2021-27).

Le diagnostic a fait l'objet d'une consultation du partenariat au cours des mois de décembre 2019 et janvier 2020 et a été adapté en fonction des retours des différents partenaires.

Les éléments de ce diagnostic auront vocation à justifier les choix qui seront faits dans l'architecture des programmes européens régionaux, qui devra, par ailleurs, tenir compte de la concentration thématique des fonds européens exigée par les règlements européens, de l'articulation entre programmes / volets nationaux et régionaux, des enveloppes financières attribuées à la Région Grand Est.

I. Les principales caractéristiques du territoire du Grand-Est

Présentation générale

Le territoire du Grand Est, né de la fusion des anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, **est une région de « carrefour » économique, humain et culturel entre la France et l'Europe continentale**. Positionné sur un corridor européen stratégique entre la mer du Nord et l'arc méditerranéen, doté de **760 km de frontières**¹, siège du Parlement européen et de nombreuses autres institutions internationales, le Grand Est compte parmi les régions les plus européennes de France.

Le territoire administratif de la région Grand Est s'organise autour de² : 10 Départements, 149 intercommunalités (à la suite de la restructuration du paysage intercommunal impulsée par la loi NOTRE), et 5 121 communes. **Il s'agit de la région française qui compte le plus de communes.**

Le territoire est, en outre, presque entièrement couvert par des démarches territorialisées avec 31 Pays/PETR, 6 Parc Naturels Régionaux, 1 parc national et 32 GAL LEADER.

Cette région, caractérisée par une importante culture industrielle, agricole, viticole et fortement marquée par les deux conflits mondiaux du XXème siècle, **est dotée d'une forte identité.**

Deuxième région industrielle française (hors de l'Île-de-France) grâce à des filières de production majeures et spécialisées et forte de ses 2 133 886 emplois (au 1er janvier 2019), **la région Grand Est est cependant confrontée à des points de fragilités socio-économiques**³ :

- ✓ **Un PIB régional en hausse, mais dans une moindre mesure qu'au niveau national**⁴ : En 2015, le produit intérieur brut en valeur de la région Grand Est s'élève à **152,2 milliards d'euros soit une hausse de 1,03% par rapport à l'année précédente**, contre une hausse de 2,17 % au niveau national.
- ✓ **Un territoire fortement marqué par la crise de 2008** : La crise de 2008 a impacté la situation de l'emploi dans le Grand Est. Entre 2007 et 2013, l'emploi total a reculé de 3,2 % dans le Grand Est contre un recul de 0,6 % en France métropolitaine. Entre 2007 et 2016, l'emploi total a reculé de 3,7 % dans le Grand Est contre une hausse de 1,7 % en France métropolitaine. Depuis, un redressement économique s'est amorcé et la région compte **un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale**⁵ : **8,3% contre 8,6% à l'échelle nationale**. Cependant, de fortes disparités s'observent entre les territoires urbains dynamiques et les territoires ruraux et anciens bassins miniers.

¹ Données issues du SRADET de la région Grand Est – décembre 2018

² http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

³ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

⁴ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandesten chiffres2019-8pages.pdf>

⁵ Données issues des grands indicateurs – Préfet de la Région Grand Est

- ✓ **Un accroissement de la compétitivité des concurrents** français (notamment Ile-de-France) et européens (notamment l'Allemagne) qui limite l'attractivité de la Région.
- ✓ **Une démographie ralentie¹** : la Région Grand Est est marquée par **une évolution moyenne annuelle de la population (2011-2016) de 0,1 % depuis 2007 contre 0,5% à l'échelle nationale**. Le solde migratoire est en effet négatif et est l'un des plus faibles de métropole (-0,2 % par an) après ceux d'Île-de-France et des Hauts de France. L'accroissement de la population est uniquement dû au solde naturel. Par ailleurs, le Grand Est présente **un indice de vieillissement plus fort qu'à l'échelle nationale (81 contre 78)**

Géographie de la région et structuration territoriale

Avec ses **57 441 Km²**, le Grand Est se place au rang de la 4^{ème} région française par la taille. Peuplée de **5,51 millions d'habitants²** en 2020 (6^{ème} au niveau national), la région regroupe environ 8,4 % de la population française. Elle compte par ailleurs **6 grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants** : Strasbourg, Reims, Mulhouse, Metz, Nancy, Troyes. Pour autant, avec **97 habitants au Km²**, la densité de population est inférieure à la moyenne nationale : 105 hab./km²³.

Différents types de territoires peuvent y être distingués :

- des espaces très urbains qui bénéficient d'une dynamique démographique et économique (sillons lorrain et Rhénan) ;
- des espaces métropolitains attractifs : Reims, Strasbourg, sillon lorrain (Epinal, Nancy, Metz-Thionville), Eurodistrict Sarre Moselle, Troyes ;
- des territoires en reconversion notamment du fait de l'arrêt des mines, des restructurations industrielles et militaires ;
- des territoires agricoles de grandes cultures et viticoles : Plaine d'Alsace, Champagne Crayeuse, vignobles d'Alsace et de Champagne ;
- des territoires ruraux, confrontés à une dévitalisation de certains bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges) ;
- des territoires de montagne : Massif des Vosges.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3679426>

² Source : INSEE, Eurostat (Public DATA) - Dernière mise à jour : 21 nov. 2019

³ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-cles-en-region-Grand-Est>

Avec 6 grandes agglomérations et 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants Strasbourg (482384 habitants), Metz (389 000 habitants), Reims (291 958 habitants), Mulhouse (273894 habitants), Nancy (254074 habitants) **le Grand Est présente une dimension urbaine non négligeable : 71% de la population vit en zone urbaine¹.**

A l'inverse, **le territoire est également fortement marqué par la ruralité** avec une densité de population inférieure à la moyenne nationale et plus de **90% des communes comptant moins de 2 000 habitants²**. Selon la classification INSEE, en 2016, **près de 90 % des espaces en Grand-Est sont peu denses (43,9 %) et très peu denses (45,5 %)** et 15,6 % des communes du territoire sont considérées isolées, étant en-dehors des zones d'influence des pôles urbains³.

Cette dichotomie met en avant **d'importantes inégalités en matière de répartition de la population : « une région faite de pleins et de vides »⁴**. En effet, résultat de spécificités géographiques et d'héritages, la population s'est concentrée sur des espaces stratégiques (agricole et commerciale et industrielle), et s'est ensuite polarisée près des zones frontalières et autour de centres urbains⁵.

Les zones très rurales (moins de 30 hab/km) se situent sur un territoire allant des Ardennes à la Meuse, en passant par la Haute Marne et les Vosges, ainsi que dans l'Est de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

L'organisation territoriale a notamment des impacts concernant⁶ :

- ✓ **L'offre de service** : comme le montre le rapport de l'INSEE « *L'accès aux services, une question de densité des territoires* »⁷, l'accessibilité aux services est fortement dépendante de la répartition de la population sur le territoire. **Le territoire régional dispose ainsi d'un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine** avec 30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 à l'échelle nationale (en 2014).
- ✓ **Les dynamiques infrarégionales**, avec :
 - **4 espaces à dominante urbaine** plutôt dynamiques, organisés autour des grandes métropoles, et fortement connectés avec leurs territoires voisins nationaux ou européens (l'Axe rhénan alsacien, le sillon lorrain, les bassins de Reims et de Troyes) ;
 - **6 ensembles fragiles (vieillesse de population, éloignement aux services ...)**, la pointe ardennaise, bassin de Vitry-le-François - Saint-Dizier- Bar-le-Duc et le plateau lorrain qui sont confrontés à une forte déprise industrielle ; le bassin de Chaumont, ainsi que celui de Verdun qui sont à dominante rurale et le massif des Vosges qui constitue un territoire disposant de ses propres dynamiques.

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² <https://www.grandest.fr/presentation/>

³ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=report>

⁴ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁵ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁶ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1908098/ip1579.pdf>

- ✓ **Les systèmes territoriaux**, le Grand Est, avec plus de 5 000 communes, présente un maillage de centralités et de pôles urbains qui, en interaction entre eux et avec leurs arrière-pays, forment des systèmes fonctionnels spécifiques :
 - Les ruralités du Grand Est sont pour la plupart dépendantes de pôles jouant un rôle de centralité à leur échelle. **400 communes jouent ce rôle de centralité.**
 - **190 pôles urbains** forment l'armature urbaine du Grand Est. Ces polarités jouent un rôle moteur dans le développement régional en regroupant les 2/3 des emplois. Pour autant, **ce maillage tend aujourd'hui à se fragiliser (perte de vitesse démographique...).**

Ainsi, cette géographie et organisation territoriale **pointe l'enjeu de renforcement des solidarités territoriales, notamment pour raccrocher les espaces isolés ou en déclin et encourager les formes de coopération.**

Tendances sociodémographiques

Malgré une population relativement jeune (28,6 % de moins de 25 ans) et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, le Grand Est affiche **une perte de vitesse démographique avec un solde migratoire négatif** (qui s'est accru ces dernières années) et des **problématiques sociales.**

Entre 1990 et 2015, la croissance démographique de la région s'élève à 5,4 % contre 13,7 % pour la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, avec 5 518 000 habitants au 1^{er} janvier 2019 le Grand Est a perdu 37 000 habitants en 3 ans¹.

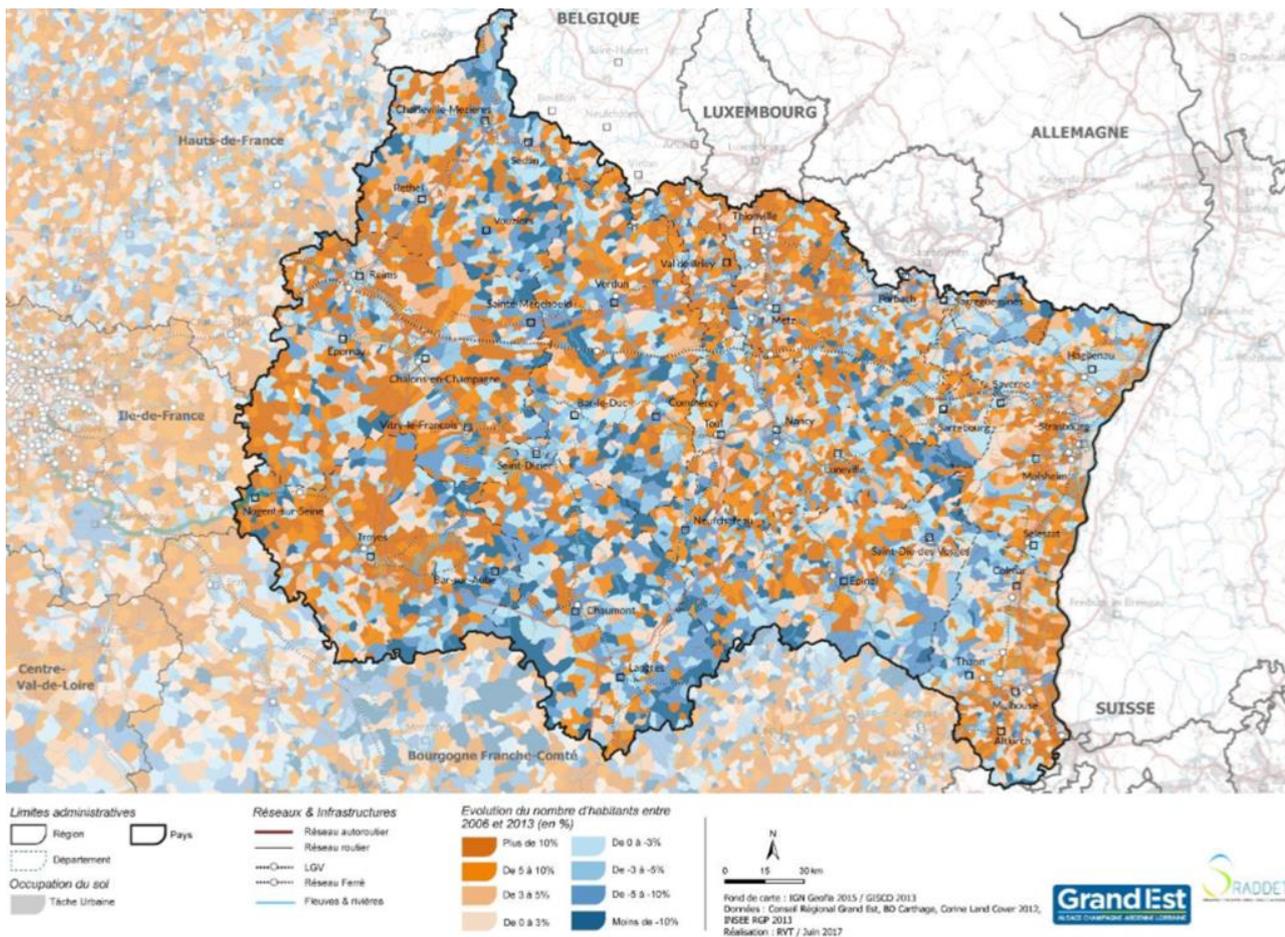
Si plusieurs causes peuvent expliquer ce ralentissement démographique, **4 sont principalement identifiées** :

- ✓ La crise économique qui a particulièrement frappé le secteur industriel, avec un chômage entretenu par un niveau de formation parfois inadapté aux besoins des entreprises;
- ✓ Le manque d'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire (notamment pour les cadres et leurs familles);
- ✓ Le vieillissement de la population, surtout en zones rurales. Pour rappel, l'indice de vieillissement est de 80,8 en 2016 contre 78 à l'échelle nationale.

A l'image de l'occupation de l'espace **de fortes disparités s'observent** entre les bassins d'emploi aisés des vignobles de Champagne, les agglomérations dynamiques du sillon lorrain et de l'axe rhénan alsacien et les espaces ruraux marqués par les faibles densités et l'éloignement aux grands pôles urbains structurants. En effet, les difficultés démographiques sont particulièrement visibles sur les espaces ruraux et isolés, **qui sont également confrontés à des situations de précarités avec un taux de chômage compris entre 10 % et 14 %, des revenus médians plus faibles** ... A l'inverse, les espaces à dominante urbaine sont plus attractifs et concentrent les revenus médians les plus élevés. Une dynamique en lien avec les interactions et le développement économique généré par les métropoles voisines nationales ou européennes (Bâle, Luxembourg, Paris...).

¹ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandestenchiffrescles2019-8pages.pdf>

Carte – Evolution du nombre d'habitants et revenu disponible médian des ménages (source – SRADDET) :



En termes de perspectives, selon l'INSEE (modèle Omphale 2017, scénario central), la population de la région s'élèverait à 5,7 millions d'habitants en 2050. Cette croissance de 0,07% par an en moyenne serait la plus faible des 13 régions françaises. Ce scénario prévoit également un renforcement du vieillissement de la population, avec une augmentation de près de 8 points des plus de 65 ans (19% en 2016)¹.

Au regard de ces différents constats, **le développement de l'attractivité territoriale (résidentielle comme économique) apparaît comme un enjeu fort.**

Le positionnement géostratégique de la région au regard de la France et de l'Europe

A la frontière du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse, le Grand Est est traversé par 4 des 9 grands corridors européens de transport, **faisant du territoire la région la plus européenne de France. Elle compte 167 000 travailleurs frontaliers²**. La région fait également partie des pôles institutionnels de l'Union européenne avec une capitale de l'Europe (Strasbourg) avec le Parlement européen de l'Union européenne, ainsi que la présence d'institutions comme le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'Homme. Ces zones frontalières sont caractérisées par leur richesse et leur dynamisme, une population relativement jeune et un taux de chômage plus faible que la moyenne de la région.

Cette position stratégique fait de la région un espace ouvert aux échanges et aux marchés européens (notamment avec l'Allemagne). Le Grand Est dispose, dans ce cadre, **d'une balance commerciale excédentaire** : avec **64.7 milliards d'euros d'exportation** (2ème région française exportatrice avec 13,5% des échanges nationaux) et 55,1 milliards d'euros d'importation (soit 10,5% des échanges nationaux) en 2018, la région compte **un excédent de 6,3 milliards €³**. Cette position confère au territoire une place privilégiée en termes d'outils de coopération transfrontalière avec notamment :

- ✓ 3 programmes de coopération Interreg (Grande Région, Rhin Supérieur et France Wallonie-Vlaanderen),
- ✓ 5 Eurodistricts (Sarre-Moselle, Régio Pamina, Strasbourg-Ortenau, Fribourg-Centre et Sud Alsace, Eurodistrict trinational de Bâle),
- ✓ La Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine, et Wallonie),
- ✓ La région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (Suisse, Bade-Wurtemberg, Alsace, Rhénanie-Palatinat),
- ✓ Des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) ...

Ce positionnement est indéniablement sources d'opportunités, d'innovation et de développement. **Le défi est ainsi de réaffirmer cette place centrale en Europe comme vecteur d'attractivité du territoire, tout en veillant aux**

¹ Données issues du SRADET de la région Grand Est – décembre 2018

² Données de l'INSEE et OREF en 2019

³ Données provenant des DouanesDouanes

enjeux posés par un tel ancrage transfrontalier en termes de transports, de parcours de formations, de bilinguisme ...

A côté de cette ouverture européenne, **le Grand Est entretient, à l'échelle française, des liens interrégionaux.**

C'est **avec l'Île-de-France que se concentrent la majorité des échanges interrégionaux.** Différents niveaux de relations, au sein de la région, s'observent néanmoins :

- ✓ Des liens très forts sont à noter avec les bassins de Reims et de Troyes, particulièrement polarisés par la région francilienne qui génère près de 20 000 déplacements de travail quotidiens. Pour autant, cette polarisation n'est pas sans conséquence. Elle participe à renforcer les phénomènes de périurbanisation et de déséquilibre emplois/actifs qui se font au détriment des territoires du Grand Est.
- ✓ Des liens relativement forts avec les principales agglomérations (Strasbourg, Nancy, Metz).
- ✓ Des relations plus mesurées sur le reste de la région, qui apparaît plutôt comme un espace de liaison vers la dorsale européenne.

Sous l'effet de la forte polarisation de l'Île-de-France et des territoires frontaliers, **la région est plus faiblement connectée avec les autres régions françaises** (Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté), en dehors des relations étroites entre le pôle Belfort-Montbéliard et la Haute Alsace. **L'influence du pôle Dijonnais est limitée sur un plan régional, mais constitue un axe de développement et d'opportunités.**

Catégorie	Grand Est	Moyenne nationale	Rang Grand Est (13 régions)
GEOGRAPHIE ET ADMINISTRATION			
Superficie	57 641 Km ²	632 733,9	4
Population (2020)	5 512 000	67 063 703	6
Densité	97 hab./km ²	105	7
Nombre de département (2020)	10	101	4
Nombre de commune (2020)	5 121	34 970	4
Nombre d'EPCI (2020)	149		4
DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUE			
Evolution moyenne annuelle (2011-2016)	0,1 %	0,4 %	11
Part des moins de 25 ans (2016)	28,6 %	29,7 %	7
Part des 65 ans ou plus (2016)	19 %	19 %	3
Indice de vieillissement (2016)	80,8	78	5
Revenu médian (2016)	20 751 €	20 809 €	3
Taux de pauvreté (2016)	14,5 %	14,7 %	8
Taux de chômage (3 ^e T 2019)	8,3 %	8,6 %	7
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI			
PIB en milliards d'euros (2015)	152,2	2 194,2	7
Emploi total	2,33 millions	27 486 600	5
Emploi industriel (2018)	15,2 %	11,7 %	2
Emploi dans le secteur de l'artisanat	18 %		
Emploi agricole (2018)	2,7 %	2,3 %	9
Emploi construction (2018)	6,0 %	6,0 %	11
Emploi tertiaire marchand (2018)	42,9 %	49,2 %	12
Emploi tertiaire non marchand (2018)	33,2 %	30,8 %	6
Taux de création d'entreprises (2018)	15 %	16,9 %	10
Part de la région dans les exportations de la France	13,5 %		2
Part de la région dans les importations de la France	10,6 %		4
RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
Nombre total de chercheurs en R&D (2016)	11 839	276 338	6
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la pop scolarisée (2016)	24,8 %	29,1 %	8

¹http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_aoc%3BBt%202019%20GE.pdf

II. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 1 : une Europe plus intelligente

II.1 La situation régionale en matière économique

Principales caractéristiques

Facteur capital de l'attractivité du territoire, **l'économie régionale, dans tous les secteurs, est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité.**

LE GRAND EST - UN TISSU ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE

L'économie du Grand Est repose principalement sur 4 piliers (*voir les sections dédiées pour plus de détails*) :

- ✓ **Le poids, historique, de l'industrie** : l'industrie occupe une place largement supérieure à la moyenne nationale. A titre d'exemple, le secteur industriel fournit 15,2% des emplois de la région contre en moyenne 12,3 % sur l'ensemble des régions françaises.
- ✓ **L'agriculture / viticulture et la filière forêt-bois** : l'agriculture, avec 2,7% des emplois de la région (contre 2,3 % à l'échelle nationale) et la viticulture (disposant d'une renommée internationale), constituent également des ressources économiques importantes pour la région. La filière forêt-bois est également un secteur porteur sur le territoire régional.
- ✓ **L'artisanat** : La Région Grand Est compte **105 000 établissements artisanaux** (en 2015), regroupant 352 000 actifs¹ (18 % des emplois de la région) et forment chaque année près de 15.000 apprentis. Présent sur tous les territoires en correspondance étroite avec la répartition de la population, des zones urbaines les plus peuplées aux zones rurales les plus isolées, **l'artisanat est un acteur essentiel de l'économie du Grand Est** répartis dans 4 secteurs d'activité (alimentation 12 %, bâtiment 39 %, production 12 % et services 34 %). Le nombre d'entreprises artisanales progresse régulièrement et plus particulièrement dans les grands centres urbains et dans les zones rurales.
- ✓ **Le tourisme** : avec 6,8 % des fréquentations hôtelières à l'échelle nationale constitue un vecteur de développement économique important.

La région est, en revanche, déficitaire en matière de services marchands qui y représentent 42,0 % des salariés du privé contre 49,2 % en France (en 2018). Globalement, **l'économie régionale est moins "tertiaisée" que les autres régions françaises : les activités tertiaires rassemblent 76 % des emplois de la région, contre 80 % en métropole².**

¹ Note de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

² Données issues du SRDEII de la Région Grand Est – 2017

Au sein de ces activités tertiaires, il semble opportun de souligner **la place importante qu'occupent les industries créatives et culturelles (ICC) avec plus de 15 000 emplois**. Ces activités, qui recouvrent 9 principaux marchés (arts graphiques et plastiques, musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, livres et presse), constituent des « terreaux » de développement économique d'innovation et d'attractivité pour les territoires. Ces ICC sont néanmoins **confrontées à des problèmes de financement dans un contexte budgétaire contraint qui les oblige à trouver de nouveaux montages financiers**.

UNE ÉCONOMIE OUVERTE VERS L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

Le Grand Est dispose d'un positionnement privilégié favorisant les échanges européens. En effet, avec **64,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export** et générant **13,5 % des exportations françaises** (et 10,9 % des importations) **le Grand Est constitue la deuxième région exportatrice de France**. L'Allemagne est son premier partenaire commercial : 27 % des exportations et 29 % des importations¹.

La région est également dynamique en matière d'accueil de projets d'investissements étrangers avec 11 % des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi et 10 % des emplois créés ou maintenus par des entreprises étrangères (en 2015). Au total, ce sont plus de **2 300 entreprises étrangères qui sont présentes en région Grand Est** (en 2015). L'Allemagne (34%) et les Etats-Unis (13%) sont les deux principaux investisseurs de la région².

UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ EN DEVENIR

Parallèlement aux activités exportatrices et internationalisées, une économie de proximité se développe en Grand Est. **Cette économie joue un rôle clé dans l'équilibre et le développement économique des territoires** :

- ✓ **L'artisanat** : Le secteur des métiers est celui où le volume de création-reprise est le plus important (13.000 Créations en 2019). Il participe ainsi directement à la création de richesse mais aussi à la création d'emplois. Sur le territoire, **l'artisanat représente une part plus importante de l'économie dans les zones peu densément peuplées**. Au cours de la dernière décennie, son évolution a permis de compenser les évolutions de l'économie locale dans ses diverses situations (disparition de pans entiers de l'industrie qui occupait une place centrale dans certains départements ...), du fait du caractère pas ou peu délocalisables des entreprises. En lien avec cette place singulière dans le tissu économique, **l'enjeu du soutien au développement de l'artisanat apparaît fort pour assurer son renouvellement** (vieillesse des chefs d'entreprises, risque de disparition de plusieurs entreprises³ et de fait de milliers d'emploi ...) par la création et la reprise d'entreprise, le renforcement de sa compétitivité, l'accompagnement à la transition numérique, la présence de compétences et des ressources humaines nécessaires, tout en veillant aux exigences d'innovation, de développement durable et d'équilibre.

- ✓ **Le tourisme** : le secteur du tourisme représente une source de développement économique, avec notamment **43,9 millions de visiteurs (en 2015) et 82 000 emplois touristiques³**. Ce secteur a

¹ SRDEII de la Région Grand Est – 2017

² SRDEII de la Région Grand Est – i 2017

³ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

néanmoins un poids relativement modeste dans la région par rapport aux autres régions françaises. La région Grand Est pâtit encore d'une image négative.

- ✓ **L'économie sociale et solidaire** : L'ESS occupe une place importante avec plus de 202 000 emplois en 2016¹ : **le Grand Est tient ainsi le 6^{ème} rang des régions pour son poids dans l'effectif salarié (13,7 %)**. Cette économie est présente dans tous les secteurs économiques : services à la personne, organismes culturels, d'action sociale et d'éducation, coopératives agricoles et bancaires... Elle tient une part importante en matière d'inclusion et favorise l'innovation sociale et sa diffusion sur le territoire. L'ESS procure un cadre d'opportunités importantes pour le 1er emploi des jeunes, pour des nouvelles formes d'entrepreneuriat, ainsi que pour la création d'outils du territoire impliquant plusieurs partenaires publics ou privés (incubateurs, tiers-lieux, etc.). Le secteur coopératif et celui de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont particulièrement développés en Grand Est.
- ✓ **L'industrie culturelle** : Le nombre des Emplois culturels en Grand Est est estimé à 40 000². **Le spectacle vivant représente 19 % et les arts visuels 10 %**. Les plus grandes métropoles favorisent les **industries créatives et culturelles** qui constituent une part importante des activités tertiaires (**15 000 emplois**) et un terreau de fertilisations croisées avec le développement économique et l'innovation (à l'instar des structures comme le Shadock sur l'Eurométropole de Strasbourg ou le TCRM-Blida à Metz, dédiées aux entreprises créatives dans le domaine de l'art et de la culture).

Ces secteurs économiques, ancrés territorialement constituent des réponses à la déprise de certaines zones, notamment rurales, pour maintenir la population sur le territoire attirer de nouveaux habitants et sont sources d'innovation sociale.

UNE ÉCONOMIE FRAGILISÉE PAR LA CRISE DE 2008 MAIS EN REPRISE

La désindustrialisation et la crise économique de 2008 ont fortement marqué la région Grand Est. Le PIB de la région a perdu 5,9 % entre 2007 et 2013 (deuxième plus fort recul après la Bourgogne Franche-Comté).

Depuis, un redressement s'est amorcé. En effet, en 2015, **le PIB de la région s'élève à 152,2 milliards d'euros³ (classant la région au 7^{ème} rang des régions françaises), soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2013.**

Parallèlement, sur l'année 2017/2018, **la région Grand Est enregistre un taux de création d'entreprise de 15%**. Bien qu'inférieur à la moyenne nationale (16,9 %), les créations d'entreprises atteignent, sur le territoire, leur plus haut niveau depuis 2010. Par ailleurs, avec 4 100 défaillances d'entreprises prononcées en 2018, **la région enregistre un recul du taux de défaillance de 1,2 % par rapport à 2017** (0,9 % à l'échelle nationale) : le taux de défaillances d'entreprises a diminué de 12,7 % par rapport à 2015 (4700 défaillances d'entreprises)⁴.

¹ <https://www.avisese.org/ess-en-region/region-grand-est>

² Atlas régional de la Culture

³ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandesten chiffres2019-8pages.pdf>

⁴ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121812#acal_0201

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FACE À PLUSIEURS DÉFIS

En Grand Est, le développement économique est confronté à plusieurs défis, aussi bien, conjoncturels que structurels :

- ✓ **Le défi de la structuration des PME** : Le territoire régional est constitué d'un tissu économique composé de davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national, (29,7 % contre 28,4 % en France métropolitaine)¹. Ces entreprises peinent à croître et à franchir le cap de l'ETI (entreprise de taille intermédiaire) : un passage qui permet à l'entreprise d'atteindre une taille critique et de mieux se structurer pour innover, exporter et renforcer sa compétitivité.
- ✓ **Le défi de la concurrence internationale** : Malgré une dynamique positive en matière d'Investissement Direct Etranger (IDE), la région se situe en concurrence directe avec les autres régions françaises, notamment l'Île-de-France. **Cette situation concurrentielle représente un enjeu fort pour le territoire qui est davantage dépendant, que les autres régions, des investissements allemands.** Par ailleurs, le territoire n'attire pas encore suffisamment de sièges sociaux et centres de décision.
- ✓ **Le défi des mutations de l'économie** : la digitalisation et les enjeux de transition environnementale ont des impacts forts sur l'évolution des usages et des modes de consommation. Ils constituent **des voies de modernisation pour l'économie régionale et des leviers pour renforcer l'innovation, la compétitivité du territoire.** C'est dans ce cadre que la Région Grand Est s'est engagée à accompagner les entreprises (industries, agricoles, artisanats) à devenir **des entreprises 4.0** (intégrant les évolutions technologiques, environnementales ...).

Par ailleurs, la région recense plus de 3 millions de m² de terres consacrées à l'agriculture et 2 millions de m² de production forestière. Elle se **distingue également par l'importance de ses ressources qui peuvent alimenter une bioéconomie diversifiée** et offrir des débouchés nouveaux à ces secteurs primaires, créant de la valeur ajoutée et des emplois. **Forte d'atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie**, avec notamment le pôle de compétitivité industries et agro-ressources de Pomacle-Bazancourt, la présence d'un riche écosystème de soutien à l'innovation (*voir section spécifique0*), **elle ambitionne de devenir le leader européen de la bioéconomie.** Ce secteur est, en effet, identifié comme un levier de compétitivité (favorisant l'innovation et la création d'emplois) et l'une des solutions pour réduire l'utilisation de ressources fossiles (*voir section sur la transition énergétique0*).

UN IMPORTANT ÉCOSYSTÈME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI SE STRUCTURE, À POURSUIVRE

Face à ces défis, la Région Grand Est **structure un écosystème de soutien aux entreprises**, à travers le SRDEII. **Baptisée Be EST, cette stratégie met à disposition plusieurs outils au service des entreprises :**

- ✓ **Entreprise 4.0**, visant à accompagner la modernisation, compétitivité des entreprises, y compris les entreprises artisanales de sous-traitance ;

¹ Diagnostic du SRDEII – 2017

- ✓ **Grand Est Compétitivité**, qui a pour objectif d'accélérer les transformations économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises régionales en les accompagnant dans leur démarche de changement et de projet ;
- ✓ **Accélérateur PME Grand Est**, qui, en partenariat avec Bpifrance, accompagnera sur 24 mois 2 promotions de 20 PME sélectionnées pour leur potentiel de croissance, pour booster leur développement.
- ✓ **Parcours Be Est export** : Mis en place par la Région, ce parcours est destiné à accompagner les entreprises à passer d'un export d'opportunités à une véritable stratégie d'internationalisation structurée ;

La collectivité régionale s'est également engagée, dans le cadre du "Pacte pour la ruralité", adopté en janvier 2016, à soutenir et à promouvoir l'économie de proximité ; ainsi que dans un PACTE pour l'Artisanat adopté en 2018.

A côté de ces dispositifs publics ou publics/privés, de nombreux fonds privés de capital développement et capital investissement interviennent dans le Grand Est à l'image du Fonds génération entrepreneur investisseur (GEI), d'Eurocapital, de Nexicap, de CM-CIC.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.A.1 – Moderniser la base industrielle, artisanale et économique de la région, par le biais des nouvelles perspectives (bioéconomie, transition numérique et énergétique ...).** *Enjeu pris en compte, par exemple par le Bas-Rhin, avec le développement de la filière géothermie, du lithium et batterie pour la mobilité électrique.*
- **1.A.2 - Soutenir les créations, les transmissions et le développement des entreprises (intégrant notamment les Industries Culturelles et Créatives) :** *les besoins portent tant sur des aspects immatériels (accompagnement, conseils avant pendant et près la création / reprise) que financiers, notamment en matière d'investissement. En outre, cet enjeu intègre également la reprise d'entreprise par les salariés sous forme coopérative, pour la transmission et la préservation des TPE/PME locales*
- **1.A.3 -Accompagner les entreprises dans les mutations de l'économie (entreprise 4.0) :** *il s'agit de répondre aux défis posés par les mutations de l'économie : transition digitale, transition environnementale, enjeux autour de la mobilité et du déplacement. Ce besoin concerne notamment l'accompagnement des entreprises pour répondre aux défis posés par les mutations sociales et sociétales : changement des modes de consommation nécessitant le développement de nouveaux produits et nouveaux services, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte des enjeux sociétaux dans leur objet social... et aux défis liés à la digitalisation : mise en place d'un programme transfrontalier d'accompagnement à la digitalisation des PME et PMI, mise*

en place de certifications digitales adaptées à l'entreprise par blocs de technologies déployées (fabrication additive, Big data, sécurité etc.) ...

- **1.A.4 - Soutenir les PME et les entreprises artisanales dans leur développement et leur internationalisation :** *l'enjeu est d'aider les PME à fort potentiel, et les entreprises artisanales, à grandir, afin qu'elles puissent renforcer leurs ressources humaines (management intermédiaire, équipe de R&D, équipe commerciale, développement d'une boîte à outil RH), leurs capacités d'export, leur capacité de production et in fine gagner en indépendance et conquérir de nouveaux marchés (mettre en place une plateforme commune d'aide aux formalités pour les marchés frontaliers, aider les entreprises à développer leur activité vers des pays frontaliers...). Cet enjeu intègre aussi le soutien à la recherche et à la création de partenariat/coopération avec des acteurs européens, transfrontaliers ou transnationaux, pour la mise en œuvre d'actions collectives, notamment pour les structures de l'ESS.*
- **1.A.5 - Développer une stratégie d'attractivité du Grand Est :** *l'enjeu est notamment d'identifier les forces et atouts du territoire régional pour capter des projets d'investissement étrangers, renforcer la compétitivité de la région et de soutenir l'appui à des projets d'équipement et d'infrastructures destinés à renforcer la position géostratégique de la Région.*

1.A.6 - Développer et s'appuyer sur l'économie locale (tourisme, artisanat, économie sociale et solidaire, offre culturelle, silver economy...) pour redynamiser les territoires du Grand Est en déprise économique et sociale : *si cet enjeu concerne le soutien et l'accompagnement au développement des activités (touristique, artisanales, culturelles, ESS...), il intègre également la question de l'aménagement et du développement des territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des villes moyennes et des bourgs-centres en relation avec leur bassin de vie (« hinterland ») : soutien à la requalification des centres anciens pour conforter les dynamiques locales, appui à l'attractivité résidentielle par l'innovation technologique et le vivre-ensemble (ex : smart city, maillage de tiers lieux), la mise en valeur des sites patrimoniaux et environnementaux...*

- **1.A.7 - Encourager la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et promouvoir les nouvelles formes entrepreneuriales :** *entreprises sociales, CAE*
- **1.A.8 – Accompagner / soutenir le développement et la modernisation de l'Artisanat :** *ce besoin de soutien au développement de l'artisanat intègre notamment : le soutien à la création-reprise d'entreprises (accompagnement, conseil des porteurs de projets, faciliter l'accès au financement des projets, soutenir les investissements...), le soutien au développement numérique de l'artisanat (accès au très haut débit, accompagnement des artisans à la maîtrise des outils et à leur utilisation...), l'ouverture aux entreprises artisanales de tous les leviers d'accompagnement, leur permettant*

d'engager des processus de modernisation et d'innovation (conseils, accès aux financements ...), et l'accompagnement dans le développement durable (gestion des déchets, circuits courts, process de production ...).

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l'innovation et de la société numérique.• <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur• Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics• Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups)• Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise• Contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale
-----------------------------------	--

Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :

- Le plan national industrie du futur : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2^{ème} phase de la « Nouvelle France Industrielle ». Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation...
- Mise en place en 2018 d'un Conseil national de productivité
- La « stratégie pour la bioéconomie » : l'une des deux stratégies françaises découlant notamment de l'application de la Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 (LTECV)
- Contrat de plan Etat-Région 2021-27 en cours d'élaboration, intégrant notamment l'enseignement supérieur recherche et innovation, le numérique, l'innovation et les filières d'avenir et usine du futur.
- Le plan national d'innovation et l'appel à projet territoires d'ambitions
- Les 17 objectifs du développement durable et l'agenda 2030.
- Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) que l'Etat a signé avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat le 14 janvier 2020. La volonté gouvernementale, traduite au travers des objectifs de ce contrat, est de renforcer le secteur des métiers pour qu'il participe pleinement au développement économique national, en s'appuyant sur le réseau de proximité que constitue le réseau consulaire. Ce COP sera décliné au niveau de chaque région de France pour affiner encore la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques.

Principales évolutions réglementaires :

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.
- Le projet de loi PACTE a pour objectif de soutenir la croissance et la transformation des entreprises. La loi PACTE réduira le nombre de seuils sur lesquels butent les entreprises au cours de leur croissance (toutefois, les seuils restants seront de ce fait plus espacés et plus coûteux à franchir, notamment lorsqu'on atteint 50 salariés).
- La loi ESS (2014) : l'un des 5 objectifs de la loi ESS (2014) est de provoquer un choc coopératif en modernisant le régime de ces formes d'entreprises : Soutenir les projets d'entrepreneuriat grâce aux statuts d'entrepreneur-salarié et d'entreprise d'intérêt collectif / Préserver les principes coopératifs en imposant une évaluation de l'application des principes coopératifs tous les 5 ans minimum

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :

Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux **en matière de développement économique** en qualité de « *collectivité territoriale responsable, sur [leur] territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ». Le renforcement des compétences des Régions en **matière de développement économique et d'aménagement du territoire**, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) **consacre leur rôle de véritable pilote des politiques économiques.**

Schémas et plans en lien avec la thématique :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la démarche BE Est Export
- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII – Selon les articles 2 et 3 de la loi NOTRe, ce schéma définit des « *orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, attractivité du territoire régional, développement de l'économie sociale et solidaire, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* »
- Schéma régional de développement du tourisme
- Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (sur l'aspect artisanat, tourisme ...)
- Stratégies d'attractivité locales (par exemple Moselle attractivité)
- Les schémas départementaux de développement touristique
- Le Pacte Artisanat entre la Région Grand Est et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, signé en 2018
- Pacte pour la ruralité (sur l'aspect économie locale)
- Les Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE), déclinés à l'échelle des métropoles, EPCI et leurs groupements dans le cadre de l'Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations du SRDEII Grand Est

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :

- A l'échelle départementale : La loi NOTRe réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, elle confie notamment au Département, conjointement avec l'État, **l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (*en lien avec les enjeux liés à l'économie locale*).
- Les évolutions liées à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : la Collectivité européenne d'Alsace est compétente (Loi n°2019-816 du 2/08/2019 Art. 2 et 4) pour : le développement d'activités économiques de proximité, répondant à l'objectif d'insertion, via la délégation d'EPCI et en cohérence avec les interventions des autres collectivités, notamment la Région ; la promotion de l'attractivité touristique de son territoire ; l'animation et la coordination de l'action des collectivités territoriales et autres acteurs via l'ADT.
- A l'échelle locale : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en **matière d'action de développement économique locale** (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales) et de **promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme**.

Les principaux schémas et plans :

- Les Schéma Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public SDAASaP (en lien avec le développement économique local)
- Le Plan Départemental pour l'emploi et l'insertion (67)
- Plan Départemental de l'habitat
- Les schémas départementaux touristiques
- Les SCOT
- Le volet métropolitain du SRDEII
- Le contrat triennal, Strasbourg capitale européenne (en lien avec l'attractivité du territoire régional)

II.2 Zoom sur le secteur industriel

Principales caractéristiques

Malgré une période d'importante déprise, le Grand Est dispose d'atouts structurels importants qui en **font une région stratégique pour contribuer au développement industriel en France**. En effet, en dépit de la perte d'emplois depuis 2004, **l'industrie a toujours plus de poids dans le tissu productif régional que national**. Elle doit néanmoins progresser, notamment en s'appuyant sur des compétences de haut niveau et des produits à forts potentiels, pour améliorer sa compétitivité et son positionnement dans la chaîne de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, de réelles opportunités émergent via la consolidation des spécificités industrielles, la transition numérique et écologique des entreprises traditionnelles...

UN IMPORTANT POIDS DE L'INDUSTRIE DANS L'ÉCONOMIE DU GRAND EST

Comme indiqué dans le chapitre précédent, **l'industrie constitue l'un des piliers de l'économie** de la région. **Elle constitue la 2^{ème} région industrielle (hors Ile-de-France)**, reposant sur des filières de production majeures et spécialisées dont notamment : les machines-équipements (47 744 en 2017), la métallurgie dont l'automobile (151 204 en 2017), la fabrication de matériels de transport (27 846 en 2017), le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets (32 640 en 2017), les industries agroalimentaires (53 883 en 2017).

L'activité de ces secteurs est notamment stimulée par la présence de 6 pôles de compétitivité labellisés : le pôle industries et Agro-Ressources, le pôle Biovalley France, le pôle véhicule du futur, le pôle Materalialia, le pôle fibre Energivie, le pôle Hydreos.

Les emplois industriels représentent 16 % de l'emploi salarié privé, contre 12,4 % en France¹. L'emploi industriel est sur-représenté dans quasiment toutes les zones d'emploi : 10,9 % des industries françaises de 100 à 499 salariés sont implantées en région Grand Est et 10,3 % des industries de plus de 500 salariés².

UN SECTEUR FRAGILISÉ

Cette forte présence de l'industrie constitue un atout pour la région qui possède de ce fait des savoir-faire et des capacités de production reconnues. Cependant, **cette spécificité industrielle tend à s'estomper**. En effet, la région a été **fortement touchée par la déprise du secteur industriel et par les impacts de la crise économique de 2008**, comme en témoigne le déclin de nombreux bassins d'emplois mono-industries (dans les Ardennes, dans les Vosges...). **La filière industrielle a subi la perte de 95 400 emplois dans la région entre 2004 et 2013³**.

Aux côtés de ces facteurs « conjoncturels », **plusieurs facteurs structurels viennent fragiliser l'économie industrielle régionale** :

- ✓ **Un tissu productif très internationalisé et principalement positionné en bas de l'échelle de la production de la valeur ajoutée**. Le tissu économique de sous-traitance, qui compte une grande partie de l'emploi

¹ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

² <https://www.grandest.cci.fr/economie/activites/>

³ Données issues du SDREII – 2017

industriel du territoire, a été fortement dépendant des choix économiques des grands donneurs d'ordres étrangers et s'est trouvé concurrencé par les pays à bas coûts de main d'œuvre.

- ✓ **Des efforts de reconversion freinés** par le niveau de formation des actifs et la concurrence des pays frontaliers, qui ont mis en œuvre plus tôt les virages technologiques et d'innovation de leurs branches industrielles.

A l'image des dynamiques territoriales, les bassins d'emplois les plus touchés sont les anciens bassins industriels ruraux. Les zones de croissance se concentrent principalement sur les territoires métropolitains comme Strasbourg qui joue un rôle de « locomotive » pour l'économie régionale. De la même manière, **les investissements se concentrent sur les espaces urbains régionaux** tels Metz, Nancy, Reims et Troyes, laissant ainsi les territoires situés en dehors des corridors logistiques et métropolitains à l'écart d'une dynamique positive d'emploi ou de reconversion économique, et **renforçant les disparités entre les pôles urbains et les campagnes industrielles**.

LE DÉFI DE LA MODERNISATION ET DU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

Dans un contexte d'accroissement de la compétitivité des concurrents industriels, **la transformation de l'industrie constitue un défi majeur pour le Grand Est**. Elle doit permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité dans un contexte mondialisé et très concurrentiel, de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours, de conquérir des parts de marché national et international et de créer de l'emploi (le soutien aux industries doit autant profiter aux espaces urbanisés qu'aux espaces ruraux) ;

Pour répondre à ces enjeux, la Région a souhaité **déployer l'industrie du futur sur son territoire**, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans la modernisation de leur outil de production, l'intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la prise en compte du facteur humain au sein du lieu de production. **Ce plan s'intègre dans l'engagement régional visant à accompagner les entreprises à devenir des entreprises 4.0.**

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.B.1 - Accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement et le déploiement d'innovations technologiques et organisationnelles (industrie du futur) :** *cet enjeu est double : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et dans l'évolution de leur process et outils (à travers les principes de l'industrie 4.0 ...), et faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire (filières vertes).*
- **1.B.2 - Soutenir les filières industrielles structurantes :** *cet enjeu vise notamment à accompagner les entreprises à progresser pour gagner en compétitivité, en s'appuyant sur les domaines d'excellence : industrie, bioéconomie et les filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité (matériaux, Agro-Ressources santé, mobilité ...).*

- **1.B.3 - Soutenir/accompagner la reconversion des friches industrielles**, pour y attirer de nouvelles entreprises génératrices d'emplois à haute technicité, avec des services associés (bureaux, commerces, hébergement, restauration, espaces de convivialité, de loisirs-sportifs, parkings desservis par des transports en commun avec conciergeries multiservice...) pour attirer les investisseurs nationaux et frontaliers avec staffs (ingénierie).

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l’innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l’innovation et de la société numérique. • <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d’investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l’Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées, l’innovation régionale • Soutenir la transformation et l’élaboration de nouvelles chaînes de valeur • Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics
----------------------------	---

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La plan national industrie du futur</u> : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2ème phase de la « Nouvelle France Industrielle ». Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation... • <u>Le programme « Territoires d'industrie »</u> bénéficie à 144 territoires pour redynamiser l'industrie française. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre. • <u>Contrat de plan Etat-Région (2015-2020)</u>, intégrant notamment le volet filières d'avenir et usine du futur. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien aux pôles de compétitivité a été renouvelé pour une quatrième phase (2019-2022), avec une priorité donnée aux regroupements qui sont bien connectés avec d'autres structures au niveau local, qui sont axés sur les priorités industrielles nationales et qui ont participé à des projets de l'UE.
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux en matière de développement économique en qualité de « <i>collectivité territoriale responsable, sur [leur] territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique</i> »</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) – intégrant les plans régionaux industrie du futur, ferme du futur, artisanat de demain • Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)
Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle locale</u> : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en matière d'action de développement économique local (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales) <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 15 « Territoires d'industrie » du Grand Est (identifiés par la Région et les intercommunalités). • Volet métropolitain du SRDEII avec la mise en place des Pactes Offensive Croissance Emploi

II.3 Agriculture et forêt

Principales caractéristiques¹

Le Grand Est occupe une place majeure au sein de l'agriculture et de la filière forêt-bois française et ces secteurs d'activités jouent un rôle stratégique dans l'économie régionale, sources de richesses et d'emplois. A l'instar des autres secteurs, ces filières sont soumises à des enjeux de renouvellement (avec une baisse du nombre d'exploitants agricoles), de modernisation (digitalisation...) et de transition écologique. En outre, **l'agriculture et la forêt présentent des opportunités de développement à moyen et long terme importantes en lien avec la bioéconomie.**

UNE FORTE PLACE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT AU SEIN DE LA RÉGION GRAND EST

Avec 3 millions d'hectares de surface agricole (soit 54 % de la superficie de l'espace régional et 11% des surfaces nationales²) et 1,9 million d'hectares de surface forestière (soit 33 % du territoire régional et 12 % des surfaces nationales), le territoire régional est fortement marqué par ces secteurs d'activités.

Les productions se répartissent autour de **quatre domaines principaux** :

- ✓ **Les grandes cultures** (qui occupent 38 % du territoire) : le Grand Est est la 1^{ère} région productrice d'orges d'hiver et de printemps, la 2^{ème} pour le blé et le maïs grain, 1^{ère} région productrice de colza et la 2^{ème} région productrice de betteraves et de pommes de terre ;
- ✓ **L'élevage** (Alsace, Lorraine, Vosges, Ardennes et Haute-Marne) : le Grand Est est la 6^{ème} région productrice de lait de vache ;
- ✓ **La viticulture** : circonscrite sur 1 % de l'espace régional elle représente 37% de la valeur de la production agricole régionale. Il s'agit de la 4^{ème} région viticole de France ;
- ✓ **La forêt** : la région est la plus boisée de France. Sur le territoire, **la forêt est principalement publique (60%) alors qu'elle est essentiellement privée sur le plan national (74%)³**. Les forêts de la région présentent des compositions d'essences variées, qui se répartissent entre 79 % pour les surfaces en feuillus dominants et 21 % pour les surfaces en résineux dominants.

UN POIDS ÉCONOMIQUE FORT DU SECTEUR ET UNE INDUSTRIE PERFORMANTE

D'un point de vue économique, le Grand Est est la **1^{ère} région agricole française en termes de montant de richesse produite sur le territoire**. En effet, le secteur agricole génère directement plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaires (production agricole), soit près de 15% du niveau national. **L'agriculture et la viticulture représentent 7,7% de la valeur ajoutée du territoire Grand Est⁴.**

¹ Voir en ANNEXE la contribution régionale Grand Est au Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027

² SRDEII -2017

³ Plaquette forêt-bois « une filière stratégique pour le Grand Est »

⁴ SRDEII – 2017

Avec 45 542 exploitations agricoles, le secteur emploie 73 811 ETP et 112 512 salariés si l'on intègre l'agroalimentaire, **faisant du Grand Est la 2^{ème} région au regard des effectifs salariés agricoles à l'échelle française¹**.

Organisés en filières (lait, ovins, porcs, céréales ...), les acteurs du monde agricole s'engagent jusqu'à la transformation et la commercialisation, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur. **La région dispose ainsi d'une industrie agroalimentaire puissante** (6^{ème} région française en matière d'emploi salarié dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA)) : **1 962 établissements agroalimentaires qui génèrent 13,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires (en 2015)²**. Cette activité contribue à hauteur de 4 % à la valeur ajoutée produite dans le Grand Est (contre 2 % dans l'ensemble de la France métropolitaine).

La filière bois représente 54 800 emplois (**le Grand Est se positionne comme la 1^{ère} région en matière d'emploi dans le secteur forestier**), soit 12 % des effectifs nationaux et génère 11 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Le bois récolté est majoritairement utilisé dans les filières « bois d'œuvre » et « bois d'industrie », cependant la filière « bois énergie » est en forte croissance depuis une dizaine d'années. Avec environ 7 millions de m³/an, le Grand Est est la 2^{ème} région qui récolte le plus de bois.

L'exploitation du bois fait du Grand Est **la région la plus productive de France**. La filière bois est dite complète entre l'amont (la ressource), la première et la seconde transformation :

- ✓ **Première transformation** : la région dispose de 233 scieries (très disparates) dont les deux plus importantes unités de sciage de France.
- ✓ **Deuxième transformation** : Le bois scié est en particulier valorisé en construction, menuiserie et ameublement. **Un manque de liaison entre première et deuxième transformation est cependant constaté.**

UN ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE ET FORMATION IMPORTANT

En Grand Est, **la filière agricole et forestière s'appuie sur un fort réseau d'établissements de formation, de laboratoires de recherche et d'organismes dédiés à l'innovation et aux transferts de technologies**. Ce réseau constitue un potentiel important pour développer et renforcer la compétitivité des entreprises des filières agricole et forêt-bois :

- ✓ À la suite de la réforme territoriale, les trois interprofessions (FIBOIS Alsace, GIPEBLOR et VALEUR BOIS) ont entamé une démarche de structuration à l'échelle de la région Grand Est.
- ✓ En matière de formation, recherche et de transfert de technologie, la région dispose d'un fort potentiel avec la présence d'établissements d'envergure nationale : INRA Grand Est, AgroParisTech Nancy, L'ENSTIB à Épinal (école d'ingénieur dans le domaine du bois), CRITT Bois, deux pôles de compétitivité (pôle Fibre-Energivie et le pôle Industries et AgroRessources en Champagne-Ardenne), le centre de Nancy-Lorraine de l'INRA (écosystèmes forestiers, adaptation au changement climatique...), le Biopôle de Colmar ...

¹ Donnée issue du SRADET de la Région Grand Est – décembre 2018

² Le panorama des IAA en France – chiffres clés 2015

- ✓ La présence d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPC) filière bois forêts mutualisée en Grand Est sur 4 thématiques : Innovation, construction ameublement et production.

Ainsi, du fait de ses ressources importantes et de la présence d'un riche écosystème de soutien à la recherche et à l'innovation, **la région dispose d'atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie : le Grand Est ambitionne de devenir le leader européen de la bioéconomie**, et de faire de la forêt et de l'agriculture les pivots de la transition énergétique et de l'atténuation du changement climatique.

UN SECTEUR CONFRONTÉ À DES ENJEUX DE MAINTIEN, DE MODERNISATION ET D'ADAPTATION

- ✓ **Engager et accompagner la transition des systèmes de productions agricoles et de leurs filières en vue de l'adaptation au changement climatique :**
 - Générer de la diversification dans les productions et les activités des exploitations et des filières (jusqu'à la deuxième transformation pour l'industrie agro-alimentaire), avec un objectif d'augmentation importante de l'approvisionnement local (régional et inter-régional) et de structuration de la filière pour gagner en autonomie et en résilience par rapport à l'évolution des marchés mondiaux.
 - Surmonter la sensibilité régionale particulière sur la disponibilité en eau en période estivale (toutes cultures, prairies et forêt) avec un focus sur les productions viticoles essentielles à l'économie régionale.
 - Favoriser le développement ou le maintien de systèmes bénéfiques (bas niveau d'impacts) vis-à-vis de la qualité des eaux dans les zones à enjeux (captages AEP, zone d'alimentation future).
 - Traiter les différentes valeurs patrimoniale, économique et sociale de l'arbre dans les exploitations et les paysages (en encourageant notamment l'agro-foresterie).
 - Poursuivre les efforts d'innovation (technologique, organisationnel, technique, pratiques culturelles...) pour accompagner l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des systèmes de production et des filières agricoles et forestières, et pour s'inscrire dans une économie circulaire sur le cycle du carbone, en vue d'une agriculture bas-carbone.
 - Développer la formation, le conseil et l'accompagnement pour la transition des exploitations agricoles et forestières et notamment par des approches collectives. Favoriser le transfert d'innovation entre la recherche et les structures de développement.
- ✓ **Renforcer la résilience économique des structures agricoles et forestières afin de permettre à chaque exploitant de dégager un revenu durable :**
 - Régénérer le développement agricole et rural de la Zone Intermédiaire autour de la polyculture-élevage notamment en retrouvant des modèles viables (à la fois au niveau économique, social, sociétal, etc...)
 - Créer de la valeur ajoutée en région en :
 - Accompagnant et développant les initiatives de valorisation des productions (au niveau des exploitations et des filières), poursuivre l'adaptation des industries agroalimentaires et des exploitations agricoles transformant et commercialisant leurs produits aux nouvelles attentes des marchés (différenciation des produits, production locale, produits biosourcés, énergies renouvelables ...) tout en veillant à la qualité et à la sécurité alimentaire de l'amont à l'aval,

- Diminuant les charges au niveau des exploitations et des entreprises de travaux forestiers, notamment en mécanisation
- L'exposition particulière du Grand Est sur le plan climatique et géographique amène à un regard particulier sur les dispositifs assurantiels qui soient adaptés aux systèmes et aux aléas attendus
- ✓ **Mobiliser l'agriculture et la forêt dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :**
 - Appuyer le développement de la bio-économie, en particulier en terme organisationnel (filiales à différentes échelles et transversales : production d'énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, chimie verte, économie circulaire ...).
 - Dynamiser et mieux structurer la filière forêt-bois (valorisation des bois) en Grand Est et susciter de nouvelles dynamiques d'action collective, pour :
 - Valoriser le bois localement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) et notamment le bois de feuillus : maintenir et développer les entreprises régionales de la filière, contribuer au développement de la bioéconomie et notamment de la construction « bois ».
 - Rechercher l'**équilibre sylvo-cynégétique** pour concilier la présence du gibier et le renouvellement des peuplements forestiers.
- ✓ **Assurer le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers et répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée de ces secteurs :**
 - En restaurant l'**attractivité** des métiers de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à travers une sécurisation des revenus et des systèmes de productions socialement favorisés pour leurs aménités environnementales (sur le climat, la biodiversité, la qualité des eaux, ...).
 - En renforçant le parcours à l'**installation** en termes de formations courtes et stages en entreprises (notamment à l'étranger compte tenu de la situation transfrontalière) afin d'améliorer les compétences et permettre d'envisager des systèmes de production plus diversifiés et plus connectés aux attentes sociétales et de marché.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.C.1-Pour la transition des systèmes de productions et l'adaptation au changement climatique :**
 1. Favoriser la transition des exploitations agricoles, et des filières agricoles **avec des outils efficaces en termes de transformation des systèmes**, et adaptés aux contextes et enjeux régionaux.
 2. **Développer les cultures protéiques** pour renforcer l'autonomie (azotée et fourragères), l'adaptation au changement climatique, les aménités environnementales (sols, réduction des émissions de GES et biodiversité) et les nouvelles demandes alimentaires.

3. Favoriser des investissements répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux, notamment à travers les projets collectifs ou les organisations collectives :
 - Soutenir les investissements en agriculture (modernisation, bâtiments, équipements liés à l'évolution des pratiques, etc.),
 - Soutenir les investissements en forêt (desserte forestière, renouvellement et amélioration des peuplements forestiers...) et accompagner les propriétaires forestiers par des actions d'animation, de conseil et de coopération.
4. Soutenir l'accompagnement et l'animation locale pour la transition agro-écologique des exploitations, notamment à travers les différentes formes d'organisations collectives des agriculteurs.

- **1.C.2-Pour la résilience économique des exploitations :**

1. Prendre en compte et compenser des contraintes naturelles des exploitations agricoles des territoires : ZI, ZDS, montagne, zone de piémont.
2. Soutenir les productions en fortes difficultés, en particulier l'élevage et le modèle de polyculture-élevage, et accompagner l'adaptation des systèmes d'élevage pour renforcer leur résilience économique, climatique et leur insertion dans les territoires.
3. Soutenir la diversification pour les exploitations et les filières et favoriser la structuration des filières (jusqu'à la deuxième transformation agro-alimentaire) pour répondre aux attentes sociétales et aux marchés émergents.
4. Mettre en place des dispositifs assurantiels adaptés au contexte et à la sensibilité particulière du Grand Est.
5. Développer des outils et des processus de mise en œuvre de la PAC clairs, accessibles et adaptés aux agriculteurs

- **1.C.3- Pour la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :**

1. Favoriser le maintien des prairies et encourager les pratiques culturales permettant d'augmenter le stockage du carbone dans les sols.
2. Valoriser les capacités de stockage de CO₂ de la forêt et du bois avec la construction bois et la prise en compte du bois énergie dans la transition énergétique.
3. Assurer le renouvellement des peuplements forestiers avec la nécessité de prendre en compte :
 - L'enjeu de l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique,
 - L'adaptation au changement climatique,
 - Les crises sanitaires qui touchent les forêts du Grand Est (scolytes de l'épicéa et du sapin, dépérissements du chêne et du hêtre, chalarose du frêne...).

- **1.C.4.- Pour le renouvellement des générations :**

1. Assurer le renouvellement des générations en suscitant l'installation des jeunes à l'aide de nouveaux dispositifs d'installation et en développant des dispositifs pour favoriser la transmission. Permettre un meilleur accès des femmes.
2. Pour le secteur forestier, soutenir la création/renouvellement des entreprises de la filière forêt-bois ainsi que le développement et l'innovation des entreprises (en particulier les entreprises de travaux forestiers identifiées comme le maillon faible de la filière).
3. Développer l'attractivité des formations et des métiers des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois.
4. Communiquer sur l'acceptabilité des pratiques et projets agricoles et forestiers (coupes dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts, gestion durable, méthanisation...).

- **1.C.5- De manière transversale aux besoins pour l'agriculture, la viticulture et la forêt :**

Susciter et soutenir la recherche, l'innovation (aussi bien descendante qu'ascendante), et le développement, pour des systèmes de productions, des filières et des territoires adaptés au changement climatique, durables et résilients sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. (OS B, OS D, OS E, OS H, OT)

- **1.C.6 – En complément, Appuyer le développement de la bioéconomie** : dans le cadre d'un objectif plus large de mobilisation de ces secteurs dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l’innovation</u> • <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u> <p>Annexe D - orientations en matière d’investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l’Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple). <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l’aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente trois objectifs généraux qui sont en lien avec la thématique :</p> <p>a. Favoriser le développement d’un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire</p> <p>b. Renforcer la protection de l’environnement et l’action pour le climat et contribuer aux objectifs de l’Union liés à l’environnement et au climat</p> <p>c. Consolider le tissu économique des zones rurales</p>
Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan d’investissement de 5 milliards d’€ pour la période entre 2018 et 2022 a été lancé pour contribuer à l’amélioration des performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires des secteurs agricoles et agro-alimentaire • Programme national de la forêt et du bois : Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt d’octobre 2014, qui promeut un nouveau modèle de pratiques agricoles et l’agroécologie, dans l’ambition d’une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles • La France a adopté en 2018 une nouvelle loi à la suite des conclusions des États généraux de l’alimentation (EGA). Cette loi vise à améliorer la transmission des marges de prix le long de la chaîne.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) consacre leur rôle de véritable pilote des politiques agriculture et de développement rural à l'échelon régional.</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (en lien les enjeux de préservation et valorisation des ressources naturelles et agricoles, du foncier naturel agricole et forestier et des paysages) • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) – intégrant le plan ferme du futur et des politiques de soutien la création, la reprise, la transmission d'exploitations / la filière bois, la bioéconomie ... • Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (adaptation des formations, valorisation de la profession agricole, forestière ...) • Programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est • Schéma régional biomasse • Stratégie méthanisation • Schéma Interrégional du Massif des Vosges (gestion forestière) • Programme régional d'agriculture durable (adopté par les anciennes régions) • Partenaires de la branche Bois et ONF
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle locale</u> : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en matière d'aménagement de l'espace et d'action de développement économique <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (intégrant le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les Chartes PNR (préservation des ressources, gestion durable, valorisation des circuits courts ...) • Les projets alimentaires territoriaux (PAT), qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

II.4 Recherche, développement et innovation

Principales caractéristiques

L'économie régionale, dans tous les secteurs, est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité. Dans ce cadre, la région dispose des atouts nécessaires pour réussir ce virage et adapter ses structures et ses savoir-faire traditionnels aux nouvelles perspectives de développement (économie durable, bioéconomie ...). Les domaines d'innovations stratégiques sont reconnus et soutenus. Ils sont par ailleurs cohérents avec les forces académiques et avec les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises. Pour autant, **les marges de progrès sont encore importantes pour renforcer les activités de R&D, lever les freins à l'innovation et développer une culture de l'innovation.**

UN POTENTIEL IMPORTANT BASÉ SUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

En Grand Est, **ce sont majoritairement les acteurs publics qui développent la recherche régionale**, avec plus de la moitié des chercheurs de la région qui travaillent pour le secteur public. Effectivement, **la région compte cinq universités**, réunies depuis avril 2015 au sein de la Conférence des Universités de la région Grand Est : l'université de Strasbourg, l'université de Lorraine, l'université de Reims, l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse, l'Université Technologique de Troyes. Ces 5 universités représentent plus de **180 000 étudiants** et **11 839 chercheurs (en 2016)**¹. Ces pôles universitaires sont fortement engagés dans des stratégies de coopérations avec leurs homologues des régions transfrontalières (nationales et européennes), contribuant ainsi au rayonnement des universités du territoire.

A ces 5 universités **s'ajoutent des grands organismes nationaux de recherche** (CNRS, CEA, INSERM, INRIA...) et des grandes Ecoles (ENA, EM Strasbourg, groupe ESC Troyes, NEOMA, AgroParistech, Sciences Po Paris qui dispose de deux campus délocalisés à Reims et Nancy...). L'Enseignement supérieur et la Recherche constituent des facteurs déterminants pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est. C'est pourquoi la Région met en œuvre une politique volontariste de soutien à la recherche au travers **des contractualisations avec l'Etat et les établissements d'Enseignement supérieur / Recherche** et **de nouveaux dispositifs** (soutiens aux doctorants, aux jeunes chercheurs, aux manifestations d'envergure et Fonds régional de coopération).

UN RICHE ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION ET DE TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Plusieurs marchés ont été identifiés (en croisant avec les filières identifiées en Grand Est concernant la stratégie de spécialisation S3² de la Région Grand Est) comme stratégiques pour le territoire. Sur chacun de ces derniers, **la Région Grand Est dispose d'un écosystème dynamique et favorable à l'innovation :**

- ✓ **La santé et silver économie** : C'est un des domaines de spécialisations intelligentes communs aux trois territoires de la région. Notamment, dans la région du Rhin Supérieur une grande concentration mondiale d'entreprises en lien avec les sciences de la vie, de la phénoménologie des maladies et de la

¹ Donnée issue du SRADET de la Région Grand Est – décembre 2018

² Stratégie de spécialisation intelligente (S3 – Smart Specialisation Strategy) qui vise à identifier les secteurs compétitifs et/ou en émergence afin de se différencier des autres régions européennes, par la capacité à répondre aux enjeux de transition industrielle, de digitalisation de l'économie et de transition écologique/énergétique.

recherche de thérapies s'observe. Ce territoire compte 40% de la recherche mondiale, 50% des grands laboratoires pharmaceutiques du monde et 6 Prix Nobel.

- ✓ **Les Agro-Ressources ou agro-transformation – Bioéconomie** (alimentaire et non alimentaire) : **La région a entrepris de se positionner sur la bioéconomie, en structurant et en soutenant fortement les activités qui en ressortent ;**
- ✓ **Les matériaux** : Ils font partie des domaines de spécialisation intelligente de la Lorraine et de la Champagne Ardenne ;
- ✓ **L'énergie et l'eau** : Un domaine commun à l'ensemble de la région ;
- ✓ **La mobilité** : la région accueille plusieurs sites du constructeur automobile PSA (Mulhouse, Metz, Charleville-Mézières notamment) ainsi que de nombreux sous-traitants du secteur automobile.

La mise en œuvre de ces stratégies régionales d'innovation mobilise des outils variés. **Le Grand Est accueille 31 structures dédiées au transfert de technologie¹** avec notamment l'IRT M2P dédiés aux matériaux et procédés, trois SATT, des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), des instituts Carnot, le CEA Tech et des plateformes technologiques. Pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie, la région Grand Est dispose également :

- ✓ **De 6 pôles de compétitivité** : Industries et Agro-Ressources (valorisation non alimentaire des végétaux), Fibres-Energivie né de la fusion des Pôles Alsace-Energivie et Fibres (matériaux pour le bâtiment), Materialia (matériaux et procédés), Véhicule du futur (transport et mobilité), Hydroeos (eau), Biovalley France (santé) ;
- ✓ De plusieurs grappes d'entreprises et pépinières d'entreprises ;
- ✓ De 4 incubateurs et 5 Centres Européens d'Entreprises en Innovation ;
- ✓ **L'agence régionale d'innovation Grand E-nov** : cette agence unique d'innovation à l'échelle du Grand Est répond aux besoins des entreprises en matière d'innovation sous toutes ses formes, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Des filières d'intérêt régional émergent également. Ces dernières sont souvent peu structurées mais présentent un fort potentiel comme le numérique, l'industrie culturelle et créative, l'innovation sociale (en lien avec les chaires universitaires du territoire et incubateurs), **le sport** (économie du sport) ...

En outre, l'artisanat est un vaste domaine économique dans lequel l'innovation a toujours été un élément de réflexion et de développement. Toutefois, les progrès techniques et technologiques sont de plus en plus rapides et nécessitent des moyens de recherche et de développement croissants auxquels les petites entreprises n'ont pas forcément accès.

UNE RÉGION MARQUÉE PAR DES FREINS À L'INNOVATION

Malgré cet écosystème, l'investissement privé dans la R&D apparaît relativement faible. En 2012, avec 1,9 milliards de dépenses de R&D, **la région a consacré 1,4% de son PIB à ces dépenses quand la moyenne**

¹ SRDEII – 2017

nationale est à 2,2%, ce qui plaçait la région au 10^{ème} rang national. En 2016, à part équivalente, la région remonte dans le classement national en 9^{ème} place¹.

Un constat qui s'explique principalement par la faiblesse des dépenses privées de R&D (53% de la Recherche et Développement totale contre 65% au niveau national). Par ailleurs, sur la région Grand Est les dépenses en R&D se concentrent majoritairement sur les industries manufacturières de moyenne-haute technologie (42% contre 30% au niveau national) et les industries de moyennes-faibles technologies (18% contre 7% au niveau national)².

Globalement, le Grand Est est confronté à plusieurs freins à l'innovation, dont notamment :

- ✓ **Un écosystème qui n'est pas suffisamment en lien avec les forces et besoins industriels** et ne favorise pas toujours la mise sur le marché des innovations technologiques, organisationnelles et sociales.
- ✓ **Une faible culture de l'innovation**, notamment dans les PME et les TPE qui ont des difficultés à atteindre une taille critique pour leur permettre de se développer par l'innovation. De plus, la création de start-ups innovantes en capacité de croître sur le territoire reste également faible.
- ✓ **Une forte concurrence** : la position de la région, entre le bassin parisien et des pays et régions voisins parmi les plus productifs et innovants d'Europe, constitue un frein à l'innovation. Les espaces voisins attirent, en effet, plus fortement les investissements en R&D et les implantations de centres de décision.

Face à ce constat, la région a d'ores et déjà entrepris de se positionner sur la bioéconomie, en structurant et en soutenant fortement les activités qui en ressortissent. Ces ressources biologiques, véritables richesses locales, et, à ce titre, domaine stratégique de recherche et de développement, sont actuellement exploitées par de nombreux acteurs, parmi lesquels se distinguent tout particulièrement les eux pôles de compétitivité : Industries et Agro-Ressources et Fibres Energivie.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.D.1 - Lier plus fortement la recherche et les forces industrielles du territoire** : *La région Grand Est dispose d'un potentiel remarquable lié à la présence d'une recherche publique forte et d'un écosystème riche, mais qui ne se traduit pas toujours par du transfert de technologies, des innovations mises sur le marché (quand ces derniers le sont, elles se concentrent dans les métropoles et les grandes villes ...).*
- **1.D.2 - Faciliter l'accès des entreprises artisanales à des équipements et plateformes techniques et technologiques de très haut niveau.**
- **1.D.3 - Soutenir l'innovation sur les filières stratégiques** : intégrant notamment l'industrie, la bioéconomie, l'économie circulaire et la filière santé et sciences de la vie.

¹ SRDEII – 2017

² SRDEII - 2017

- **1.D.4 - Accompagner l'innovation au sein des filières d'intérêt régional émergentes :** *les industries créatives et culturelles, le tourisme (appui à la structuration de l'économie touristique, réponse aux enjeux liés à l'offre en hébergement touristique, activités et mobilité, tourisme adapté...), le sport (en lien notamment avec les labellisations Terre de jeux 2024)...*
- **1.D.5 - Soutenir l'innovation dans l'entrepreneuriat artisanal :** *ce soutien peut passer par : la sensibilisation de l'intérêt d'innover dans l'artisanat, la réalisation de diagnostics de potentiel d'innovation d'une entreprise ou d'un projet, l'accompagnement du chef d'entreprise dans l'impulsion de l'innovation, la mise en relation du chef d'entreprise artisanale avec l'écosystème innovation Grand Est, l'orientation vers des possibilités de financements adaptées...*
- **1.D.6 - Accompagner les PME et les entreprises artisanales à développer une culture de l'innovation et favoriser l'accueil et l'émergence des start-ups** (formation, plan de développement des compétences en entreprises orientée innovation ...).
- **1.D.7 - Renforcer l'insertion transfrontalière de l'innovation et du transfert de connaissances et de technologies :** *l'enjeu est de profiter de la position géographique de la région pour bénéficier de transferts de connaissances et de technologies et pour exporter les savoir-faire régionaux auprès de ses voisins et renforcer sa compétitivité et attractivité (par exemple, un potentiel de développement de projets dans le Nord du Bas-Rhin est identifié, suite à l'adhésion du territoire à la Technologie Région Karlsruhe). Une articulation plus forte avec le programme INTERREG est une piste à explorer, tout comme le développement de rencontre d'innovation transfrontalière et internationale ...*

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l’innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l’innovation et de la société numérique.• <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d’investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l’Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles, par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées• Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l’innovation régionale, l’attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d’innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents• Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups)
-----------------------------------	--

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La Stratégie National de recherche</u> : vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux. • <u>Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)</u> : Lancé en 2010 et doté de 47 Mds€, le Programme d'investissements d'avenir est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Dans le cadre du 3ème programme des investissements d'avenir (PIA3), la Région Grand Est et l'Etat mobilisent plus de 31 millions d'euros pour financer les entreprises et filières innovantes à travers l'appel à projet Be EST Projets d'Avenir • <u>Le régime de crédit d'impôt pour la R&D appelé Crédit d'impôt recherche (CIR)</u>, • <u>Le plan national industrie du futur</u> : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2ème phase de la « Nouvelle France Industrielle ». • <u>Contrat de plan Etat Région (2015-2020)</u> intégrant un volet enseignement supérieur, recherche et innovation. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi PACTE a pour objectif de soutenir la croissance et la transformation des entreprises. • Le projet de loi PACTE comprend des dispositions visant à promouvoir la mobilité des chercheurs en leur permettant de consacrer 50 % de leur temps de travail à des entreprises nouvellement créées, ainsi que de revenir à la recherche publique. • Le soutien aux pôles de compétitivité a été renouvelé pour une quatrième phase (2019-2022) et la priorité sera donnée aux regroupements qui sont bien connectés avec d'autres structures au niveau local, qui sont axés sur les priorités industrielles nationales et qui ont participé à des projets de l'UE. • À la suite des recommandations de la Cour des Comptes, les structures d'accélération du transfert de technologies non performantes fermeront leurs portes en 2019
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux en matière de politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. A ce titre, chaque Région a en charge l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) • Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020-2025 (en cours d'élaboration) • Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS)

Cadre stratégique départemental / local	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les évolutions liées à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) :</u> la Collectivité européenne d'Alsace est compétente (Loi n°2019-816 du 2/08/2019 Art. 2 et 4) pour : le développement d'activités économiques de proximité, répondant à l'objectif d'insertion, via la délégation d'EPCI et en cohérence avec les interventions des autres collectivités, notamment la Région ; la promotion de l'attractivité touristique de son territoire ; l'animation et la coordination de l'action des collectivités territoriales et autres acteurs via l'ADT. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les schémas départementaux touristiques • La Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique Alsace 2017/21 • La stratégie Innovation sociale de l'Eurométropole (Boostino) • Les trois territoires d'innovation du Grand Est : le département de la Meuse (projet e-Meuse santé), l'Eurométropole de Strasbourg (projet la santé en mouvements, une ambition partagée) et Nancy (projet des hommes et des arbres).
---	--

II.5 Usages numériques

Principales caractéristiques

Le développement du secteur numérique, ainsi que la transition numérique des entreprises constituent **des conditions nécessaires au développement et à la compétitivité des activités et des territoires**. En effet :

- ✓ Le secteur numérique contribue à soutenir l'innovation dans les territoires et à développer une offre de proximité pour les entreprises locales ;
- ✓ La digitalisation des entreprises permet de faire émerger des marchés locaux susceptibles d'aider les start-ups, les TPE et PME numériques à se développer ;
- ✓ La transition digitale des entreprises permet de repositionner leurs offres par rapport aux évolutions constantes des modes de consommation.

En dehors du volet économique, la transformation numérique des territoires et de l'action publique est un défi majeur en particulier pour les collectivités territoriales, qui accusent un certain retard dans ce domaine. Cette transformation doit être une réponse aux évolutions numériques de la société en général, l'accès aux services publics devant se prolonger au-delà des Maisons de Services au Public ou des Maisons France Services.

En effet, la digitalisation des services publics nécessite non seulement une réorganisation des accès à distance, voire des ouvertures particulières des lieux d'accueil, mais également des évolutions des modes de « consommation » de ces services par les différents publics cibles.

Il s'agit (en particulier au sein des territoires ruraux et fragiles) :

- ✓ De moderniser des services publics et faciliter les démarches administratives
- ✓ D'offrir un accompagnement personnalisé aux citoyens ;
- ✓ D'améliorer la qualité de vie, de réaliser des économies et d'optimiser les ressources.

Cette profonde mutation vers des « territoires intelligents », plus adaptatifs et plus efficaces grâce aux nouvelles technologies doit s'appuyer sur des écosystèmes d'objets et de services plus économiques, plus durables et plus sûrs. A travers la démarche « Territoires et usages numériques », la Région Grand souhaite accompagner les intercommunalités et les villes moyennes vers leur transition numérique.

Toutefois, cette transformation n'a de sens que si elle produit des effets tangibles et durables pour les usagers, aux premiers rangs desquels la médiation numérique et la réduction de la fracture numérique. Rendre le numérique accessible à chaque individu et garantir une appropriation des usages, des cultures, des outils et des services numériques par tous est un enjeu social et économique fondamental.

LE GRAND-EST : UNE RÉGION EN POINTE SUR LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement d'une économie et des usages du numérique. **La Région mène ainsi une politique de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble de son territoire à travers un plan d'investissement ambitieux** pour permettre, d'ici 2022, une couverture intégrale du territoire en très haut débit (*voir section spécifique IV.1*).

UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE QUI SE DÉVELOPPE

La stratégie numérique de l'Union européenne « Digital Agenda 2020 »¹ fait du développement des écosystèmes numériques et de l'intégration du numérique dans les entreprises et les secteurs « *traditionnels* » de l'économie, des priorités majeures pour les pays européens.

Le développement de l'économie numérique a néanmoins pris du retard en région. Une étude de l'Insee datée de 2013 plaçait le Grand Est au 10^{ème} rang national sur l'échelle du développement numérique. Un constat également confirmé par le conseil national du numérique qui souligne un retard des entreprises concernant la digitalisation de leur relation client².

Même si le volume d'emplois générés par l'économie numérique demeure à ce jour limité (33 000 emplois en région dans le secteur du numérique quand la moyenne française est à 45 000), **la Région s'est mobilisée pour dynamiser l'économie numérique, à travers des démarches comme :**

- ✓ **Entreprise 4.0,**
- ✓ **L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie Numérique »** qui participe à la transformation numérique des entreprises en leur permettant d'adapter leur offre à l'ère du numérique, de se diversifier et de tester des nouvelles solutions en partenariat avec des entreprises du numérique ou des laboratoires de recherche. En 2017, le 1er AMI Economie Numérique Grand Est a soutenu 34 projets pour un montant total de 4,5 M€,
- ✓ **La démarche Grand Est digital** qui vise à accompagner l'intégration des outils numériques de base dans les TPE et PME régionales,
- ✓ **L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de tiers-lieux »**, qui contribue à un maillage homogène de ces espaces à l'échelle régionale pour faire du Grand Est un territoire résolument inclusif, en cohérence avec les objectifs du Pacte pour la ruralité (au titre duquel des projets de tiers-lieux ont initialement été soutenus).

Par ailleurs, **l'écosystème numérique se structure sur le territoire à travers :**

- ✓ Des clusters et associations numériques, à l'image de Grand Est numérique : une association créée en 2013 pour renforcer l'apport du secteur numérique dans la redynamisation et le développement du tissu économique local de l'économie du Grand Est et favoriser l'émergence d'un écosystème territorial dynamique centré sur le numérique.
- ✓ LORNTech, portée par le sillon Lorrain, qui a été labélisée métropole French Tech en 2015, témoignant du niveau d'appropriation de l'économie numérique par le territoire.
- ✓ Le dispositif Capitale French Tech East, qui regroupe la French Tech Strasbourg et LornTech.

En outre, le numérique, constitue également une opportunité pour faire évoluer l'offre dans de multiples secteurs (à titre d'exemple) :

¹ <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/64/digital-agenda-for-europe>

² SRDEII – 2017

- ✓ **L'offre culturelle.** Dans certains secteurs, le numérique est au cœur de l'activité (cinéma, audio-visuel, arts numériques), dans d'autres il permet de nouvelles formes de médiation culturelle (lieux patrimoniaux, musées, ...).
- ✓ **Administration** (e-administration).
- ✓ **De santé** (e-médecine, télémédecine ...), dans ce cadre, un pan important de l'activité de GrandEnov, Biovalley, Priesm concerne la digitalisation de l'univers santé. Par ailleurs, des projets, comme E Meuse Santé, soutenu par la Région et l'Etat dans le cadre des « Territoires d'innovation » se déploient sur le territoire
- ✓ **Le sport**, à travers le développement de la connectivité des équipements avec accès digital et outils connectés d'aide à la pratique d'activités de loisirs et sportives.

LE DÉFI DE L'APPROPRIATION ET DES USAGES DU NUMÉRIQUE

L'accessibilité et la diffusion des services publics numériques font partie intégrante de l'Agenda Numérique de l'Europe : l'enjeu est de garantir aux citoyens et aux entreprises un accès facilité et rapide aux services publics des Etats et des collectivités par les usages du numérique. En France, le programme Action Publique 2022, lancé en octobre 2017, a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022.

Cette dématérialisation fait naître des besoins d'accompagnement des publics fragilisés et/ou vulnérables (âgés, difficultés sociales, peu diplômés...) dans les démarches et la maîtrise des outils. Faute de connaissances et de moyens, les populations vulnérables peuvent se retrouver bloquées non seulement dans leur insertion professionnelle et sociale mais également dans leur recours aux droits. Aujourd'hui, 13 millions de citoyens français restent encore éloignés du numérique selon un rapport de France Stratégie publié en juillet 2018¹: ils n'utilisent pas ou peu Internet et ont des difficultés à maîtriser les services en ligne.

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour maîtriser les outils numériques, l'Etat et de nombreuses collectivités ont décidé de favoriser le développement d'Espaces Publics Numériques (EPN). Portés par des associations et par des collectivités locales, ce réseau de près de 4 850 lieux en France (dont 192 dans le Grand Est soit seulement 4% du total national) permet au public d'accéder à des services de base ainsi qu'à des programmes de sensibilisation et de formation. Dans le Grand Est, le réseau des EPN se concentre dans et autour des grandes agglomérations (Strasbourg, Metz, Nancy) et des villes moyennes.

Par ailleurs, la Région Grand Est a décidé de faciliter l'acculturation au numérique pour tous, sur son territoire en lançant un appel à manifestation d'intérêt (AMI) – le numérique au quotidien. Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- offrir des services de qualité au plus près des usagers personnes,
- faciliter l'usage du numérique dans les pratiques d'orientation et d'accompagnement,
- favoriser l'insertion numérique, permettre à l'ensemble de la population d'acquérir progressivement une autonomie numérique... Le programme lycée 4.0 vise également à préparer les jeunes aux impacts de la généralisation du numérique.

¹ France Stratégie, Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, Rapport au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du numérique, Juillet 2018 -

Néanmoins, une absence de coordination de projets d'inclusion numérique au niveau régional est identifiée (pas de lauréat dans le Grand Est à l'appel à projet Hubs territoriaux pour un numérique inclusif).

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.E.1 - Accélérer la transition numérique des entreprises, des secteurs « traditionnels » de l'économie et de l'artisanat** : à travers des actions d'accompagnement sur les usages et l'intégration des technologies aux chaînes de valeurs des entreprises et des administrations et en assurant un suivi particulier des entreprises les plus éloignées du numérique. Le commerce en ligne, le marketing digital, l'industrie du futur et l'administration 4.0, la mise en valeur des artisans sur des plateformes web ... pourraient être des domaines particulièrement ciblés.
- **1.E.2 - Poursuivre l'accompagnement au développement et la structuration de l'économie numérique dans les territoires** : développement des Fablab, espaces de coworking, structures offrant des services et moyens numériques aux citoyens et start-ups (pôles numériques), laboratoire pédagogique d'appropriation de l'IA, développement de solutions immersives pour la formation initiale et continue, formation dès le plus jeune âge à la programmation en continuum vers l'enseignement supérieur..... à travers des soutiens à l'investissement et au fonctionnement (développement d'une filière du numérique en formation professionnelle...).
- **1.E.3- Développer l'offre de services numériques** : Face aux besoins croissants de la population sur le numérique, des efforts doivent être portés sur la dématérialisation des services numériques (e-administration, e-santé, e-culture, e-éducation, e-tourisme, bibliothèques numériques, plateformes d'apprentissage, ENT, objets tangibles et connectés, Deep learnings...), sur le déploiement d'outils de la mobilité servicielle et digitale, sur le développement de la culture de la donnée avec une appropriation dès le plus jeune âge, le développement d'expérimentations de technologies avancées (dont celles développées dans les laboratoires de recherche), le développement des équipements numériques dans les établissements scolaires (primaire et secondaire) ...
- **1.E.4 - Soutenir les initiatives visant à accroître l'inclusion et la médiation numérique** : Développement des EPN, accompagnement à l'appropriation des nouveaux usages de la fibre par les habitants, soutien aux actions portées par des associations ou collectivités territoriales pour accompagner les publics fragiles (écrivain public numérique...). Les efforts réalisés en faveur du déploiement des infrastructures (projets d'investissements) doivent être accompagnés d'une action forte visant à l'appropriation des usages et leur accès par tous, afin de tirer pleinement parti de la révolution numérique, de construire une citoyenneté numérique et de renforcer les

capacités de recherche / développement et de formation : Le numérique est un levier de désenclavement des territoires et d'inclusion sociale et économique pour toutes les populations du Grand Est.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation</u>, intégrant notamment le domaine la société numérique. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics
Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le programme Action Publique 2022</u>, lancé en octobre 2017 a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022 • <u>Plan national pour un numérique inclusif</u> • <u>Le portail France Num, vise à promouvoir la transformation numérique des entreprises</u> • <u>Convention de lutte contre la pauvreté</u>
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De développement économique, innovation • D'aménagement du territoire et environnement <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - (qui intègre notamment un objectif visant à accélérer la révolution numérique pour tous) • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII à travers le Plan régional de croissance numérique, GRAND EST DIGITAL, pour développer les usages du numérique ...

Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle départementale</u> : La loi NOTRe réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, elle confie notamment au département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SDAASAP (en lien avec le volet inclusion, service d'accompagnement à l'usage du numérique ...) • Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) • Schéma Directeur des Usages et Services numériques
---	--

III. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 2 : une Europe plus verte et à faible carbone

III.1 Changement climatique et prévention des risques

Principales caractéristiques

Déjà perceptible, **la lutte contre le dérèglement climatique s'impose comme un défi majeur pour le territoire**. Les effets induits par ces évolutions impactent, la biodiversité, la santé, les activités économiques ... et renforcent l'exposition du territoire aux risques naturels.

UNE DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS¹

Objectif premier des politiques d'atténuation du changement climatique, **les émissions de GES ont diminué de 32 % entre 2005 et 2016 à l'échelle de la région Grand Est²**, principalement du fait de la baisse des émissions de CO₂ (- 35%). Les progrès techniques effectués par l'industrie et les politiques d'incitation, de sensibilisation et de rénovation dans le secteur résidentiel et tertiaire, sont des facteurs explicatifs.

Les secteurs du transport (principalement routier) et de l'industrie sont les plus émetteurs de gaz à effet serre en région (avec respectivement 30 % et 29 % des émissions totales). Toutefois, le secteur de l'industrie a le plus contribué à la baisse observée (avec une baisse de 50 % des émissions de GES entre 2005 et 2016)³. Ces résultats sont en grande partie liés à l'impact de la crise économique sur les plus gros secteurs émetteurs.

Viennent ensuite, en termes d'émissions de GES, l'agriculture (17 %), le résidentiel - tertiaire (17 %) et la branche énergie de l'industrie (14 %). Si tous ces secteurs d'activités ont contribué à la réduction des émissions de GES, à l'échelle régionale, entre 2005 et 2016, **la baisse est quasi inexistante pour le secteur agricole (-2%) et pour celui du transport routier (-5%)**.

En Grand-Est, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'énergie (contre 69% en France), **renforçant le lien entre les enjeux de transition énergétique et la lutte contre le changement climatique⁴**.

¹ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

² Données issues de SRADET – décembre 2018

³ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

⁴ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

UN POTENTIEL DE SÉQUESTRATION CARBONE À PRÉSERVER

La politique d'atténuation du changement climatique passe également par **l'augmentation et la préservation du potentiel de séquestration carbone du territoire**. Les sols et les forêts représentent un important potentiel de stockage du carbone. Dans ce cadre, le Grand Est dispose d'atouts très importants avec notamment 1,9 million d'hectares de forêt. Cependant, **la variation du potentiel de séquestration entre les années 2010 et 2016 montre une baisse de 12% en région¹**. Cette situation renforce ainsi l'enjeu de gestion durable de la forêt dans une logique de maintien des fonctionnalités environnementales et écologiques de cette dernière (*lien avec la section agriculture / forêt*).

DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ OBSERVABLES

Malgré les efforts engagés pour maîtriser et réduire les émissions de GES, **le changement climatique est déjà perceptible en Grand Est à plusieurs niveaux :**

- ✓ **Météorologique** : Ces dernières décennies, le climat a évolué sous l'effet d'une augmentation de la température moyenne (à titre d'exemple, le nombre de jours de gel diminue jusque près de 5 jours par décennie à Nancy). Par ailleurs, en termes de prospective, l'élévation des températures devrait se poursuivre (entre 2 et 5° d'ici la fin du siècle) entraînant une modification du régime des pluies. **Des évolutions qui peuvent engendrer :**
 - Une intensification des risques inondations, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies ;
 - Des conséquences sanitaires significatives : multiplication des épisodes de fortes chaleurs, notamment dans les centres urbains ;
 - Une augmentation des pressions sur la ressource en eau : impacts non seulement sur la qualité et la quantité de la ressource mais aussi sur l'alimentation en eau potable, la production d'hydroélectricité, l'agriculture ... ;
 - Des impacts sur la production agricole, viticole et sylvicole (les exploitations ont été éprouvées par les sécheresses de 2018 et 2019) ;
 - Une incidence sur les activités touristiques avec une menace sur la viabilité économique des stations de ski.

- ✓ **Biodiversité** : Les premiers impacts du changement climatique sur la biodiversité sont également visibles, comme l'avancement des stades de développement de la vigne, le dépérissement de plusieurs espèces d'arbres, la modification des habitudes des oiseaux migrateurs...

UNE RÉGION EXPOSÉE À PLUSIEURS RISQUES QUI SE RENFORCENT AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE²

Le Grand Est présente une exposition aux risques naturels plus ou moins marquée selon les territoires. **Deux types de risque sont particulièrement présent sur le territoire et ont tendance à se renforcer avec les évolutions amenées par le changement climatique :**

¹ SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

² SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

- ✓ **Le risque inondation** : la forte présence de l'eau sur le territoire (le contexte hydrographique de la région Grand Est recouvre trois bassins versants : Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée) expose environ 9 % de la population au risque d'inondation avec 24 % des communes situées en zones inondables. Un risque aujourd'hui aggravé par l'artificialisation des sols et les pratiques agricoles. Deux plans de Gestion du risque inondation ont ainsi identifié 15 Territoires à risques importants d'inondation (TRI) d'importance nationale. Les outils d'intervention déployés portent sur des Programmes d'action et de prévention des risques (PAPI : outils financiers pour mettre en œuvre des travaux de ralentissement des écoulements ou de réduction de la vulnérabilité face à ce risque) et des Plans de prévention du risque inondation (PPRI : traduction réglementaire du risque inondation dans les documents d'urbanisme).
- ✓ **Les risques de mouvements de terrain** : du fait de ses caractéristiques géologiques et historiques (passé minier), la région est concernée par des risques de mouvements de terrain. Ces derniers concernent plus de 35 % des communes de la région et font l'objet de 25 plans de prévention des risques (PPR). Le risque de retrait et du gonflement des argiles est particulièrement important dans le sud-ouest des plateaux occidentaux de la Marne et en Champagne humide.

In fine, la région doit faire face à de nombreuses sources de risques technologiques et industriels liés au caractère industriel de la région. Le Grand Est compte, en effet, 4 496 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 3 000 du secteur industriel ; 162 sites Seveso dont 100 dits « Seveso seuil haut ». En matière de gestion, 41 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont ainsi été mis en place, destinés à protéger les zones riveraines¹.

1.1 a - Les besoins stratégiques identifiés

- **2.A.1 - Poursuivre et renforcer les actions d'atténuation du changement climatique** : *Ce volet atténuation cherche à agir sur les causes du changement et à réduire son intensité à travers les objectifs de transition énergétique et de décarbonation de l'économie : réductions des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre (GES), développement des énergies renouvelables (EnR), renforcement des capacités des milieux naturels à stocker le carbone ... (⇒ Ces besoins ont été déclinés dans les besoins stratégiques 2.B.1 à 2.B.6)*
- **2.A.2 - Développer une véritable culture du risque liés au changement climatique et d'évolution des comportements en matière de préservation des ressources** : *cette culture doit prendre différentes formes : coopération entre les acteurs, amélioration de la connaissance, déploiement de stratégies en matière de risques, la sensibilisation des publics (développer des environnements de simulation permettant de cultiver la mesure*

¹ Données issues de SRADET – décembre 2018

et l'analyse des risques adaptés aux publics), ... Elle doit porter sur les risques d'inondation, de glissement de terrain, les risques liés à l'augmentation des phénomènes de sécheresse qui ont un impact sur l'alimentation en eau, le risque sismique. Elle doit par ailleurs s'accompagner d'actions favorisant les évolutions du comportement des citoyens en matière de préservation des ressources...

- **2.A.3 - Intégrer l'adaptation des activités et systèmes aux impacts du changement climatique dans l'aménagement du territoire, afin d'en améliorer la résilience :** *en dehors des actions d'atténuation et de culture du risque, la transition des territoires implique une réflexion plus globale autour de leurs vulnérabilités. Cette question est d'autant plus prégnante que le Grand Est est soumis à des risques importants. Que ce soit en matière de gestion, ou de prévention, les enjeux pour la région résident donc dans l'aménagement durable du territoire, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (notamment la systématisation dès que possible d'une gestion intégrée des eaux pluviales, cf. "une ville perméable") et l'adaptation des activités économiques. Dans ce cadre, un besoin de soutien plus fort aux collectivités dans le cadre de la GEMAPI est également identifié.*

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de lutte contre le changement climatique. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions de gaz à effet de serre • Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif Spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies renouvelables • Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air
----------------------------	---

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) : : le PNACC 2 renforce les enjeux de territorialisation des politiques d'adaptation (observation, réseau d'acteurs...).</u> • <u>Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques</u> : Le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie. • <u>La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)</u> : la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dresse la feuille de route pour mener la transition écologique et solidaire de la France vers la neutralité carbone en 2050. • <u>La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).</u> • <u>Contrat de plan Etat Région (2015-2020)</u>, qui comprend un volet transition écologique et énergétique. • <u>Directive inondation</u> <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi sur la transition énergétique (LTECV, loi pour la transition énergétique et la croissance verte), qui a été adoptée en 2015 et s'est traduite en termes opérationnels par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En adoptant son plan pour le climat en juillet 2017, la France s'est désormais fixé la neutralité carbone comme nouvel objectif à long terme, à atteindre d'ici à 2050. Ces deux documents sont actuellement en cours de révision pour prendre en compte ce nouvel objectif.
----------------------------	--

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :

- **D'aménagement du territoire et environnement :** La Région est chef de file en matière de climat, air, énergie
- Les Régions volontaires pourront se voir attribuer tout ou partie des **missions d'animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** : un choix adopté par la Région Grand Est

Schémas et plans en lien avec la thématique :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET (fixe des objectifs et des règles en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et de biodiversité. Ses objectifs et ses règles s'imposent aux documents d'aménagement du territoire que sont les SCoT (à défaut les PLU(i), les chartes de PNR, les PCAET et les PDU).
- Le Plan régional de santé environnement (PRSE) : Il constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne. Le PRSE est porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) / un document de planification stratégique qui coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire.

Concernant l'eau et la gestion des risques :**Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :**

- La loi MAPTAM a attribué une nouvelle compétence aux communes et EPCI à fiscalité propre : la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2018. Elle porte notamment sur la maîtrise d'ouvrage des systèmes de protection, renforce les liens entre prévention des inondations et aménagement du territoire, et complète les maîtrises d'ouvrage déjà présentes sur les autres axes de la gestion des risques.

Les principaux schémas et plans :

- Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : à l'échelle des grands bassins hydrographiques le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants à plus petite échelle.
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.
- Le Plan de Prévention des Risques : Le plan de prévention des risques naturels est un document réalisé par l'Etat qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.
- Les plans de gestion du risque inondation (PGRI).
- Les plans de gestion faïtières DCE à l'échelle des bassins internationaux (Rhin, Meuse)

Concernant le changement climatique :**Evolution des compétences :**

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Les principaux schémas et plans :

- Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) : un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) : Ce plan s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées.• Les SCOT (qui intègre un principe de respect de l'environnement). |
|--|---|

III.2 Transition énergétique

Principales caractéristiques

La région Grand Est place la transition énergétique au cœur de sa stratégie, en lien avec la stratégie nationale bas carbone, et plus globalement avec l'accord de Paris sur le climat. Cet objectif est fondé sur une double dynamique indissociable **de réduction de la consommation énergétique** (en particulier dans le résidentiel / tertiaire, l'industrie et les transports) et de **diversification du mix énergétique par le développement des énergies naturelles renouvelables**. La transition énergétique représente également une opportunité de développement économique pour la région au regard de son potentiel.

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN BAISSÉ MAIS QUI RESTÉ ÉLEVÉE¹

Entre 2005 et 2016, **les consommations énergétiques sur la région sont en forte baisse, de l'ordre de 16 %**. Cette diminution a surtout été forte pendant les années 2005 à **2012 et s'est largement ralentie avant d'augmenter légèrement à partir de 2014**. Une baisse de consommation principalement portée par :

- ✓ Le secteur industriel (-36 %), en lien avec les impacts de la crise économique de 2008 sur les plus gros secteurs émetteurs. L'enjeu actuel pour le secteur est d'amplifier cette dynamique sur l'ensemble du tissu industriel (notamment TPI et PMI)
- ✓ Et le tertiaire (-17 %).

A l'inverse, la consommation du secteur du transport routier affiche une diminution de seulement 2%. La même situation s'observe dans le résidentiel, où la consommation énergétique n'a que très peu évolué.

En dépit de ces évolutions positives, la consommation énergétique finale (en 2016) s'élève à 191 626 GWh, ce qui représente **une consommation moyenne de 34,5 MWh/habitant, plus élevée que la moyenne nationale qui s'établit à 26 MWh/habitant**. Les process industriels, le secteur résidentiel et les déplacements contribuent principalement à cette consommation : **ils représentent 86 % de la consommation énergétique régionale répartie de la manière suivante :**

- ✓ Le résidentiel représente, avec 59 298 GWh, 31% des consommations d'énergie finale régionale ;
- ✓ L'industrie représente le deuxième secteur consommateur avec 56 438 GWh soit 29% ;
- ✓ Le secteur des transports arrive en troisième position avec 50 222 GWh soit 25% du total.

DES ENJEUX FORTS AUTOUR DU BÂTI ET DU TRANSPORT ROUTIER

Le Parc de bâtiments (tant résidentiels que tertiaires) présente, une faible efficacité énergétique. Il s'agit du secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional : 31% pour le résidentiel (c'est le secteur prédominant dans le Grand Est, là où il n'apparaît qu'en deuxième position à l'échelle nationale) et 11 % pour le tertiaire, soit au total de 42 % (2016)². Par ailleurs, **la précarité et la vulnérabilité énergétiques dans le logement représente une importante problématique** : elles touchent plus de 630 000 ménages en région, soit 1 ménage sur 4 (affectant tous les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux et tous les types de bâtis). **L'accélération et**

¹ SRADDET - DIAGNOSTIC THÉMATIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE – décembre 2018

² SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DU GRAND EST

l'amplification des rénovations énergétiques du bâti est l'un des objectifs du SRADDET qui ambitionne de rénover 100 % du parc résidentiels en BBC d'ici 2050. Parmi les dispositifs initiés par la Région et l'ADEME, un opérateur (SEM OKTAVE) a été mis en place pour accompagner les propriétaires de maisons individuelles dans leur projet de rénovation. Ce service est mis en place en articulation avec le Service national d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE). En outre, les bailleurs sociaux du Grand Est ambitionnent d'amplifier et de porter une politique de rénovation énergétique des logements sociaux.

Le secteur des transports, très largement dominé par le secteur routier (97% de la consommation globale du secteur transport), **ne montre pas (malgré les progrès technologiques) de recul de sa consommation ces dernières années (en lien avec une augmentation du trafic)**. Pour rappel, il représente le troisième poste de consommation régional.

LE GRAND EST : UNE RÉGION DÉPENDANTE DES ÉNERGIES FOSSILES...

Le profil énergétique de la région se caractérise également par une forte dépendance aux énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel et combustibles...) : ils totalisent plus de 60% de la consommation. Ainsi, **le Grand Est présente une balance consommation-production déficitaire**. Très dépendant des énergies fossiles, la région importe la quasi-totalité du gaz et des carburants qu'elle consomme. En revanche, l'importance de son parc nucléaire lui permet d'exporter la moitié de sa production d'électricité.

Cependant, une diminution significative de l'usage des énergies fossiles s'observe, depuis une quinzaine d'année, au profit d'autres sources d'énergie comme le bois énergie ou d'autres énergies renouvelables. Ainsi, **la dynamique de développement des énergies renouvelables et de récupération doit être amplifiée afin de poursuivre la diversification du mix énergétique renouvelable et de réduire cette dépendance aux énergies fossiles** dont le coût environnemental, économique et social ne cesse de croître.

... MAIS UNE DYNAMIQUE FORTE AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ENR

Depuis 15 ans, une montée en puissance de la production d'énergies renouvelables s'observe sur le territoire régional. En 2017, **la part des ENR dans la consommation finale d'énergie s'élève à 21 %¹** en Grand Est (contre 8,8 % en 2005). En France, les énergies renouvelables représentent 16% de la consommation d'énergie finale en 2016², **le Grand Est fait donc preuve d'une avance par rapport à la moyenne nationale**.

La production de combustibles et carburants représente la principale forme d'ENR régional (59%). Ces combustibles sont issus de la filière bois, de la production d'agrocarburants et de la production de biomasse agricole et de biogaz.

L'énergie renouvelable et de récupération sous la forme d'électricité s'élève à 34%. Elle repose fortement sur l'hydraulique et l'éolien. La production régionale d'électricité renouvelable correspond à 15% de la production nationale (pour l'année 2016)³, faisant du Grand Est la troisième région en termes de parc d'installation de production d'électricité renouvelable. A noter, que la production d'hydroélectricité semble atteindre ses limites. Ce gisement est déjà bien exploité et laisse peu de nouvelles possibilités.

¹ http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_chiffres-cl_r_s_dreal.pdf

² Chiffres clés des énergies renouvelables, MEEM, Edition 2016

³ SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

In fine, la valorisation énergétique sous forme de chaleur est plus réduite (pompes à chaleur aérothermiques, géothermiques ...).

Ainsi, la région affiche une production d'énergies renouvelables relativement diversifiée. Quatre grandes filières d'énergies renouvelables se dégagent¹ :

- ✓ Le bois-énergie, première source d'énergie renouvelable régionale (40,7% de la production d'ENR toutes filières confondues en 2017) ;
- ✓ L'hydroélectricité est la deuxième filière en termes de production d'énergie renouvelable dans le Grand Est. Elle est par ailleurs la première source d'électricité renouvelable de la région (18,3%) ;
- ✓ La filière des agrocarburants (15,7%) production à partir de la biomasse agricole ;
- ✓ La filière éolienne (13,8% régionale) est la 4ème filière d'énergie renouvelable du Grand Est en termes de production d'énergie primaire mais la région possède l'un des premiers parcs en termes de puissance installée en France, avec 3 102 MW installés représentant 25 % du parc français ;

En outre, le photovoltaïque ne représente que 1,3 % de la part de production d'ENR, mais la région se classe au 5ème rang national avec 7% de la puissance installée en France (près de 30 000 installations). De même, le Grand Est se positionne à la 1ère place des régions pour la méthanisation et pour l'injection de biogaz. Il s'agit d'une filière dynamique avec de nombreux projets principalement agricoles (1,4 % de la part de production d'ENR).

Même si les filières renouvelables ont une place importante dans le mix énergétique régional, elles doivent encore être développées pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux où la part des ENR dans la consommation finale est fixée à 23% pour 2020 et 32% pour 2030 ; ainsi que les objectifs ambitieux du SRADDET qui fixe, à titre d'exemple, pour 2050 une couverture de la consommation par les énergies renouvelables de 100%.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs dispositifs régionaux ont déjà été mis en place :

- ✓ **Le programme Climaxion** qui vise, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, à accélérer la transition énergétique en Grand Est et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour rénover bâtiments publics (logement social...) et privés (copropriétés, habitat individuel...).
- ✓ **GREEN EST** : Pour faire du Grand Est une référence en Europe sur les énergies bas carbone, la Région a lancé la démarche Green Est, une stratégie coordonnée en matière d'innovation, d'expérimentation, d'industrialisation et de formation. Cette dynamique collective vise à accélérer la transition énergétique en investissant tous les maillons des différentes filières d'avenir du Grand Est.

La région possède également un nombre important de "territoires à énergie positive pour la croissance verte" : on compte 64 territoires lauréats de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (soit 12% de l'ensemble des lauréats en France). Par ailleurs, 77 territoires "obligés " doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, une dizaine de territoires volontaires supplémentaires s'y sont engagés.

¹ http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_chiffres-cl_r_s_dreal.pdf

La Région s'est fixé l'objectif de devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050. Pour cela, elle se doit de traiter les besoins stratégiques suivants :

- **2.B.1 – Accélérer, massifier les initiatives en matière de maîtrise de l'énergie sur le secteur du bâtiment** : *l'objectif est de diminuer le niveau de consommation énergétique régional, et tout particulièrement les énergies fossiles notamment dans les secteurs du résidentiel public et privé, des bâtiments publics (sociaux, culturels, sportifs enseignement, ...). Le SRADDET fixe l'objectif d'une réhabilitation à 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050. Cette démarche doit intégrer non seulement un soutien à l'investissement dans la rénovation énergétique, mais également dans les démarches de conseils, d'ingénierie, de montée en compétences des différents acteurs et corps de métiers du bâtiment et de sensibilisation aux économies d'énergie.*
- **2.B.2 - Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises** : *Les entreprises, des secteurs agricoles, artisanaux, industriels et tertiaires sont responsables d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre en Grand Est. Le renforcement de l'efficacité énergétique des activités, l'accompagnement du secteur agricole dans sa maîtrise de la consommation en eau, la récupération de chaleur fatale, la maîtrise d'énergie des processus de production, les aides au financement des travaux d'isolation des locaux artisanaux, les actions de sensibilisation et de conseil à l'optimisation des usages de l'énergie ... constituent des champs importants à soutenir pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES.*
- **2.B.3 – Accroître le nombre d'installations de production d'énergie renouvelable, développer les capacités de stockage d'énergie et des réseaux électriques intelligents, et adapter les réseaux de transport de l'énergie** : *l'objectif est de poursuivre un développement des énergies renouvelables sur le territoire, afin de développer le mix énergétique renouvelable et de réduire la dépendance du territoire régional aux énergies fossiles (développement de l'éolien, le soutien au déploiement de l'énergie photovoltaïque ...), dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles et des patrimoines et à travers un soutien adapté aux différents types de projet (structurés, petit projets...). Le principal défaut de ces énergies étant leur intermittence, il est nécessaire que le Grand Est s'équipe de réseaux électriques intelligents permettant d'ajuster des pics de production et de consommation et de mettre en place des systèmes de stockage (notamment hydrogène) de cette énergie renouvelable pour pouvoir l'utiliser en décaler avec le moment de sa production. Par ailleurs, les réseaux de chaleur et de froid, doivent également s'adapter pour augmenter leur part d'énergies renouvelables et de*

récupération dans leurs sources de production ou s'étendre pour couvrir davantage d'utilisateurs. En outre, cet enjeu comprend également le soutien aux investissements qui intègre une part d'EnR dans le cadre des projets de rénovation des bâtiments publics anciens.

- **2.B.4 - Soutenir la réalisation d'études pour faire émerger de nouveaux gisements :**
Géothermie profonde, lithium, récupération de chaleur pour exploiter les gisements de l'énergie fatale perdue des réseaux (Il est estimé que 40 à 60% de l'énergie des réseaux est récupérables), photovoltaïque flottant sur des gravières en exploitation ou après exploitation (2% du territoire alsacien sont des gravières - le territoire lorrain pourrait également être concerné), petit éolien.
- **2.B.5 – Accompagner les filières de l'économie verte et développer l'entreprise du futur :**
Au-delà de l'enjeu crucial de lutte contre le changement climatique, la transition énergétique peut générer de nombreuses opportunités sur le plan économique et social. Ces opportunités seront d'autant plus fortes si tous les leviers en matière d'innovation et d'accompagnement des filières sont actionnés. Dans ce cadre, il s'agit de développer la bioéconomie, les énergies renouvelables, les industries et véhicules du futur, la Ferme du futur, les matériaux biosourcés etc. en articulation avec le SRDEII. Cet objectif doit permettre de développer des activités répondant à des besoins émergents et donc de se positionner sur de nouveaux marchés.
- **2.B.6 – Accompagner le développement d'une filière hydrogène exemplaire en Grand Est :**
au cœur de la transition énergétique, l'hydrogène se présente comme un "vecteur passerelle" indispensable. L'enjeu porte sur la production d'hydrogène verte, issue d'énergies renouvelables par le déploiement des nouvelles technologies qui permettent de réduire les impacts liés à la production d'hydrogène d'origine fossile.

Stratégie Europe 2020 :

- Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, à travers les domaines de lutte contre le changement climatique et l'énergie propre et efficace.

Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « *une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques* » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable)
- Contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie : dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus) ; dans les services ; dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus) ...

Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :

b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat

- Objectif Spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies renouvelables
- Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

Cadre stratégique européen

Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :

- La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020
- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dresse la feuille de route pour mener la transition écologique et solidaire de la France vers la neutralité carbone en 2050.
- Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019-2028, définit la trajectoire principale des investissements dans le domaine de l'énergie comportant une intervention publique.
- Le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments du 26 avril 2018, avec ce plan, le gouvernement a pour ambitions de baisser la facture d'énergie, d'améliorer le confort des bâtiments et de répondre au défi de la neutralité carbone et de lutte contre le changement climatique, par la rénovation des logements mais également des bâtiments tertiaires, publics et privés.
- Contrat de plan Etat Région (2015-2020), intègre un volet sur la transition écologique et énergétique.
- Le Contrat d'Objectifs et de Performance Etat/Réseau des Chambres de Métiers

Principales évolutions réglementaires :

- La loi sur la transition énergétique (LTECV, loi pour la transition énergétique et la croissance verte), qui a été adoptée en 2015 et s'est traduite en termes opérationnels par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En adoptant son plan pour le climat en juillet 2017, la France s'est désormais fixé la neutralité carbone comme nouvel objectif à long terme, à atteindre d'ici à 2050.
- La loi énergie-climat (adoptée à l'automne 2019), elle fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050, qui nécessite la division des émissions de gaz à effet de serre au moins par six d'ici cette date.
- Le décret tertiaire du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, entrée en vigueur au 01 janvier 2021 de la future réglementation environnementale RE2020 pour les bâtiments neufs, plus ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique
- Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire porte sur 4 grandes orientations : gaspillage, mobilisation des industriels, information du citoyen et collecte des déchets.

Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : affirmation du rôle de la Région dans la mise en œuvre de la transition énergétique <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - (fixe les objectifs de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et de biodiversité. Ses objectifs s'imposent aux documents d'aménagement du territoire que sont les SCoT (à défaut les PLU(i), les chartes de PNR, les PCAET et les PDU). • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - (notamment sur le volet « accompagner l'efficacité énergétique des entreprises » et la recherche & développement) • Plan régional forêt bois • Schéma régional biomasse, qui est en cours d'élaboration, doit permettre l'évaluation de la ressource réellement disponible pour un usage énergétique • Stratégie méthanisation • Plan régional Développement Durable pour l'accompagnement des entreprises artisanales du Grand Est • Plan régional Santé-Environnement dans lequel les entreprises artisanales ont un rôle à jouer
Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle départementale</u> : Les départements ont un rôle renforcé en matière de contribution à la résorption de la précarité énergétique • <u>A l'échelle locale</u> : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (fixe les grandes orientations en déclinant celles du SRADDET dans une cartographie du territoire) • Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) : La notion d'Autorité Organisatrice de l'Énergie désigne les EPCI porteurs d'un PCAET, et leur reconnaît des compétences en matière de transition énergétique. • Les Chartes PNR

III.3 Ressources naturelles

Principales caractéristiques

La géographie du Grand Est, confère à la région d'importantes ressources naturelles constituées des sols (et la place importante de la forêt et de l'agriculture) et de l'eau. Ces ressources, qui jouent un rôle majeur dans le maintien des systèmes écologiques et de la biodiversité, **représentent également la matière première d'une part importante de l'économie et de la transition écologique et énergétique**. Soumis aux activités humaines, aux impacts du changement climatique ... **ces ressources sont fragilisées**. Leur préservation constitue ainsi un défi pour le Grand Est, **afin notamment de les mettre au cœur du développement et de la modernisation de la région**.

LES SOLS – UNE RICHESSE NATURELLE À PRÉSERVER

Les sols, qui constituent une ressource non renouvelable et limitée, sont la base des productions végétales, des productions animales et de l'équilibre des écosystèmes. Ils fournissent de la biomasse utilisée pour l'alimentation, les produits biosourcés et la production d'énergie... En Grand Est, **près de 90 % du territoire régional est couvert par des espaces forestiers et agricoles**. La biomasse constitue ainsi la matière première d'une part importante de l'économie régionale recouvrant, notamment, l'agriculture, l'agroalimentaire, les produits biosourcés, les filières bois et les énergies renouvelables :

- ✓ Le Grand Est constitue la **1ère région agricole française en termes de montant de richesse produite sur le territoire** ;
- ✓ L'exploitation du bois fait du Grand Est **la région la plus productive de France** ;
- ✓ **La production de combustibles représente la principale forme d'ENR régional (59%)**. Ces combustibles sont issus de la filière bois, de la production d'agrocultures et de la production de biomasse agricole et de biogaz.

En outre, **la Région ambitionne de s'appuyer sur ces importantes ressources naturelles pour alimenter une bioéconomie diversifiée** et offrir des débouchés nouveaux à ces secteurs, créant de la valeur ajoutée et des emplois : la Région Grand Est souhaite devenir le leader européen de la bioéconomie.

Pour maintenir les fonctions environnementales (lieu de vie d'espèces, séquestration de carbone ...) et économique (productivité des sols ...), **la gestion durable des sols représente un défi important**. La région est, en effet, marquée par des dynamiques de forte consommation de la ressource, constituant une menace pour la biodiversité, le potentiel forestier et agricole du territoire ... :

- ✓ **Une forte exploitation de la ressource forestière** : depuis 2009, la récolte progresse en moyenne de 5,6 % par an en moyenne avec une progression très forte pour le bois énergie¹. Ceci est à **l'origine de certains déséquilibres qui génèrent des conflits d'usage** en particulier entre les filières bois industries et bois énergie qui utilisent la même matière.

¹ SRDEII – 2017

- ✓ **Un accroissement de la consommation foncière : l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie régionale** : une dynamique d'étalement urbain qui menace les espaces naturels, forestiers et agricoles : les territoires artificialisés du Grand Est ont gagné 2,2 % en 6 ans (entre 2006 et 2012) et concernent principalement les terres agricoles : 86 % des nouvelles terres artificialisées concernent des terres agricoles.

C'est dans ce cadre, que **le SRADDET fixe un objectif ambitieux de réduction de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050**. Pour ce faire, la Région anime avec l'Etat **une plateforme du foncier** pour accompagner les territoires concrètement dans cette gestion économe du foncier.

Par ailleurs, **le Grand Est présente une grande diversité de ressources pour les activités d'extractions** : calcaire, craie, alluvions fluviales, argile, marne, lignite... Fort de cette richesse pédologique, le Grand Est regroupe environ 500 carrières, 350 entreprises adhérentes à l'Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux (UNICEM) et **a extrait 40,1 millions de tonnes de granulats, soit environ 11,3 % de la production nationale pour l'année 2014**. Néanmoins, ces activités sont souvent sources de perturbations pour les riverains (impacts paysagers, bruit, poussières) et **impliquent d'importants dommages aux écosystèmes naturels**. C'est pourquoi, le schéma régional des carrières prévoit un volet pour la **substitution des matières premières par des matériaux de réutilisation & recyclage dans une approche d'économie circulaire**.

L'EAU UNE RESSOURCE NATURELLE ABONDANTE MAIS FRAGILE

Avec la présence de grands fleuves internationaux (Rhin, Meuse, Moselle), un nombre important de nappes souterraines, de lacs, de zones humides ..., le territoire régional **est doté d'une ressource en eau abondante**.

Cette dernière **ressource stratégique du Grand Est** et structurante pour :

- ✓ **Le développement économique et territoriale** : alimentation en eau potable et les usages domestiques, transport fluvial, énergie hydraulique, industrie, artisanat, agriculture ;
- ✓ **Les paysages et les écosystèmes** (berges de cours d'eau, forêts alluviales, marais et autres zones humides...);
- ✓ **L'aménagement des territoires** (axes fluviaux, risques inondation...);
- ✓ **Le développement touristique de certains territoires**.

Se situant à l'amont des principaux bassins nationaux et transfrontaliers, la région **se caractérise par une position de château d'eau**. Un positionnement qui exige une gestion à haute responsabilité envers les autres territoires dans un principe de solidarité amont-aval.

Cette ressource apparaît néanmoins fragile, menacée par les pollutions et le changement climatique :

- ✓ **Une qualité de la ressource à améliorer¹** : une grande partie du territoire (plaine du Rhin, vallée de la Meuse, Champagne-Ardenne) est classée en zone vulnérable en raison de la pollution engendrée par les activités humaines (agriculture, usage domestique, activité économique) : **32 % des cours d'eau (contre 43 % à l'échelle nationale) se situe en bon ou très bon état écologique et 70 % des masses d'eau**

¹ Donnée issue du SRADDET de la Région Grand Est – décembre 2018

souterraines sont en état chimique médiocre, notamment les nappes majeures. La lutte contre la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques appelle des actions transversales, en lien avec l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les politiques économiques... Il faut cependant relever des améliorations, comme c'est le cas pour la qualité physico-chimique, avec une pollution qui a très fortement diminué sur certains paramètres comme l'azote et le phosphore.

- ✓ **Une augmentation des pressions sur la ressource à anticiper en lien avec le changement climatique**¹: actuellement, à l'exception de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) dans le secteur de Vittel², la région Grand Est ne connaît pas de déséquilibre marqué entre les prélèvements en eau et la ressource disponible. Néanmoins, **les impacts du changement climatique laissent entrevoir une augmentation des pressions sur la ressource en eau**. En effet, les études convergent dans le sens d'une évolution des paramètres climatiques qui modifiera la disponibilité de la ressource en eau. Les conflits d'usages pourraient ainsi s'intensifier, tout particulièrement en période estivale et touristique, nécessitant un arbitrage entre fonctions agricoles, industrielles et domestiques (l'alimentation en eau potable restant prioritaire).

Pour maintenir la quantité et la qualité de la ressource en eau, **le SRADDET prévoit de réduire de 20 % les prélèvements d'ici à 2030 et d'atteindre un niveau de qualité de l'eau de 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état**. C'est dans ce cadre, que la Région et les agences de l'eau portent un appel à manifestation d'intérêt pour le soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau. Il doit permettre d'encourager des projets développant des filières favorables à la protection de la ressource en eau (exemples : soutien aux changements de systèmes agricoles, création ou consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact...).

1.1 b - Les besoins stratégiques identifiés

- **2.C.1 - Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** : cet enjeu peut inclure : *la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, l'optimisation du système de gouvernance de l'eau, l'amélioration de la connaissance et la communication sur les enjeux liés à l'eau, mais également la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la réalisation d'études et actions visant à identifier et limiter les risques de pollutions diffuses/des milieux, à préserver les ressources en eau potable, la remobilisation des ressources en eau du bassin ferrifère après l'ennoyage des mines, la gestion intégrée des eaux pluviales en l'associant au développement d'îlots de fraîcheur, l'évaluation de la disponibilité des ressources dans le futur et l'anticipation de l'évolution des besoins en eau, l'optimisation des infrastructures existantes de façon à satisfaire au mieux les besoins en eau des milieux naturels et ceux liés aux différentes activités ...*

¹ Données issues du SRADDET

² SDAGE Rhin, SAGE GTI, 11ème Programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

- **2.C.2 - Économiser le foncier naturel, agricole et forestier :** *La consommation foncière constitue une problématique du fait de ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers. L'objectif du SRADDET est de réduire la consommation de foncier naturel agricole et forestier de 50% d'ici 2030 et de tendre vers 75 % à l'horizon 2050. Il s'agit notamment d'optimiser les potentiels de développement des espaces déjà urbanisés tout en respectant les principes de l'urbanisme durable. Le renouvellement urbain et la densification des centralités (amélioration de la qualité du bâti, redynamisation des cœurs de ville, valorisation des dents creuses et réhabilitation des friches), associés à la limitation de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces notamment en périphérie des centres urbains, doivent constituer des principes forts d'aménagement des territoires, tout comme les projets de désimperméabilisation des sols.*
- **2.C.3 - Favoriser le maintien des prairies et encourager les pratiques culturales permettant d'augmenter le stockage du carbone dans les sols, et plus globalement de favoriser des sols vivants et sains.**

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique européen</p>	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance durable</u>, à travers l'initiative : « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ». <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la transition vers une économie circulaire <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air • Objectif spécifique F : Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020</u>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : la Région voit son rôle de chef de file se confirmer en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et de protection de la biodiversité <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) • Programme régional d'agriculture durable • Programme régional de la forêt et du bois • Schéma régional Biomasse, qui est en cours d'élaboration, doit permettre l'évaluation de la ressource réellement disponible pour un usage énergétique • Stratégie méthanisation • Le Schéma Régional des Carrières • Programmes Locaux d'urbanismes communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Evolution des compétences :</p> <p><u>A l'échelle locale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Plan départementaux de l'habitat • Les SCOT (à travers le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : à l'échelle des grands bassins hydrographiques le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants à plus petite échelle. • Les Chartes PNR • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhin Meuse • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée Corse • PLU et PLUi

III.4 Biodiversité et infrastructures vertes

Principales caractéristiques

Les milieux naturels représentent une richesse régionale, mais également une responsabilité nationale et européenne. Ces milieux naturels variés constituent des enjeux importants, tant écologiques qu'économiques. Chaque espace témoigne un intérêt fort pour le territoire notamment en matière de : qualité du cadre de vie, diversité paysagère, espaces de loisirs et touristiques, puits de carbone... **La diversité écologique du territoire est un atout pour la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique.**

LE GRAND EST – UNE RÉGION MARQUÉE PAR UNE VARIÉTÉ DE MILIEUX ET D'ESPÈCES

Les contrastes géomorphologiques qui caractérisent le Grand Est engendrent une grande variété de paysages, milieux naturels et espèces. **La région se caractérise par une mosaïque de milieux qui constituent des espaces de vie et de déplacements variés pour la faune et la flore :**

- ✓ **La trame forestière** compose 33% du territoire et le structurent fortement. La forêt est un réservoir de biodiversité majeur avec de nombreuses espèces spécifiques : le grand tétras (oiseau caractéristique des vieilles forêts de résineux), le Lynx Boréal, la Cigogne noire...
- ✓ **La trame des milieux ouverts** (constituée de prairies de montagne ou prairies de fauche extensive, de vergers, vignobles) comporte de nombreuses espèces caractéristiques : le cortège d'Orchidées, La Pie-grièche grise ... Elle est néanmoins caractérisée par un état de conservation défavorable et ces espaces sont en régression.
- ✓ **La trame aquatique et humide** est très présente avec des prairies alluviales, prés-salés, tourbières, marais, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et fleuves. Ces espaces permettent l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces (amphibiens par exemple) et sont essentielles à la sauvegarde des espèces migratrices. Elles jouent, par ailleurs, un rôle important de limitation des crues, soutien des étiages, recharge de la nappe phréatique... Le fonctionnement des espaces est cependant perturbé par les activités humaines : mise en culture, aménagements touristiques...
- ✓ **La trame des milieux thermophiles** est également représentée en région (pelouse calcaire, lande sèche arbustive, boisement thermophile clair). Les milieux thermophiles abritent des lieux de vie pour des espèces spécifiques et menacées comme l'Azuré du Serpolet.

DES OUTILS ET POLITIQUES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ¹

Pour assurer le maintien de ces espaces et espèces, des actions et projets de préservation, de gestion et d'inventaire sont mis en œuvre. A ce titre, le Grand Est compte :

¹ Données issues du SRADET – décembre 2018

- ✓ **Des trames vertes et bleues (réservoir et corridors)**, confortent les réservoirs de biodiversité régionaux (20 % du territoire), transfrontaliers (Alsace-Allemagne, Champagne-Ardenne-Belgique) et inter-régionaux (avec le Jura). Elles identifient des corridors écologiques où circulent des espèces grâce à une continuité des espaces naturels. Cette Trame verte et bleue, transfrontalière et interrégionale, **inscrivant le Grand Est dans les grands réservoirs et corridors écologiques européens**, abrite une grande diversité d'espèces (faune et flore) ainsi que leurs habitats. **La trame noire, joue par ailleurs un rôle important** en concomitance avec l'accroissement de la pollution lumineuse liée à l'urbanisation. Cette pollution s'avère en effet avoir un impact significatif sur la biodiversité nocturne (en particulier les chiroptères).
- ✓ **La présence d'espaces remarquables protégés** : Les protections réglementaires "fortes" représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,5 % du territoire : réserves Naturelles Nationales (RNN) ou Régionales (RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ...
- ✓ **43 Zones de Protection Spéciale (ZPS)** (soit environ 8,5 % du territoire) et **184 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** (3,9 %), intégrées au réseau Européen Natura 2000¹
- ✓ **Plus de 2100 sites en Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).**
- ✓ **Des Espaces naturels sensibles (ENS) ;**
- ✓ **6 Parcs Naturels Régionaux (PNR)**, qui ont pour rôle de protéger et valoriser des espaces ruraux exceptionnels par leurs patrimoines paysagers, naturels, bâtis et culturels, considérés à la fois comme riches et fragiles... : PNR des Ardennes, PNR de la Montagne de Reims, PNR de la forêt d'Orient, PNR de Lorraine, PNR des Vosges du Nord, PNR des Ballons des Vosges. Un projet de création d'un nouveau Parc naturel régional en Argonne est p, par ailleurs, à l'étude. Aux côtés des PNR, les zones humides inscrites sur la liste de Ramsar constituent également des outils de protection.
- ✓ **Le Parc national de forêts** créé le 6 novembre 2019.

UNE RICHESSE QUI SA FRAGILISE

En dépit de ces actions de protection et de connaissance, **le patrimoine naturel régional est soumis à de fortes pressions et menaces** : des pertes de biodiversité sont constatées sur l'ensemble du territoire. Plusieurs facteurs expliquent cette fragilisation de la biodiversité et des continuités écologiques² :

- ✓ **L'urbanisation et artificialisation des sols** : depuis 2006, 74 712 hectares supplémentaires ont été artificialisés dans le Grand Est (+ 19 %, alors que la population n'a progressé que de 1,1 %). Il s'agit de la 2ème région française qui a vu ses surfaces artificialisées augmenter le plus fortement.
- ✓ **La fragmentation des continuités écologiques par les infrastructures linéaires de transports** : la superposition des infrastructures de transport induit des ruptures pour les continuités écologiques, impactant fortement le fonctionnement écologique régional.

¹ Site internet DREAL Grand Est

² Données issues du SRADET – Décembre 2018

- ✓ **L'intensification des pratiques culturelles et sylvicoles** : ces évolutions de pratiques impactent particulièrement la trame des milieux ouverts.
- ✓ **Le développement des espèces exotiques envahissantes**. Une étude réalisée en 2011 par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) faisait état de 18 espèces exotiques envahissantes. Ce chiffre est toutefois à revoir à la hausse car l'étude ne reposait que sur certains groupes ;
- ✓ La prolifération des grands herbivores et des sangliers, notamment dans le massif vosgien et en Alsace, **liée à une gestion cynégétique conservatrice**, provoquant une disparition de la régénération naturelle par surconsommation des essences forestières autochtones, un développement des essences allochtones (douglas, épicéas) car non-appétantes et une raréfaction de l'avifaune nicheuse au sol (Grand tétras, gélinotte, ...).
- ✓ **Les effets du changement climatique** (déplacement des aires de répartition des espèces, dégradation des habitats etc.).

Face à cette fragilisation et « érosion » de la biodiversité, le SRADDET réaffirme l'importance de préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Il fixe notamment les objectifs suivants : restaurer 3 % des continuités écologiques par an et 100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques. **La Région, l'Etat et les trois agences de l'eau présentes en Grand Est, portent ainsi un appel à manifestation d'intérêt « AMI Trame verte et bleue »** dans l'objectif de soutenir des projets intégrés de Trame verte et bleue comprenant un ensemble d'actions mobilisant des partenariats pour la création et/ou la restauration de continuités écologique.

Les besoins stratégiques identifiés

- **2.D.1 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux et les paysages (services écosystémiques)** : *La nécessité demeure de préserver le patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux, pour maintenir et développer la diversité écologique du territoire. La restauration des milieux constitue également un volet important de cet objectif qui doit se traduire par l'intégration des enjeux paysagers et environnementaux dans l'aménagement, l'amélioration de la résilience des écosystèmes face au changement climatique et les modes de gestion adaptés des espaces. La préservation de l'environnement nécessite en effet une présence (humaine ou développement de moyens de surveillance in situ) plus forte dans les espaces protégés et de nature pour sensibiliser et faire respecter les espaces par les usagers, en particulier dans un contexte de densification du territoire augmentant par là même la pression sur les espaces naturels à vocation de détente/loisirs.*
- **2.D.2 - Renforcer et préserver les Trames vertes et bleues locales, régionales et internationales** : *Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité : la préservation et la*

restauration des continuités écologiques, la plantation d'arbres, la mise en place d'infrastructures écologiques ... sont donc des actions prioritaires. Elles permettent également de garantir la connectivité entre les réservoirs de biodiversité et de conforter le réseau écologique régional et extrarégional avec les régions et pays voisins.

- **2.D.3 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les activités humaines et le développement urbain :** *Si l'urbanisation engendre un morcellement des espaces naturels, l'introduction ou le maintien de la nature en ville (plantation d'arbres ...) peut aussi contribuer à restaurer des continuités écologiques en milieu urbanisé. Elle peut passer par le développement de forêts urbaines, d'îlots de chaleur...*
- **2.D.4 - Renforcer la connaissance et la sensibilisation sur la biodiversité :** *Les besoins identifiés font notamment référence à la structuration de la collecte et la gestion de données, à structurer / accompagner un réseau associatif à même de collecter les données, de sensibiliser à la biodiversité, à travers le développement d'outils de communication grand public, d'accueil du public ... cet enjeu concerne également le développement d'un schéma patrimonial valorisant la TVB locale et intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité.*
- **2.D.5 - Assurer l'animation de la gestion des aires protégées et de la biodiversité.**

<p>Cadre stratégique européen</p>	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, ainsi que réduire la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles. <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif spécifique F : Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
<p>Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)</u> est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La SNB 2011-2020 vise un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer. • <u>Les orientations nationales pour la trame verte et bleue (ONTVB)</u>, visent à établir une trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi portant création de l'office français de biodiversité devrait permettre dès 2020, d'un opérateur unique au service de la stratégie nationale de la biodiversité - né du rapprochement de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - qui devrait permettre en particulier de mutualiser les ressources de police de l'environnement, afin de mieux les répartir sur le terrain.

Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : la Région est chef de file de protection de la biodiversité <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) – et les Atlas des anciens SRCE • La stratégie régionale biodiversité • Programme régional de la forêt et du bois • Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Vosgien
Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en matière d'aménagement de l'espace • Les départements disposent de compétences sur le domaine de l'environnement, en particulier en matière de gestion des ENS <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (intégrant le principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques) • Charte des PNR

III.5 Economie circulaire

Principales caractéristiques

L'économie circulaire repose sur le changement du modèle économique des entreprises, limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et augmentant l'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits et services. **La vertu du cercle passe par trois champs d'application :**

- ✓ L'offre des acteurs économiques
- ✓ La demande et le comportement du consommateur
- ✓ La prévention et la gestion des déchets, identifiées dans le cadre de l'élaboration et l'adoption, le 17 octobre 2019, du 1er Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

L'économie circulaire est identifiée comme un **vecteur de transition et de développement du territoire**, par les nombreuses opportunités qu'elle apporte (relocalisation de l'activité, création d'emplois, modernisation et attractivité des territoires, résilience des territoires...).

DES INITIATIVES QUI ÉMERGENT SUR LE TERRITOIRE

Depuis plusieurs années, des initiatives sur l'économie circulaire se développent sur le territoire régional. **Des initiatives¹ en lien avec les 3 champs d'application et les 7 piliers de l'économie circulaire :**

- ✓ **L'offre des acteurs économiques :**
 - **L'approvisionnement durable :** dans ce cadre, la région dispose de plusieurs atouts : un secteur bois/construction relativement présent, une forte production de chanvre (1^{er} région française) ... Concernant les matières premières alimentaires des marges de progrès semblent néanmoins possibles : l'industrie agroalimentaire ne s'approvisionne majoritairement pas en matières premières locales et les circuits courts sont encore insuffisamment développés (constats identifiés dans le cadre du SRADDET)
 - **L'éco-conception :** 34 entreprises sont engagées dans l'écoconception (principalement des entreprises de construction et de textile) sur le territoire régional
 - **L'économie de fonctionnalité² :** sur la Région, une opération collective vise à accompagner une douzaine d'entreprises à étudier le potentiel d'un basculement vers une économie de fonctionnalité.
 - **L'écologie industrielle et territoriale :** L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs acteurs. Cette démarche est caractérisée par une gestion optimisée des ressources (eau, énergie, matériaux), un fort recyclage de la matière et de l'énergie à l'échelle d'une zone, d'un territoire ou simplement entre deux entreprises. En 2019, **le Grand Est compte 17 démarches EIT à différents stades de structuration**. La Région a fortement impulsé ce type de démarche. En effet, l'écologie

¹ Données issues du plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD)

² L'économie de fonctionnalité à commercialiser la fonction d'un bien à la place de commercialiser le bien.

industrielle et territoriale constitue un axe fort de « la politique partagée Economie Circulaire », initiée par la Région, l'ADEME, et l'Etat. Des moyens humains et financiers sont mis à la disposition des entreprises et des collectivités, **notamment à travers le programme CLIMAXION**.

✓ **La demande et le comportement du consommateur** :

- **Achat Public** : la Région Grand Est a élaboré un schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables, baptisé ORCHIDEE¹. Il a pour objectif de faciliter la mise en relation des acteurs économiques territoriaux avec la commande publique.
- **Achat privé et public** : la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est et ses partenaires ont mis en place un portail de promotion des biens et des services de l'ESS. Par ce site (www.acheter-responsable-grandest.com), les professionnels et particuliers peuvent trouver des services proposés par des entreprises de l'ESS du Grand Est. Il est par ailleurs possible d'intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics et privés.
- **Le réemploi et la réparation** : Sur ce volet (visant les déchets d'équipements électriques et électroniques, des textiles et les déchets d'éléments d'ameublement) sont recensées en 2017 365 structures de réemploi et de réutilisation : 213 entreprises et artisans et 152 associations.

✓ **La prévention et la gestion des déchets** : la région présente des atouts dans la prévention et la gestion des déchets avec **un maillage équilibré des installations de collecte et de tri sur le territoire** (494 déchetteries et 17 centres de tri opérationnels pour le tri des recyclables). En outre, **10 collectivités (environ 30% de la population) ont basculé dans le dispositif de Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG)**. Des mesures fortes comme **la tarification incitative ont également été mises en place, et, cela représentait en 2015, 48 collectivités, soit environ 900 000 habitants** (16,5 % de la population contre 7% en France métropolitaine). Cette tarification a permis une baisse de 51% d'ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2015. Sur ce volet, **des défis importants restent à relever** :

- Si, 16 % de la population régionale est couverte par la tarification incitative, l'objectif réglementaire à atteindre pour 2024 est de 37 %. D'ici à l'horizon 2020, ce sont théoriquement 435 000 habitants supplémentaires (21 collectivités) qui devraient passer en tarification incitative, portant alors la population couverte à 1,3 millions d'habitants soit 24,1% de la population régionale.
- La collecte de biodéchets a atteint 18 % sur le territoire, mais doit atteindre 100 % en 2024.

UNE FORTE AMBITION SUR LA PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

En 2015, la production régionale de déchets s'élève à **22,7 millions de tonnes** :

- 13,9 Mt de déchets inertes du BTP (soit 61 % du global),
- 5,2 Mt de déchets d'activités économiques,

¹ Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Économique, l'Environnement

- 2,9 Mt de déchets ménagers et assimilés¹.

Au regard de cette production, les enjeux de prévention et de gestion des déchets apparaissent importants.

En dépit d'efforts continus en matière de prévention et de valorisation des déchets (développement de techniques de valorisation, mise en œuvre de la tarification incitative ...), la Région et les territoires du Grand Est souhaitent poursuivre leurs efforts dans le domaine de la réduction des déchets et de la gestion (en tant que ressources valorisables). Ainsi, **au-delà des obligations réglementaires du Plan Régional Grand Est de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** dont la Région à la charge (qui suit les objectifs nationaux (dont la réduction de 10 %, en 2020 par rapport à 2010, des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et des déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment pour le secteur du BTP, ou encore la valorisation sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du BTP en 2020), **le Grand Est a souhaité aller au-delà en mettant en place une politique régionale partagée en faveur de l'Économie circulaire.**

DES OUTILS QUI SE STRUCTURENT POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région Grand Est accompagne, depuis plusieurs années, des initiatives visant à développer l'économie circulaire. Aujourd'hui, forte des travaux du PRPGD, de nouveaux outils ont été déployés dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Par exemple, la mise en place de l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire permettra d'accompagner les territoires dans leur politique de prévention à travers la connaissance, et de faire du déchet, une ressource. Cette politique s'appuie aussi sur une gouvernance partagée ADEME - Région - Etat. Le SRDEII intègre également des actions visant à accompagner l'économie circulaire, notamment dans le cadre du déploiement de l'écologie industrielle territoriale.

De manière opérationnelle, des outils ont déjà été déployés pour le développement de l'économie circulaire :

- ✓ **Programme Climaxion** : porté par l'ADEME et le Grand Est, Climaxion est un programme en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Il propose, en ce sens, un accompagnement technique, des aides financières et une animation régionale, par exemple l'Appel à Projets prévention et de Gestion des déchets du BTP.
- ✓ **Les dispositifs de soutien au développement économique** : plusieurs dispositifs d'aide permettent d'accompagner l'évolution des entreprises du territoire vers ce modèle économique : l'AMI modernisation des entreprises, le soutien à l'économie sociale et solidaire ...
- ✓ **Le réseau COLLECTif** : Pour fédérer les acteurs autour du développement d'une économie circulaire dans les entreprises du Grand Est, la Région, l'ADEME, ainsi qu'une diversité de partenaires (CCI Grand Est, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat...) ont mis en place le réseau COLLECTif. Il a **vocation à rassembler les acteurs volontaires qui œuvrent ou souhaitent œuvrer en faveur d'un développement économique circulaire**, à travers : la diffusion des connaissances, les retours d'expériences croisés, la montée en compétence des acteurs...

¹ Donnée issue du SRADEET de la Région Grand Est – décembre 2018

- **2.E.1 – Déployer l'économie circulaire et responsable dans le développement :** *Il s'agit de poursuivre un objectif d'économies des ressources disponibles, tout en encourageant la réduction de la production de déchets. L'enjeu est de mobiliser, de sensibiliser l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, consommateurs, etc.) pour lutter contre les gaspillages, en favorisant les métiers de la réparation, en développant le tri à la source (notamment des déchets alimentaires et des déchets des entreprises), ainsi que les filières de recyclage et de valorisation (par exemple dans le secteur du bâtiment). Les canaux d'actions peuvent être : l'intégration des enjeux et pratiques de l'économie circulaire dans le développement économique et les démarches filières ; la promotion de démarches d'écologie industrielle territoriale et la réduction ; la valorisation et le traitement des déchets, la rénovation des installations publiques et les nouveaux projets pour améliorer le tri sélectif (ex : centre de tri des emballages Moselle-Nord- SYDELON) ; le développement de structures intercommunales de liaisons de collecte et de valorisation des déchets professionnels du BTP et des emballages industriels ...*
- **2.E.2 - Accompagner les changements de comportement pour des pratiques plus responsables :** *il s'agit notamment d'engager des changements de comportement dans les activités quotidiennes et lors d'événements (sportif, de pleine nature...). Cette démarche peut intégrer la mise en place de diagnostics et de guide d'écoresponsabilité, la mise en circulation d'objets réutilisables, la mise en place d'actions en faveur des changements de comportements (consommation responsable, allongement de la durée d'usage, etc.)*

<p>Cadre stratégique européen</p>	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De promouvoir la transition vers une économie circulaire <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air
<p>Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En avril 2018, la France a publié sa première feuille de route pour l'économie circulaire, qui a pour objectif de créer jusqu'à 300 000 nouveaux emplois. La feuille de route devrait, entre autres, réduire de 30 % l'utilisation et la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 (par rapport à 2010), réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge d'ici à 2025 (par rapport à 2010) et ambitieusement tendre vers 100 % de déchets plastiques recyclés d'ici à 2025. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <p>Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire porte sur 4 grandes orientations : gaspillage, mobilisation des industriels, information du citoyen et collecte des déchets.</p>

Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : La Loi NOTRe du 7 août 2015 permet d'étendre les champs de compétences des Régions pour la prévention et la gestion de déchets par la création d'un Plan régional de gestion et de prévention des déchets d'une durée de 6 ans. <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), pour assurer un aménagement de l'espace cohérent avec les stratégies de transition écologique, énergétique et d'économie de ressources. • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - (en lien avec le soutien à l'innovation, l'économie sociale et solidaire, l'écologie industrielle et territoriale) • Le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), volet spécifique du plan régional de de prévention et gestions des déchets (PRPGD) • Schéma régional des carrières, piloté par l'Etat, qui vise à développer une gestion plus rationnelle et économe des matériaux
Cadre stratégique départemental / local	<p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les territoires TZDZG (territoire zéro déchet et zéro gaspillage), CODEC (contrat d'objectif déchets économie circulaire), TEPCV (transition énergétique pour la croissance verte), qui permettent de mener de nombreuses actions : développement du compostage individuel, du réemploi et de la réutilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-exemplarité • Les SCOT, qui doivent contribuer selon la loi à la transition écologique. Ils intègrent classiquement certaines problématiques de ressources en interaction avec l'urbanisme (ressources foncière, eau...). • Les Plans climat-air-énergie territoriaux • Les territoires de Parc par la mise en œuvre de leur Charte • Les stratégies locales (feuille de route économie circulaire de l'Eurométropole de Strasbourg ...)

IV. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 3 : une Europe plus connectée

IV.1 Infrastructures numériques

Principales caractéristiques

L'accès au numérique demeure aujourd'hui **une condition nécessaire au développement des territoires**. Les réseaux de communication et d'échanges immatériels constituent pour la région (et en particulier pour les territoires ruraux) **des leviers d'attractivité aussi bien sociale qu'économique**. En outre, le numérique est également perçu dans les diverses stratégies de développement territorial (comme les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics) comme **une alternative aux déplacements physiques, au maintien des populations et des implantations économiques**. Pour autant à l'échelle du Grand Est, **la desserte en couverture numérique en très haut débit fixe et la couverture mobile restent encore très inégales d'un territoire à l'autre**, en particulier entre les espaces urbains ciblés par les initiatives privées et les espaces ruraux.

LE GRAND EST – UNE RÉGION INÉGALEMENT COUVERTE EN TRÈS HAUT DÉBIT ET DONNÉES MOBILES...

Le débit internet se mesure par la quantité d'informations qu'une ligne internet peut apporter dans un intervalle de temps (bit/s). Pour rappel, le **seuil du haut débit**, qui a été fixé à 512 kbit/s lorsque les usages numériques de la population étaient encore peu développés et les objets connectés peu nombreux, **est aujourd'hui fixé à 8Mbit/s. Le très haut débit est atteint à partir du seuil de 30Mbit/s (seuil européen)**. Une connexion entièrement en fibre optique permet aux particuliers d'atteindre un débit théorique de 1Gbit/s, et ainsi d'accéder de manière simultanée à des services et usages numériques innovants et de qualité.

Le territoire régional, comme pour les dynamiques sociodémographiques, **présente de fortes disparités en matière de débit internet et couverture mobile¹** :

- ✓ **Une région bien équipée en très haut débit** : Le Grand Est est la **3^{ème} région métropolitaine la mieux équipée en très haut débit**, notamment grâce à ses réseaux câblés modernisés, les initiatives publiques portées localement depuis une dizaine d'années, malgré une fibre optique encore en phase de développement. Des inégalités s'observent, en revanche, entre les territoires orientaux, fortement connectés et une connectivité plus réduite à l'ouest. En effet, la Meuse et la Haute-Marne sont **les départements dont la couverture numérique du très haut débit est la plus faible**. La part des locaux

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3709802>

éligibles atteint 3,3 % et 4,6 % dans ces départements, contre 34,8 % en moyenne sur le Grand Est.

- ✓ **Une couverture 4G inégale** : Dans le Grand Est comme au niveau national, **la quasi-totalité de la population est couverte pour la 2G et la 3G**. Toutefois, des disparités existent concernant la couverture numérique mobile 4G. En effet, le **réseau 4G couvre 80,6 % du territoire du Grand Est (82,0 % de la France métropolitaine)**. Pour autant, la région apparaît bien couverte avec **96,8 % de sa population au lieu de résidence couverte** : une proportion légèrement en deçà de la moyenne métropolitaine (97,7%). Sur le département de la Meuse 82,9% de la population est couverte en 4G et 85,2 % dans la Haute-Marne.

Ainsi, les disparités infrarégionales sont fortes, avec certains départements qui cumulent de faibles taux de couverture numérique fixe et mobile à haut débit.

... MAIS UNE RÉGION EN POINTE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Pour pallier l'insuffisance de l'initiative privée et résorber les inégalités d'accès aux très hauts débits que connaissent certains territoires encore non desservis, **l'aménagement numérique en fibre optique sur l'ensemble du territoire fait l'objet d'un investissement régional massif** ciblant prioritairement sur chaque département, les territoires présentant les plus forts déficits de débit Internet, à travers les projets Rosace et Losange : deux concessions régionales, complétées par le projet porté par le syndicat mixte Moselle Fibre, soutenu par la Région :

- ✓ **Rosace** est un Réseau d'Initiative Publique (RIP) qui a pour mission d'assurer (dans les communes situées en zone d'initiative publique et qui ne comportent pas de réseaux câblés publics ou privés permettant d'offrir des débits d'au moins 30 Mbit/s ou avec un projet de modernisation de réseau câblé connu) la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur une durée de 30 ans.
- ✓ **Losange** est un Réseau d'Initiative Publique (RIP) qui a pour mission d'assurer (dans les communes situées en zone d'initiative publique et qui ne comportent pas de réseaux câblés publics ou privés permettant d'offrir des débits d'au moins 30 Mbit/s ou avec un projet de modernisation de réseau câblé connu) la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique dans les départements des Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges sur une durée de 35 ans.

Les acteurs du territoire sont tenus d'établir des stratégies d'aménagement en cohérence avec ces politiques de déploiement de l'infrastructure numérique, afin que les projets d'aménagement, de renouvellement urbain ou d'extension puissent bien être connectés aux réseaux THD et mobile.

La fin du déploiement de ce **réseau d'initiative publique qui sera le plus important en France (avec environ 910 000 prises FTTH et un investissement de 1,4 milliard d'euros de travaux), est prévue à l'horizon 2023.**

Grâce à ces réseaux, qui seront dotés d'une infrastructure pérenne sur laquelle l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs pourront s'appuyer pour améliorer l'accès aux services des populations et contribuer au développement économique des entreprises.

La complémentarité des actions, entre l'initiative privée en matière d'infrastructures numériques présente dans les grandes agglomérations (zones AMII) et les politiques publiques volontaristes, **feront du Grand Est la première région 100% fibrée.**

Les besoins stratégiques identifiés

- **3.A.1 - Poursuivre le déploiement de la fibre en veillant à intégrer l'enjeu des usages y compris les infrastructures supports à ces usages :** *L'ambition de faire du Grand Est la 1^{er} région 100 % fibrée de France constitue une opportunité d'attractivité et de développement économique importante. Mais au-delà de l'aménagement numérique les enjeux résident également sur l'accompagnement des porteurs de projets publics et associatifs vers leur transition numérique, des habitants, et notamment des publics les plus fragiles aux usages du numérique, dans un contexte de dématérialisation croissante des services et procédures.*
- **3.A.2 -Accompagner le développement de la couverture mobile :** *La couverture mobile ne revêt pas le caractère de service public, la desserte en 4G et 5G à venir des territoires est néanmoins un enjeu fort pour les territoires et les usagers. Les collectivités territoriales peuvent dans ce cadre accompagner les déploiements et encourager les opérateurs à investir, contribuer à une meilleure connaissance des données de couverture et niveaux de services disponibles, à travers : la construction de pylônes mis à disposition, la liaison en fibre optique au pied des antennes pour inviter les opérateurs à installer des antennes, l'élaboration de solutions de mesure et d'analyse mutualisées (crowdsourcing) et/ou d'outils dédiés, respectant les protocoles de mesures fixés par l'ARCEP, ...*

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 3 « <i>Une Europe plus connectée - Mobilité et innovation régionale et connectivité des technologies de la communication</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connectivité numérique à travers le déploiement du haut débit notamment sur les zones rurales
----------------------------	---

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le plan France Très Haut Débit</u> vise à faire en sorte que l'ensemble du territoire français soit couvert par des réseaux offrant un débit d'au moins 30 Mbits/s d'ici à 2022. Le plan représente un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés • <u>Contrats de plans Etat Région (2015-2020)</u>, intégrant un volet numérique.
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en lien avec les objectifs en matière d'équilibre et équité entre les territoires. • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - (à travers le Plan régional de croissance numérique, GRAND EST DIGITAL, pour développer les usages du numérique) • Pacte pour la ruralité et son plan numérique pour l'aménagement numérique en fibre optique à travers les projets Rosace et Losange, deux concessions régionales, complétées par le projet porté par le syndicat mixte Moselle Fibre, soutenu par la Région
Cadre stratégique départemental / local	<p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schémas directeurs d'aménagement numérique (SDTAN) • Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services (sur le volet inclusion)

IV.2 Mobilité durable

Principales caractéristiques

La qualité de l'accessibilité et des possibilités de transport d'un territoire sont des conditions nécessaires à son attractivité résidentielle et économique. **Dans ce cadre, le Grand Est dispose d'importants atouts.**

La mobilité est également un secteur clé de transition énergétique et écologique. En Grand Est, la mobilité quotidienne est très marquée par l'usage de la voiture individuelle qui est une conséquence directe de la présence de nombreux territoires ruraux et de l'étalement urbain : **les transports représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire (voir 0)**. Ainsi, les reports modaux vers les transports en commun et les modes actifs de déplacement (piéton, cyclable) constituent des enjeux forts, notamment dans les agglomérations. **Ces évolutions impliquent un développement d'infrastructures mais aussi un accompagnement et une sensibilisation visant à faire évoluer les comportements.** Plus largement, ce constat pose la question de l'aménagement territorial pour réduire les déplacements du monde rural vers les pôles urbains (développement du télétravail, revitalisation des bourgs ...).

UNE MAILLAGE DENSE D'INFRASTRUCTURE ET D'OFFRE DE TRANSPORT : UNE BONNE ACCESSIBILITÉ EXTERNE ET INTERNE

Au carrefour de nombreux flux transeuropéens et transnationaux, **la Région dispose d'un réseau d'infrastructures de transport bien développé :**

- ✓ Un réseau routier dense structuré autour de trois couloirs nord-sud : sillon lorrain (A31), vallée du Rhin (A35), et A26 ; et deux axes est-ouest, l'A4 (Paris-Metz-Strasbourg) et la RN4 (Paris-Nancy-Strasbourg) ;
- ✓ Des lignes à grande vitesse (LGV) permettent des connexions efficaces vers Paris ;
- ✓ Un réseau ferroviaire (hors LGV) adapté à la structure du territoire, mais globalement ancien et nécessitant de lourds travaux de rénovation pour maintenir l'ouverture des lignes.
- ✓ Un maillage de plusieurs plateformes aéroportuaires : deux aéroports de rang international (EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg et l'aéroport de Strasbourg Entzheim), deux aéroports d'envergure régionale (Lorraine Airport et Paris Vatry) et 4 aéroports d'intérêt régional.

A l'échelle départementale, **les réseaux de transports collectifs et scolaires** (compétence régionale depuis la loi NOTRe) **maillent le territoire de manière plus fine**. Ces réseaux sont plus ou moins développés selon les départements (par exemple, 112 lignes régulières sur la Moselle contre 2 en Haute-Marne) : La région Grand Est se situe à la seconde place (derrière Auvergne-Rhône Alpes) du podium des régions françaises en termes d'offre (trains et cars conventionnés par la Région). Face à cette pluralité des offres et pour gagner en fluidité et en interconnexion, tous les transports assurés par la Région Grand Est, **ont été regroupés au sein d'un réseau unique « Fluo »**.

A l'échelle locale, les Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD) gèrent les transports urbains. Le Grand Est compte 41 AOMD¹ (2019) : **32 réseaux couvrent ainsi 683 communes et 2,9 millions de personnes** (52% de la population de la région)². Pour favoriser intermodalités, la Région Grand Est a mis en place **une charte de l'intermodalité et des services à l'usager (avec l'adhésion de 40 AOM)**, afin notamment de renforcer la cohérence des politiques de transport.

Le réseau de transports du territoire régional offre une desserte performante mais **des inégalités d'accessibilité aux différents pôles urbains régionaux et au sud s'observent** (le niveau d'accessibilité et de desserte est plus important pour les liaisons est-ouest et les zones les plus denses). En outre, **les villes moyennes et les territoires ruraux ne bénéficient pas de la même qualité de desserte et de raccordement au réseau**, entraînant une forte dépendance à l'automobile. *In fine*, la mobilité transfrontalière (avec 170 000 travailleurs frontaliers) représente également un point sensible, avec des effets importants de saturations (les passagers transfrontaliers sur le Rhin sont plus favorables aux véhicules motorisés qu'aux mobilités douces). La gouvernance complexe rend difficile la mise en place d'une offre de transports collectifs performante et d'un système de financement commun.

DES MODALITÉS DE DÉPLACEMENT ENCORE FORTEMENT MARQUÉES PAR LA VOITURE

Les habitants de la région Grand Est parcourent 26 km par jour en moyenne, ce qui correspond globalement à la moyenne nationale. La répartition des motifs de déplacement des trajets de courte distance, dits du quotidien, est la suivante³ :

- 52% aux trajets entre le domicile et un autre lieu,
- 19% sont consacrés aux mouvements entre le domicile et le lieu de travail,
- 18% aux mouvements n'ayant le domicile ni en point de départ ni en point d'arrivée,
- 11% aux mouvements entre le domicile et le lieu d'études.

Globalement, **l'utilisation du train pour les déplacements locaux est plus importante en Grand Est qu'au niveau national. La part modale du vélo et de la marche à pied est également plus élevée en région pour les déplacements quotidiens**. En revanche, pour les autres modes de transports en commun, la part modale est en-dessous de la moyenne. Comme à l'échelle nationale, **la voiture reste le moyen de transport prépondérant** (65,3 %), en priorité dans les zones rurales qui sont dépendantes de la voiture.

Concernant spécifiquement les déplacements domicile / travail (19 % des déplacements locaux), **ces derniers représentent 29 % des distances parcourues**. En matière de modalité de déplacement, **plus de 3 actifs sur 4 utilisent leur voiture pour aller travailler** (77,7 % en 2013). **La part modale des transports en commun est, en revanche, légèrement plus élevée que pour les autres régions françaises** (8 % contre 7,7%). Toutefois, les transports collectifs sont attractifs là où l'offre est forte et où des contraintes à l'utilisation de la voiture individuelle existent (c'est le cas principalement de Strasbourg et Nancy...). Ailleurs, leur utilisation reste plutôt faible, malgré des offres développées.

¹ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/dossier-bases-donnees-autorites-organisatrices-mobilite>

² Donnée issue du SRADET de la Région Grand Est – décembre 2018

³ Données issues du SRADET – diagnostic transport de voyageurs – décembre 2018

LE DÉFI DE L'ÉCO-MOBILITÉ

En 2016, le transport représentait en région **le poste émissif sectoriel de GES (Gaz à Effet de Serre) le plus important** (30%). Des émissions en quasi-totalité issues de la combustion des carburants pour le transport routier, responsables de la pollution de l'air dans les grandes agglomérations de la région. En parallèle, **un accroissement des distances s'est également observé ces dernières années, sous l'effet d'une polarisation grandissante exercée par les centres urbains régionaux**. L'augmentation à venir du prix des carburants peut constituer un facteur de précarisation pour les ménages les plus éloignés.

Au regard de ces constats, et des limites posées par les transports routiers (saturation, pollution...), **le développement de l'éco-mobilité et le report modal vers ces modes alternatifs constituent des leviers à mettre en place pour accélérer les transitions en matière de mobilité**. Des défis particulièrement importants pour les AOMD qui disposent, depuis la loi NOTRe, de compétences élargies au-delà des transports collectifs urbains de personnes : autopartage, covoiturage, modes actifs ...

Sur le territoire, **ce nouveau type d'offre se développe déjà, essentiellement là où l'offre en transports en commun est déjà fortement développée**, à travers :

- ✓ **Des services visant à diminuer l'autosolisme** : autopartage (144 stations d'autopartage sont comptabilisés en Grand Est), covoiturage courte et longue distance (300 aires de covoiturage matérialisées sont dénombrées en Grand Est) ...
- ✓ **Des services liés au développement des modes alternatifs** (modes doux) avec par exemple des vélos en libre-service ;
- ✓ **Des nouveaux services de transports en commun** comme le transport à la demande ;
- ✓ **L'émergence de nouvelles technologies utilisables dans le transport** (véhicule autonome, voiture électrique), offrant des potentialités intéressantes pour les zones péri-urbaines où la mise en place d'une offre de transports en commun dense ne serait pas adaptée.

Si, les grands pôles urbains perçoivent les premiers résultats de ces politiques volontaristes en faveur des modes alternatifs (la part du vélo dans les déplacements domicile-travail est de 16% à Strasbourg), **ces solutions alternatives sont peu développées dans les espaces moins métropolisés**.

Ainsi, **les efforts en matière de développement de ces nouvelles mobilités au sein de l'ensemble des espaces urbains doivent se poursuivre**. L'intermodalité entre les différents modes de transports (collectifs traditionnels ou plus innovants) constitue également enjeu pour accroître l'utilisation des transports en commun et réduire la part de la voiture individuelle, afin de diminuer l'émission quotidienne de CO2.

C'est pour répondre à ces objectifs que la Région Grand Est à mis en place :

- ✓ **Un dispositif d'intervention régional d'intermodalité**, pour améliorer l'intermodalité et développer l'utilisation des modes de transports alternatifs sur les gares et points d'arrêt qui sont des lieux stratégiques dans la chaîne du déplacement des voyageurs ;
- ✓ **Un dispositif « ambassadeur de la mobilité »**, où la Région, en partenariat avec l'ADEME, cherche à faire émerger des ambassadeurs de la mobilité dans les territoires ruraux et les villes moyennes pour accompagner le changement de comportements vers les mobilités durables.

- **3.B.1 - Renforcer et améliorer la performance de l'offre des AOMD** : cet enjeu vise à renforcer l'attractivité des transports collectifs à travers, à titre d'exemple, le financement de nouvelles lignes ou la rénovation de lignes existantes (appui au financement de nouveaux réseaux express métropolitains), la digitalisation de l'utilisation (mise en place de systèmes d'affectation de voies / voies réservées aux transports en commun), le renouvellement et verdissement du matériel (parc de véhicules autonomes) ...
- **3.B.2 - Soutenir le déploiement de mobilités innovantes, mobilités douces alternatives à la route en lien avec la cohésion territoriale et dans une optique de mobilité inclusive** : Aire covoiturage, autopartage, flottes publiques partagées, kiosque de mobilité et de services, développement des modes de transports alternatifs à l'autosolisme pour les travailleurs, notamment frontaliers, infrastructures de mobilité douce, engins de déplacement personnel...
- **3.B.3 - Renforcer l'intermodalité sur et entre les territoires (territoire urbains / ruraux / transfrontaliers ...)** : l'enjeu est notamment d'accroître l'utilisation des transports en commun par tous types de publics sur le territoire. Il s'agit de développer de nouvelles offres de services, de nouveaux pôles d'intermodalité, mais également de connecter les PEM avec les territoires environnants pour éviter de renforcer les déséquilibres entre espaces ruraux et pôles urbains.
- **3.B.4 – Renforcer l'approche stratégique de mobilité dans les territoires et accompagner les changements de pratiques** qui passe par la mise en place d'études stratégiques de mobilité pour les bassins de mobilité (intégrant le caractère transfrontalier de certains bassins de mobilité) et d'outils de gestion intelligente des flux de mobilité, la mise en place de politiques d'information, de communication et d'éducation aux mobilités, en partenariat avec les acteurs locaux (tissus associatifs, socioprofessionnels, collectivités ...).
- **3.B.5 – Renforcer les liaisons transfrontalières et les interconnexions transfrontalières** : via des offres de mobilité douce, un renforcement des ouvertures transfrontalières ferroviaires ...
- **3.B.6 – Développer des modes de transports bas carbone (électrique, hydrogène, GNV/bioGNV) par un maillage du territoire Grand Est en infrastructures et solutions de mobilité** : cet enjeu constitue également une opportunité pour le stockage et la

valorisation des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque pour l'électrique et l'hydrogène, méthanisation pour le biogaz). La Région soutient le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, hydrogène et gaz, ainsi que le renforcement de la flotte de véhicules hydrogène, au titre du programme Climaxion.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 3 « <i>Une Europe plus connectée - Mobilité et innovation régionale et connectivité des technologies de la communication</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De promouvoir une mobilité multimodale durable
Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La France a prévu d'investir 13,7 milliards d'EUR pour améliorer les transports et la mobilité jusqu'en 2023. Les principales priorités en matière d'investissement sont les suivantes : l'entretien et la modernisation des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux, également afin de permettre un recours accru aux solutions de transport multimodales ; la désaturation des grands nœuds ferroviaires ; le désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux, et le développement des mobilités propres et partagées au quotidien ; et enfin le report modal dans le transport de marchandises. • <u>Contrat de plan Etat Région (2015-2020)</u>, intégrant un volet mobilité multimodale <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de LOM a été promulguée le 24 décembre 2019. La loi d'orientation des mobilités entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande.

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière de **transports**. Par la loi NOTRe du 7 août 2015 et la plateforme Etat-Régions du 27 juin 2016, les Régions ont acquis de nouveaux leviers de pilotage pour conduire leurs politiques de mobilité en particulier en matière de transport ferroviaire, et deviennent ainsi des autorités organisatrices de transport de plein exercice. Les articles 15 à 23 de la loi NOTRe transfèrent à la Région presque toutes les compétences liées au transport : gares routières, transports interurbains par autocar, transports scolaires, transports à la demande et dessertes insulaires.

Schémas et plans en lien avec la thématique :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - (R&D sur les mobilités innovantes et durables en lien avec Véhicule du Futur et Grand E-Nov...)

Evolution des compétences :A l'échelle départementale :

- À la suite de la loi NOTRe, transfert de la majorité des compétences transports du département à la région. La loi NOTRe réaffirme néanmoins la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. Les départements ont néanmoins la charge des infrastructures routières et cyclables départementales.

A l'échelle locale :

- Le périmètre de transport urbain (PTU) devient avec la loi NOTRe le « ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité », permettant une meilleure gestion des transports à l'échelle du bassin de vie.
- L'article 66 de la loi TECV oblige les PDU et les PLUi à être compatibles avec les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère. Cela signifie que la place de la voiture individuelle doit être réduite

Les principaux schémas et plans :

- Plans vélos (départementaux et locaux dans le cadre des PETR)
- Plan départemental des territoires attractifs et connectés (Bas-Rhin)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services (sur le volet mobilité) et des infrastructures
- Les plans de déplacements urbains, obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants
- Le SCoT

V. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 4 : une Europe plus sociale

V.1 La situation régionale du marché du travail

Principales caractéristiques

UNE BAISSÉ DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2010 ET 2018, EN LIEN AVEC LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI

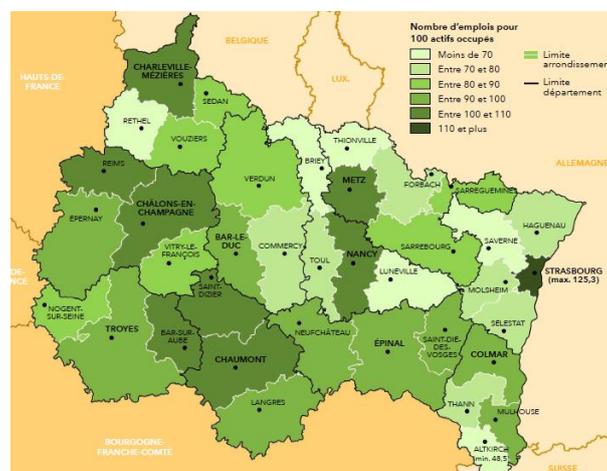
Entre 2011 et 2018, la région affiche un repli de 1,6 % de l'emploi salarié tandis qu'une hausse de 3,7 % est enregistrée au niveau national sur la même période¹.

Cette différence de trajectoire s'explique notamment par la répartition sectorielle de l'emploi dans la région Grand-Est. La part de l'emploi salarié dans le secteur industriel est supérieure de plus de 3 points à celle de la France métropolitaine et ce secteur a subi des pertes d'emploi importantes depuis la crise de 2008.

Le secteur de l'industrie a ainsi connu une baisse de l'emploi importante entre 2011 et 2016 soit -10 % des emplois contre - 6,8 % pour le niveau national. Le secteur de la construction a lui aussi connu une baisse plus importante : -10 % contre - 6,7 % au niveau national. Le secteur tertiaire moins représenté en Grand Est n'a pas permis de compenser les baisses d'emploi.

UNE POLARISATION DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES LES PLUS URBAINS

A l'instar des autres régions, les emplois se concentrent dans les zones les plus urbaines. **Les quatre EPCI de plus de 200 000 habitants concentrent presque la moitié des emplois occupés au lieu de travail.** A l'inverse, les 42 EPCI de moins de 15 000 habitants concentrent quant à eux un



¹ DIRECCTE Grand Est - Portrait de territoires 2019

peu plus de 5 % des emplois occupés au lieu de travail de la région.¹

La région Grand Est est la cinquième région de France avec 2,59 millions d'actifs occupés, mais la première en proportion de navetteurs². Plus de quatre actifs occupés sur dix font chaque jour le trajet vers une autre intercommunalité que la leur ou vers un pays voisin, pour aller travailler.

UN FAIT FRONTALIER MARQUÉ SOURCE D'OPPORTUNITÉS ET D'EFFETS STRUCTURANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La région Grand Est partage près de 800 km de frontières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Elle est investie dans trois espaces de coopération : France-Wallonie-Flandres, la Grande Région et le Rhin-Supérieur.³

Chaque jour, près de 160 000 frontaliers du Grand Est franchissent une frontière. Cette caractéristique influe sur l'équilibre entre volume d'emplois présent et main-d'œuvre disponible en bordure de frontière. Ainsi, au nord de la région environ 75 000 travailleurs, plutôt jeunes et diplômés, traversent la frontière luxembourgeoise pour y occuper un emploi, dans les services le plus souvent.

Plus à l'est, les 83 000 frontaliers se dirigeant vers l'Allemagne ou la Suisse représentent une autre part importante de travailleurs. Ce sont essentiellement des hommes, plus âgés, travaillant dans le secteur de l'industrie manufacturière.

Ces flux font de la région Grand Est le territoire à la plus forte « intensité frontalière » de la France.

Au sein de la région, quatre départements regroupent 96 % des travailleurs frontaliers : la Moselle, le Haut-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et le Bas-Rhin. Les zones d'emploi qui comptent le plus de frontaliers dans la population active occupée se situent aux frontières immédiates des pays voisins.

Entre 1999 et 2015, le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté fortement (28 % de transfrontaliers en plus soit 35 000 personnes). Leur nombre a doublé vers le Luxembourg, soit une hausse annuelle de 4,7 % en moyenne. D'après les statistiques du Grand-Duché du Luxembourg, plus 106 000 français travaillent au Luxembourg fin 2019⁴. Les effectifs progressent également vers la Suisse, mais plus modestement (+ 0,9 % par an) et ils diminuent nettement vers l'Allemagne (- 1,5 % par an) (figure 2). Vers la Belgique, le nombre de frontaliers augmente entre 1999 et 2015, passant de 4 500 à 8 300, mais recule légèrement sur la période récente.

Cette prégnance de l'emploi frontalier, son augmentation et les disparités selon les zones frontalières (par exemple liées au barrage de la langue) nécessitent une synergie entre les services publics de l'emploi des

1 Quatre actifs sur dix quittent chaque jour leur intercommunalité de résidence pour aller travailler - Insee Analyses Grand Est No 99

2 Personnes qui se déplacent entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail

3 Les données citées sont extraites de la note Insee Analyses Grand Est No 97 – juin 2019

⁴https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12916&IF_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3&RFPath=92

territoires frontaliers, des réponses facilitant l'accès aux opportunités d'emplois transfrontaliers et la prise de poste dans les territoires voisins.

Elle implique aussi de **prendre en compte les difficultés de recrutement plus intenses que peuvent rencontrer les employeurs des zones d'emploi aux frontières** du fait notamment d'une plus faible attractivité des salaires proposés.

UN TAUX D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI LÉGÈREMENT INFÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL ET UNE SITUATION DES SÉNIORS ET DES FEMMES MOINS FAVORABLE QU'EN MÉTROPOLE

En 2016, la région Grand Est compte 3 535 670 personnes en âge de travailler, dont une population active de 2 589 531, soit 73,2 % de la population¹. La population active est partagée entre personnes actives occupées et chômeurs, respectivement de 62,9 % et 10,4 % de la population en âge de travailler.

Le taux d'activité est de 73,2 % pour la région Grand-Est en 2016 (source INSEE) et le taux d'emploi est de 62,9 %, taux légèrement inférieurs à ceux de la France métropolitaine (respectivement 74 % et 63,9 %²).

La situation de la population âgée de 55 à 64 ans est moins favorable en Grand Est qu'au niveau de la métropole: le taux d'activité est inférieur de presque 3 points (51,4 % en Grand Est) et le taux d'emploi de plus de 2 points (45,4%), soulignant ainsi l'enjeu du développement des emplois pour cette classe d'âge.

Les femmes ont des taux d'activité et d'emploi plus faibles que ceux des hommes, respectivement de 69,8 % et 59,6 % contre 76,7 % et 66,2 % (données INSEE 2016). Ces taux sont aussi inférieurs à ceux de la France métropolitaine.

Elles sont, par ailleurs, plus soumises à des emplois plus précaires : la part des femmes en contrats à durée déterminée (CDD) est plus importante que celle des hommes : 9,5 % des femmes actives occupées le sont en CDD contre 6,7 % des hommes actifs occupés³. Elles occupent plus d'emplois à temps partiels : 30,7 % des emplois des femmes sont à temps partiel contre 6,9 % pour les hommes.

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES SITUATIONS FACE À UN CHÔMAGE QUI DIMINUE DEPUIS 2015

En 2018, selon l'INSEE, le taux de chômage localisé de la région Grand-Est est de 8,4 %, soit un taux légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine à 8,5 %⁴. La Région se place au 7ème rang des régions de France.

Le taux de chômage localisé a augmenté avec la crise de 2008. Il est passé de 7,4 % à 9,9 % entre 2008 et 2013. Depuis 2015, ce taux diminue pour atteindre 8,4 % au quatrième trimestre 2018. **L'évolution du taux de chômage**

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#chiffre-cle-5>

² https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FE-1#tableau-FAM_G5

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#chiffre-cle-3>

⁴ DIRECCTE Grand Est - Portrait de territoires 2019

localisé pour le Grand-Est a suivi la même dynamique que celle de la France métropolitaine mais avec un taux supérieur sur la période 2008-2017.

Sur la base des données de Pôle Emploi, en 2018, la Région compte en fin d'année 2018, 281 850 demandeurs d'emploi de catégorie A¹. En élargissant aux catégories B et C, la région compte 456 810 demandeurs d'emploi. La Moselle et le Bas-Rhin sont les 2 départements comptant le plus de demandeurs d'emploi avec des effectifs assez proches d'environ 54 000 personnes en catégorie A. Ces deux départements regroupent 38 % de l'ensemble des personnes concernées par la recherche d'un emploi dans le Grand Est.

Les femmes sont légèrement minoritaires parmi les chômeurs dans la région Grand-Est selon l'INSEE en 2016² : elles représentent 49,4 % des chômeurs. En 2017, leur taux de chômage localisé était supérieur à celui des hommes : 9,3 % contre 9 %.

Le nombre de femmes à la recherche d'un emploi de 25 à 49 ans augmente de 60 000 en 2008 à 80 000 en 2018³, le nombre de femmes âgées de plus de 50 ans à la recherche d'un emploi a plus que doublé. En revanche le nombre de femmes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi diminuent légèrement depuis 2012.

Les hommes ont une demande d'emploi qui suit la même tendance mais qui semble plus sensible à la conjoncture économique, avec des augmentations plus fortes en 2009, 2013 et 2015 pour les hommes âgés de 25 à 49 ans et une baisse depuis 2015 pour les différentes classes d'âge.

La région Grand-Est compte plus de personnes âgées de plus de 50 ans parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi et moins de jeunes de moins de 25 ans au chômage que la France, avec respectivement 26 et 13,5 % contre 21 et 22 % pour la France métropolitaine en 2018 selon la Dares.

UN TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE EN GRAND EST MAIS TRÈS ÉLEVÉ DANS PLUSIEURS DES DÉPARTEMENTS

Le taux de chômage des jeunes est élevé au regard des autres classes d'âge : en 2018, 19,5% des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage. Ce taux est néanmoins inférieur à celui de la France métropolitaine et a diminué de plus de 5 points au regard de la situation en 2013. La situation des jeunes face au chômage n'est pas homogène selon les départements. 6 Départements se situent au-dessus de la moyenne nationale (métropole) dont certains avec des taux de chômage très élevés (cas des Ardennes, de l'Aube et des Vosges).

Taux de chômage localisés par sexe et âge en moyenne annuelle en 2018 :

Départements	Ensemble	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Ardennes	10,4	10,3	10,5	26,1	9,5	7,5
Aube	11,3	10,9	11,7	26,4	10,7	7,6
Marne	8,4	8,5	8,3	19,6	8,1	5,3
Haute-Marne	7,9	7,6	8,2	18,8	7,2	5,7

¹ Ibid

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#chiffre-cle-3>

³ DIRECCTE Grand Est - Portrait de territoires 2019

Départements	Ensemble	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Meurthe-et-Moselle	8,8	9,3	8,1	19,7	8,3	5,9
Meuse	8,5	8,5	8,7	22,0	7,6	6,2
Moselle	8,9	9,0	8,8	19,7	8,4	6,4
Bas-Rhin	7,5	7,6	7,4	16,2	7,2	5,3
Haut-Rhin	8,4	8,7	8,0	17,7	7,8	6,3
Vosges	9,4	9,5	9,4	23,2	8,3	7,4
Grand Est	8,6	8,8	8,5	19,5	8,1	6,1
France métropolitaine	8,7	8,7	8,7	20,1	8,2	6,2
France hors Mayotte	9,1	9,0	20,8	8,5	8,5	6,4

Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi DOM

UNE DEMANDE D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE PLUS PRÉGNANTE QU'AU NIVEAU NATIONAL, EN PARTICULIER DANS LES ARDENNES ET LES

VOSGES

Au 4^{ème} trimestre 2018, la région Grand-Est compte 48,9 % demandeurs d'emploi (catégorie ABC) en recherche d'emploi depuis 1 an et plus soit un taux supérieur de presque 2 points au regard de la situation en France Métropolitaine (47 %) ¹.

27,9 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis 2 ans et plus contre 26 % pour la France métropolitaine. Les départements des Ardennes et des Vosges comptent plus de 30 % de demandeurs d'emploi de longue durée

Depuis fin 2017, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ayant une ancienneté d'inscription comprise entre 2 et 3 ans est notable alors que la demande d'emploi des inscrits de courte durée diminue.

Parmi les demandeurs d'emploi de très longue durée, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont surreprésentés dans les inscrits depuis plus de 3 ans (77 000 demandeurs d'emploi) : ils représentent 46,1 % des chômeurs et dans une moindre mesure, parmi les personnes à la recherche d'un emploi entre 2 ans et moins de 3 ans (ils représentent 34 % de effectifs). Ces données attestent d'un lien fort entre l'ancienneté d'inscription et l'âge du demandeur d'emploi.

UN NOMBRE DE PERSONNES IMPORTANT AUX FRONTIÈRES DU CHÔMAGE

Le halo autour du chômage regroupe les personnes qui souhaitent travailler, mais qui ne sont pas classées comme chômeuses au sens du BIT, car elles ne recherchent pas activement d'emploi ou ne sont pas disponibles rapidement pour travailler.

Dans le Grand Est, cela représente en moyenne 134 000 personnes de 15 à 64 ans entre 2015 et 2017. Par ailleurs, 135 000 actifs occupés sont en sous-emploi : ils travaillent à temps partiel et souhaiteraient travailler

¹ DIRECCTE Grand Est - Portrait de territoires 2019

davantage, ou travaillent moins que d'habitude en raison de chômage partiel ou technique. Les jeunes, les femmes et les moins diplômés sont les plus touchés.

Au sein du halo, les personnes potentiellement découragées, qui ont interrompu leurs recherches d'emploi, sont plus nombreuses dans la région que dans l'ensemble de la France.

Les besoins stratégiques identifiés

- **4.A.1 - Renforcer les démarches de communication sur les secteurs d'activité qui recrutent, sur les métiers et sur les enjeux de la mobilité et du développement des compétences et des qualifications.** A ce titre, les spécificités des bassins d'emploi doivent être prises en compte (zone rurale, urbaine...).
- **4.A.2 - Développer et renforcer les actions en matière d'orientation et de conseil en évolution professionnelle en faveur des actifs mais aussi des publics scolaires.** Il s'agit notamment d'exploiter pleinement les possibilités offertes par le digital, de proposer des actions adaptées aux spécificités des territoires et des besoins des personnes.
- **4.A.3 - Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la lutte contre le chômage de longue durée et de très longue durée et de promotion de l'activité en prenant en compte les spécificités des territoires, les besoins spécifiques des personnes et les enjeux en matière de mobilité et de lutte contre les discriminations, notamment pour les publics les plus fragiles et les plus exposés à des risques de discrimination (femmes, personnes handicapés, migrants...).** L'objectif est aussi d'accroître les coopérations entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour plus d'efficacité et d'efficience des actions et dispositifs mis en œuvre, en particulier sur la levée des freins sociaux.
- **4.A.4 - Définir et expérimenter des nouvelles stratégies pour lutter contre le chômage des jeunes et des seniors,** notamment avec pour objectifs, spécifiquement pour les jeunes, d'améliorer le repérage des jeunes en difficulté, de chercher de nouvelles solutions pour la remobilisation et de trouver des leviers pour améliorer l'apprentissage des savoir-être.
- **4.A.5 - Favoriser et accompagner les créateurs et les repreneurs d'activité y compris dans l'économie sociale et solidaire afin de créer de nouveaux emplois, de contribuer au développement de l'emploi local non délocalisable en particulier dans les territoires en difficulté (quartiers politique de la ville, zones rurales) et de développer des projets d'utilité sociale.**
- **4.A.6 - Poursuivre et renforcer les coopérations transfrontalières dans le champ de l'emploi et de la formation et mieux prendre en compte ses effets dans les bassins d'emploi frontaliers**

4.A.7 - Renforcer les actions permettant d'améliorer les compétences RH des employeurs en particulier en matière de recrutement . L'objectif est d'accompagner les employeurs, des petites et moyennes entreprises en particulier, dans un changement de leur approche du recrutement considérant les tensions importantes sur le marché du travail et plus globalement de leur permettre d'améliorer la gestion des emplois et des compétences.

- 4.A.8 - Accompagner les très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier dans l'anticipation des mutations et la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Les actions individuelles et collectives visant à soutenir le maintien et le développement des emplois et des compétences devraient être renforcées, à l'appui des nouvelles possibilités offertes par l'évolution du cadre de la formation professionnelle avec, par exemple, la possibilité de mettre en place des actions de formation en situation de travail.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France</p> <p>Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation,[...]; - Fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives ; - Soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations ; - Apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social) ; - Anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences ; - Moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée.
Cadre stratégique national	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme du régime d'assurance chômage - Extension de la garantie jeune dédiée au NEET à toute la France depuis le 1er janvier 2017 et objectif d'extension à 100 000 bénéficiaires par an entre 2018 et 2022. - Mise en œuvre du pacte d'investissement dans les compétences au niveau national - Nouvelle stratégie de Pôle Emploi à venir à compter de 2021 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la Stratégie régionale pour l'emploi, - Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP). - Pacte régional d'investissement dans les compétences qui vise à assurer la montée en compétences et l'orientation vers l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et à favoriser la transformation du système de formation professionnelle par l'expérimentation - Contrats d'objectifs territoriaux avec les branches professionnelles - Schéma régional de développement de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation, - Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires,
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département est chef de file des solidarités et en charge du schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public - Mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et les Départements sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Les EPCI et les communes peuvent intervenir via les contrats de ville notamment et plus globalement via des stratégies locales en faveur de l'emploi et de l'insertion(Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Maison de l'emploi...)

Document de travail

V.2 Compétences, formation et apprentissage

Principales caractéristiques

UNE POPULATION ACTIVE MOINS DIPLÔMÉE MAIS UNE ÉLEVATION DU NIVEAU DE FORMATION QUI S'ACCÉLÈRE

En Grand-Est, la population non scolarisée de 15 ans et plus est moins diplômée que la moyenne française métropolitaine : il y a moins de diplômés du supérieur, 24,8 % contre 29,3 %, et plus de personnes sans diplôme : 29,9 % contre 29 % en 2016 selon l'INSEE¹.

Depuis 2011, la part des diplômés du supérieur a augmenté de presque 5 points et celle des non diplômés a diminué de 3,3 points, attestant d'une élévation du niveau de formation global en Grand Est, confirmée par l'augmentation de la part des titulaires d'un baccalauréat (général, technique ou professionnel).

La part de titulaires d'un CAP ou d'un BEP reste importante et supérieure de presque 5 points par rapport à la France métropolitaine (respectivement 29,2 % et 24,8 %).

Relativement moins nombreuses à être titulaires d'un CAP ou BEP, les femmes sont à la fois plus diplômées du supérieur, avec 25,4 % contre 24,2 % pour les hommes, et sont plus nombreuses à être sans diplôme : 34,1 % contre 25,3 %.

L'élévation du niveau de formation est avérée mais pour autant, la part des personnes sans diplôme ou avec un premier niveau de formation reste une préoccupation majeure. L'absence de diplôme accroît fortement les difficultés d'insertion sur le marché du travail et réduit les possibilités de trajectoire professionnelle ascendante. Le faible niveau de qualification a des effets non négligeables sur la capacité à se former tout au long de la vie.

LA VOIE PROFESSIONNELLE, UNE VOIE D'EXCELLENCE À SOUTENIR

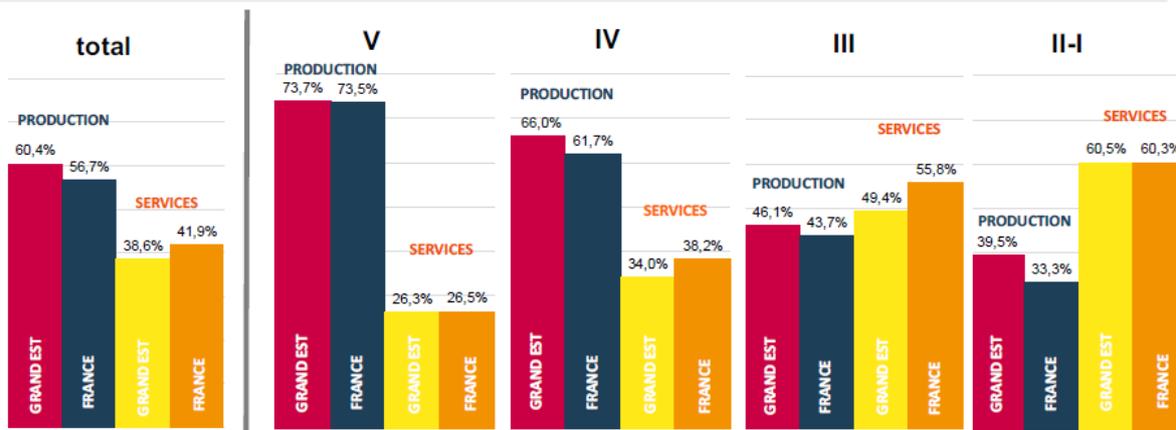
La Région, l'Etat et les partenaires sociaux s'accordent à considérer que la voie professionnelle (par apprentissage et sous statut scolaire) est une voie d'excellence pour accéder à l'emploi.

La région compte presque 40 000 apprentis en 2018 et se situe au 3^{ème} rang des 13 régions métropolitaines. 103 centres de formation des apprentis sont recensés dans le territoire.

¹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#tableau-FOR_G2

3 apprentis sur 5 suivent une formation dans le domaine de la production soit 60 % contre 56,7 % pour la France métropolitaine. 37 % des apprentis sont dans des filières post bac.

9. Effectifs d'apprentis par niveau de formation et domaine de spécialité : Grand Est 2018/ France 2018 (hors formations générales)



Source Tableau de bord de l'apprentissage 2019, Oref

L'évolution des effectifs dans les différentes filières de formation est moins forte qu'au niveau national : le nombre d'apprentis a augmenté de 71 % depuis 1993 contre 105 % au niveau national.

Le taux de rupture des contrats reste élevé : sur 24 610 contrats d'apprentissage signés de juin 2017 à juin 2018 dans la Région Grand Est, le taux de rupture est de 25,3% de ruptures de contrats. Il est plus élevé dans les filières de formation de niveau V (34%) et bien plus faible dans les filières de niveau I et II.

Plusieurs enjeux sont identifiés et partagés au titre de la stratégie régionale :

- L'enjeu du maillage territorial pour permettre à chaque jeune d'accéder à cette voie de formation
- L'enjeu du développement du nombre de contrats d'apprentissage avec une priorité donnée aux premiers niveaux de qualification ;
- La prévention et la lutte contre les ruptures, le décrochage ;
- La promotion des opportunités d'emploi et de carrière qu'offre cette voie d'excellence, notamment en lien avec les branches professionnelles dans le cadre des contrats d'objectifs territoriaux

Un enjeu clé est aujourd'hui pris en compte : le système de financement de l'apprentissage se transforme. A compter du 1^{er} janvier 2020, les branches deviennent responsables du financement au contrat d'apprentissage.

UN ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À PROMOUVOIR

La région Grand Est compte 209 313 étudiants. Elle se situe au 5^e rang des 13 régions françaises. **L'augmentation des effectifs est moins forte qu'un niveau national. Les effectifs ont augmenté de 16,2 % en Grand Est sur la période 1993 – 2017 contre une augmentation des 27,8 % en France.**

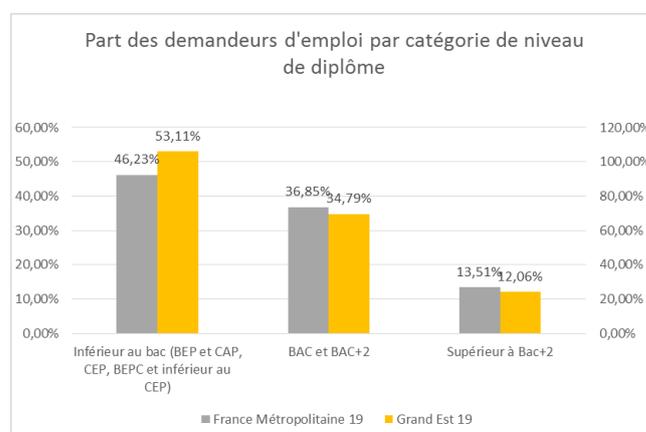
DES DIFFICULTÉS POUR UNE PARTIE DES JEUNES QUI SE CUMULENT

- Les taux de scolarisation des jeunes des tranches d'âge 15-17, 18-24 et 25-29 ans du Grand-Est sont tous inférieurs à ceux de la France métropolitaine selon l'INSEE en 2016¹.
- Près d'un jeune participant à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sur dix, rencontre des difficultés dans le domaine de la lecture en Grand Est (9,9 %)². Cette part est proche de la moyenne nationale : 9,7 %. Pour la moitié d'entre eux, ces difficultés se révèlent être fortement pénalisantes et le seront par la suite dans le parcours professionnel.
- Les jeunes de Grand-Est quittent plus prématurément le système éducatif : 9,5 % des jeunes âgés de 18 à 24 n'ont pas de diplôme supérieur au brevet et ne sont pas en cursus, ni formation, contre 8,9 % pour la France et 10,6 pour l'Union Européenne à 28 selon Eurostat en 2018³. Le territoire de la Champagne-Ardenne, qui compte relativement plus de NEET, a un taux de sortie prématurée du système scolaire plus élevé que les territoires d'Alsace et de Lorraine. Il atteint 10,5 % contre respectivement 8,2 et 10,1 %.

Les données publiées par les trois académies évaluait à plus de 10 000 le nombre de décrocheurs en 2013. Le repérage et la prise en charge de ces jeunes décrocheurs en région se fait notamment par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) animées et mises en œuvre par la Région Grand Est avec les autorités académiques. Comme le prévoit le Pacte régional d'investissement pour les compétences, les efforts sont à porter en direction des jeunes suivis par les Plateforme et en parallèle de repérer et mobiliser les jeunes dits « perdus de vue ». **Il s'agit de la deuxième priorité de Performance Grand Est : prévenir et lutter contre toutes les formes de décrochage.** La Région a défini une stratégie « cadre » en matière de prévention et de lutte contre le décrochage en Grand Est prenant aussi en compte le public décrocheur universitaire.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS, UNE PRIORITÉ POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE ET MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

En Grand Est, le niveau de qualification des actifs est moins élevé que la moyenne nationale. Par ailleurs, les enjeux en matière de qualification sont fortement exacerbés pour les personnes à la recherche d'un emploi. Sur la base des données de Pôle Emploi, la part des demandeurs d'emploi avec un niveau de formation inférieur au bac est très supérieure à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de Métropole.



¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#chiffre-cle-3>

² Ministère de la Défense - DSN, MENESR-DEPP (JDC 2016 – comparaison France métropolitaine)

³ https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=edat_lfse_16&lang=fr

53 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac contre 46 % au niveau national.

Les enjeux sont donc d'ampleur et la région et ses partenaires se sont fixés des objectifs prioritaires. Il s'agit notamment de :

- Garantir « à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective, sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux » ;
- Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour tous les actifs , en particulier pour les personnes vulnérables (bénéficiaires de minima sociaux, personnes avec un handicap reconnu ou en voie de reconnaissance, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sous main de justice, salariés de l'Insertion de l'Activité Economique, décrocheurs...) et garantir l'égalité des chances. **C'est l'un des enjeux majeurs du Pacte régional d'investissement dans les compétences.** ;
- **Promouvoir le développement des compétences auprès de chaque actif ;**
- Prendre en compte des spécificités territoriales y compris la dimension transfrontalière : en matière de publics et aussi de possibilités de transports en commun / de solutions d'hébergement et d'emplois;
- Offrir aux habitants de la Région Grand Est inscrits dans un parcours de formation une garantie qualité ;
- Accompagner les organismes de formation dans la transformation liée au déploiement des usages numériques et au développement de la modularisation des parcours ;
- Impliquer les employeurs dans les parcours de formation afin notamment de permettre d'accroître les possibilités d'accès et de retour à l'emploi.

Les besoins stratégiques identifiés

- **4.B.1 - Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, notamment en prenant en compte la situation des plus de 15 ans qui appellent une mobilisation renforcée. Les parcours passerelles de raccrochage, mobilisant la formation professionnelle sont notamment à développer.**
- **4.B.2 - Améliorer et développer la connaissance des métiers, des secteurs professionnels, des formations, des enjeux économiques de tous les publics et des professionnels de l'orientation tout au long de la vie-, notamment en poursuivant le développement d'outils et de contenus numériques et en exploitant le potentiel de l'intelligence artificielle.**
- **4.B.3 - Promouvoir les opportunités de métiers, d'emplois et de formation en lien notamment avec la stratégie définie dans le SRDEII et dans le SRADDET et promouvoir le conseil en évolution professionnelle. Il s'agit de déployer des démarches qui privilégient une approche proactive d'aller vers ceux qui sont les plus vulnérables tout en exploitant pleinement les possibilités offertes par le numérique pour répondre à l'ensemble des besoins.**

- **4.B.4 - Poursuivre les efforts en faveur du développement des compétences et des qualifications en particulier pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés.** *L'approche par les compétences ou blocs de compétences est à privilégier. Il importe de chercher à anticiper et à limiter les ruptures de parcours. La reconnaissance d'un droit à l'erreur d'orientation permettant de se réorienter aisément vers une autre filière de formation est une piste à étudier. L'enjeu de la reconnaissance des compétences non formelles doit par ailleurs être mieux pris en compte. La promotion des possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience doit être renforcée tout comme l'accompagnement.*
- **4.B.5 - Engager une réflexion approfondie sur les enjeux de l'emploi transfrontalier :** *il s'agit notamment d'identifier les leviers pour faciliter l'accès aux opportunités d'emploi mais aussi de poursuivre les efforts engagés pour la reconnaissance des compétences et des formations.*

4.B.6 - Accompagner les organismes de formation, y compris les centres de formation des apprentis, face aux mutations en cours : modularisation et multimodalité, approche par les compétences, développement des usages numériques.... De nouveaux outils et pratiques de formation doivent être développés les démarches d'adaptation soutenues.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique européen</p>	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France</p> <p>Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, et en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, - Apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance ; - Développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur ; - Faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, - Promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail ; - Améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences ; - Fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de la formation professionnelle avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » <ul style="list-style-type: none"> o Les branches professionnelles deviennent pilotes du marché de l'apprentissage. Les Régions ne sont plus chargées de définir la stratégie régionale de l'apprentissage et ne bénéficient plus de 51 % de la taxe d'apprentissage pour le financement des CFA à compter du 1er janvier 2020. o Le compte personnel de formation (CPF) est monétisé o Création de l'action de formation en situation de travail o Déploiement du conseil en évolution professionnelle o Extension des missions de la Région sur l'orientation des jeunes - Nouvelle convention de l'assurance chômage et plan stratégique de Pôle Emploi à venir à compter de 2021 - Politique contractuelle mise en œuvre par l'Etat (Gpec, EDEC et CEP) - Poursuite du Pacte d'investissement dans les compétences - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (dont une obligation de formation pour les jeunes avant 18 ans)

Cadre stratégique régional	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie régionale pour l'emploi - Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP). - Contrats d'objectifs territoriaux - Programme régional d'investissement dans les compétences - Politique contractuelle mise en œuvre par l'Etat (Gpec, EDEC et CEP) - Schéma régional de développement de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation, - Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires,
Cadre stratégique départemental / local	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et les Départements sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Cadre de travail avec les acteurs du service public régional de l'orientation professionnelle - Les EPCI et les communes peuvent intervenir via les contrats de ville notamment et plus globalement via des stratégies locales en faveur de l'emploi et de l'insertion(Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Maison de l'emploi...)

Document de travail

Principales caractéristiques

PLUS DE JEUNES PAUVRES EN GRAND EST

Le taux de pauvreté monétaire atteint 14,5 % en région Grand Est contre 14,7 % au niveau national en 2016 selon l'INSEE.¹

Une approche par classe d'âge met en avant une situation moins favorable au regard du niveau national pour les moins de 30 ans avec un taux de pauvreté qui atteint 24,5 % contre 22,5 au niveau national, pour les personnes âgées de 30 à 39 ans (18,5 contre 16,9 %) et pour les 40 à 49 ans (22,5 et 17,2 %). Le taux de pauvreté est en revanche inférieur au taux national pour les 50 ans et plus.

Les jeunes ménages pauvres sont concentrés dans les grandes agglomérations. Les six intercommunalités de la région dépassant 150 000 habitants (Strasbourg, Reims, Mulhouse, Nancy, Metz et Troyes) rassemblent 42 % des jeunes pauvres du Grand Est.

Ce sont les familles monoparentales (576 231 au total) qui sont les plus touchées par la pauvreté. Quel que soit l'âge du référent le taux de pauvreté des familles monoparentales atteint 32,5 %. La situation est très défavorable pour les familles monoparentales dont le référent est âgé de moins de 30 avec un taux de pauvreté de 57 %.²

UNE PART DE JEUNES SANS DIPLÔME, IMPORTANTE MAIS INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

En Grand Est, 22,8 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés ne possèdent aucun diplôme, soit environ 55 000 individus. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne nationale (-0,5 point) et de 8,1 points en-deçà de la moyenne tous âges confondus.

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans ayant quitté l'enseignement secondaire, 20 % ne sont ni en études, ni en emploi dans le Grand Est, soit 200 000 jeunes non insérés. La non-insertion des jeunes est souvent associée à la pauvreté. Les anciens territoires industriels comptent ainsi 30 % de jeunes non insérés.

5,6 % DE LA POPULATION ACTIVE GRAND-EST EST BÉNÉFICIAIRE DU RSA EN 2019

En 2018, le Grand Est compte près de 1 450 000 allocataires bénéficiaires du RSA en 2018 (données DRESS)

La région concentre ainsi 9 % des allocataires de France métropolitaine. 241 462 personnes bénéficient de la prime d'activité (hors prime d'activité majorée). 34 450 personnes bénéficient de l'allocation de solidarité spécifique en 2018

¹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#tableau-FOR_G2

² La pauvreté des jeunes ménages liée à la parentalité précoce et au chômage – INSEE Analyse N° 95 – avril 2019.

UN GRAND NOMBRE DE QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE QUI CONCENTRENT LES DIFFICULTÉS

Le Grand Est fait partie des cinq régions de France de province à compter plus de 100 quartiers de la politique de la ville (QPV).

Elle compte précisément 116 quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont certains figurent parmi les plus pauvres du territoire métropolitain qui concentre d'importantes difficultés. Les quartiers de la Politique de la ville sont répartis dans 36 unités urbaines. Ils se concentrent notamment dans les plus grandes.

Ainsi, l'unité urbaine de Strasbourg comprend 18 quartiers de la politique de la ville, celle de Nancy en compte 10. L'unité urbaine de Troyes compte 9 quartiers, celle de Reims 7 et celles de Metz et de Mulhouse 6 chacune. Au total, ces grandes unités urbaines regroupent plus de 60 % de la population des quartiers de la politique de la ville de la région.

Dans les quartiers de la politique de la ville, 24 % des habitants ont moins de 15 ans, contre 17 % de la population des unités urbaines englobantes.

Les familles monoparentales (15 %) et les grands ménages (12 % de ménages de cinq personnes ou plus) sont eux aussi surreprésentés.

Enfin, la population étrangère est également surreprésentée dans les quartiers de la politique de la ville. Près de 20 % de la population y est de nationalité étrangère contre 8% dans les unités urbaines englobantes.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail et la précarité de l'emploi sont aussi prégnantes : Ainsi, 26 % des ménages habitant dans les quartiers de la région perçoivent des allocations chômage, contre 18 % des ménages des unités urbaines englobant les quartiers. Près de 25 % de la population est touchée par la précarité de l'emploi (CDD, intérim ou temps partiel), qui expose à des situations de pauvreté.

Les besoins stratégiques identifiés

- **4.C.1 - Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus vulnérables** en particulier à l'appui d'actions visant lever les freins sociaux et des nouvelles initiatives visant à renforcer les relations avec les employeurs. L'accompagnement à mettre en œuvre doit privilégier les démarches « d'aller vers » avec une approche globale de la personne.
- **4.C.2 - Elever le niveau de qualification des plus fragilisés, en prenant bien en compte les besoins des employeurs selon les filières.** *Il s'agit notamment de poursuivre et renforcer les actions permettant l'acquisition des compétences « socles », de mieux articuler les parcours de formation entre les compétences transversales (savoir-être par exemple) et les compétences spécifiques (selon les métiers visés) et de renforcer la dimension accompagnement dans le parcours de formation.*

- 4.C.3- Promouvoir et développer les actions qui permettent de lutter contre les discriminations sur le marché du travail que subissent les personnes très éloignées de l'emploi
- 4.C.4- Soutenir les expérimentations et le développement des structures dans le champ de l'insertion par l'activité économique et des nouvelles formes d'entreprises sociales (Entreprises à but d'emploi, entreprises à mission, etc.).

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France</p> <p>L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers et, dans les régions ultrapériphériques, d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active ; - Soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'œuvre diversifiée ; - Organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations ;
Cadre stratégique national	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de la formation professionnelle avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont mise en place d'un service public de l'insertion - Poursuite du Pacte d'investissement dans les compétences y compris avec le PIC 100 % inclusion - Pacte Ambition IAE, nouvelle feuille de route de l'IAE - PIC IAE
Cadre stratégique régional	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie régionale pour l'emploi - Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP). - PIC IAE

Cadre stratégique départemental / local	<ul style="list-style-type: none">- La compétence inclusion relève des Départements en lien avec les autres acteurs des territoires (CCAS, CAF, Pôle Emploi...)- Mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et les Départements sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté- Les EPCI et les communes peuvent intervenir via les contrats de ville notamment et plus globalement via des stratégies locales en faveur de l'emploi et de l'insertion(Plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Maison de l'emploi...)
--	--

Document de travail

Principales caractéristiques

L'ACCESSIBILITÉ DES SOINS, UN ENJEU CLÉ EN GRAND EST

Même si, dans la constitution des inégalités de santé, la part attribuable aux soins apparaît plus limitée que celle attribuable aux facteurs sociaux et environnementaux, l'accès aux soins est un élément central des politiques de santé.

Le Plan du Gouvernement du 13 octobre 2017 prône un égal accès aux soins dans les territoires. Les régions les plus rurales sont souvent les plus éloignées de l'offre de soins, et le temps d'accès routier est un indicateur permettant de témoigner de cet éloignement en tant qu'inégalité territoriale de santé. **En Grand Est, près de 95 % des habitants accèdent à un médecin généraliste en moins de 9 minutes.** Les temps de trajet routier moyen vers un médecin généraliste varient toutefois d'un territoire à un autre. Ils sont plus courts dans les principales agglomérations, à l'est de la région, dans le sillon lorrain, ou encore à Reims. **A l'inverse, les territoires à dominante rurale connaissent en moyenne des temps d'accès plus importants (3,8 min vs 0,8 min dans les territoires à dominante urbaine).** Au moins 95 % des habitants du Grand Est accèdent à un infirmier en moins de 10 minutes. Pour les médecins spécialistes, moins nombreux, les temps de trajets routiers sont aussi plus élevés.

UNE ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES CONTRASTÉE SELON LES DÉPARTEMENTS ET UNE LA DENSITÉ FAIBLE, INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE

La **densité médicale** au 1^{er} janvier 2016 s'établissait à **281,1 médecins pour 100 000 habitants**, chiffre très légèrement inférieur à la moyenne nationale (284,4 pour 100 000 habitants). La région Grand Est compte 7 783 médecins généralistes en 2016 inscrits au conseil de l'ordre des médecins des départements de la région Grand Est (hors remplaçants) (dont un peu plus de 5 800 sont en activité clinique), chiffre en légère diminution par rapport aux effectifs de 2012¹. La moitié des départements subissent une baisse de l'offre de soins en médecine générale à l'instar de la Moselle, du Haut Rhin et des Ardennes. A l'inverse on peut noter que la Meuse, la Meurthe et Moselle, et l'Aube, voient une augmentation de l'activité offerte.

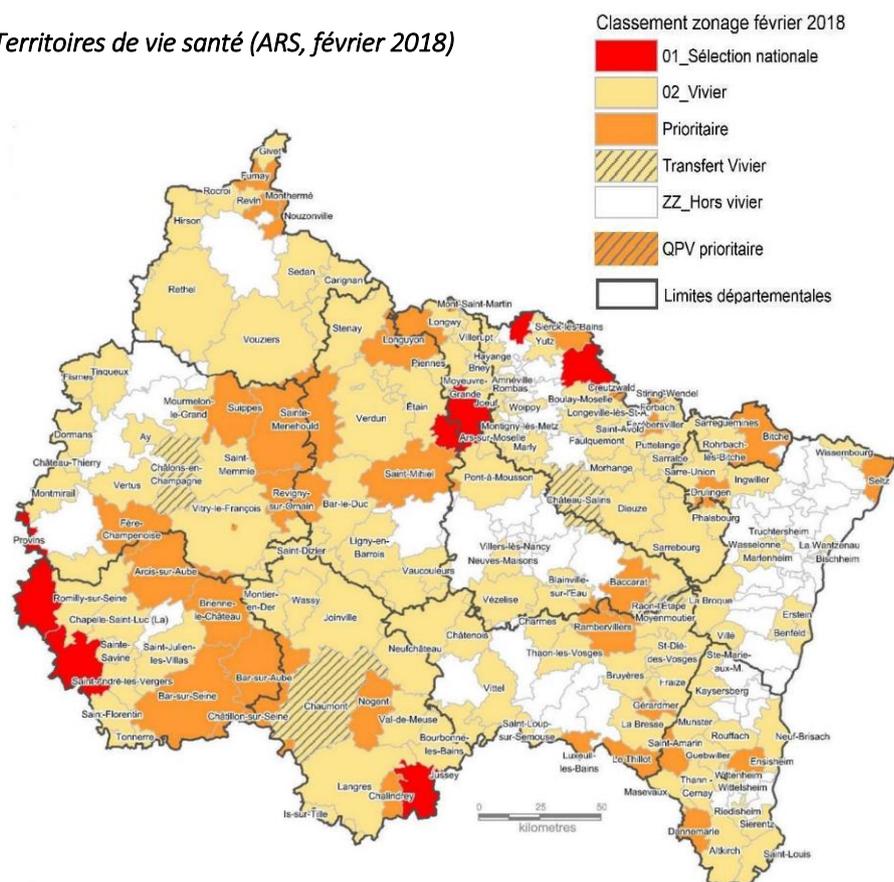
D'ici 2022, la région Grand Est va devoir faire face à d'importants départs en retraite de professionnels libéraux (plus de 30 % des médecins généralistes notamment en Haute-Marne et dans la Meuse).

D'après les données produites par la DRESS, plus de 8 % de la population de la région Grand Est résiderait dans une commune sous dense avec une situation de faible accessibilité aux soins.

¹ Donnée issue du SRADEET de la Région Grand Est – décembre 2018

Les territoires en jaune présentent une fragilité en médecins généralistes puisque le nombre de consultations potentielles sur l'année est inférieur à un seuil de référence nationale de 4 visites par an par habitant. Cette situation s'accroît en Haute-Marne, dans l'Aube, dans les Ardennes, et se généralise désormais en Moselle et dans le Haut-Rhin. Les territoires en rouge sont les plus préoccupants avec moins de 2,5 visites potentielles par an. (Cf. OS 5 – partie du diagnostic concernant les territoires ruraux)

Territoires de vie santé (ARS, février 2018)



Les années de crise ont, par ailleurs, rendu plus incertain l'accès aux soins et à la santé des populations à faibles revenus. Le non accès aux soins pour raison financière (le facteur décisif est l'existence d'une assurance complémentaire et son degré de couverture) aggrave et explique en partie les inégalités d'état de santé. Le non recours aux soins a de nombreuses causes : les faibles revenus sont également une de ces causes. Mais l'accessibilité géographique et les délais d'attente (liées à des tensions sur la démographie médicale) représentent les principaux obstacles. Les inégalités d'accessibilité géographique sont majeures pour les régions rurales à faible densité de population et la distance moyenne d'accès aux soins a augmenté pour diverses spécialités médicales (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, pédiatrie en particulier). Cette situation peut poser des problèmes pour des populations pauvres qui ne disposent pas de voiture, ou qui bénéficient de peu de possibilités de transports en commun adaptées ce qui est souvent le cas en milieu rural lorsqu'il s'agit de personnes âgées¹.

De surcroît, le vieillissement de la population et l'évolution des pathologies avec davantage de maladies chroniques (affections neurodégénératives, maladies cardiovasculaires...), accentuent les besoins en matière de santé.

¹ Programme Régional de santé Grand Est 2018 - 2028

Pour répondre aux enjeux en matière d'accessibilité de soins et renforcer l'attractivité de la Région auprès des professionnels de santé, le développement des structures d'exercice coordonné constitue une priorité du Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de « Ma Santé 2022 ».

L'offre de proximité est aujourd'hui fragilisée sur de nombreux territoires et se trouve donc insuffisamment structurée pour prendre le relais de l'hôpital et faciliter au quotidien les parcours de santé. L'un des enjeux capitaux des prochaines années sera donc d'assurer le remplacement des nombreux départs en retraite de médecins généralistes. Cette évolution ambitieuse passera nécessairement par une revalorisation de la médecine générale et par la promotion de la ville dans la formation (développement de la recherche et des formations universitaires en médecine générale).

L'offre sera organisée sur des territoires de proximité, regroupant le plus souvent plusieurs bassins de vie, permettant aux acteurs de santé de s'organiser afin de répondre de manière plus souple et plus réactive à l'évolution des besoins spécifiques des populations locales et de rendre l'exercice plus attractif pour les praticiens. Il s'agit de s'adapter à l'évolution des populations devenant de plus en plus âgées et pour certaines, de plus en plus isolées.

Les points d'offre seront principalement des dispositifs d'exercice coordonné dont la forme pourra varier en fonction des besoins des professionnels : du regroupement souple de plusieurs cabinets de ville autour d'un projet de santé jusqu'à des formes plus structurées soit intégrées (maisons de santé pluri-professionnelles), soit dispersées géographiquement mais coordonnant leurs actions autour d'un projet de santé territorial commun et associant le premier recours, le second recours ainsi que les EHPAD et l'hôpital de proximité du territoire (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé : CPTS). Fondés sur l'implication des professionnels, les projets portés par les CPTS s'inscriront dans le cadre d'une responsabilité populationnelle et permettront de mieux organiser les parcours de santé sur les territoires. Ces projets devront en effet intégrer la logique de parcours de soins, pilotés par l'équipe de soins primaires, à commencer par le médecin traitant, incluant des dispositifs de coordination ville-hôpital. Ces projets pourront être réalisés grâce à des contrats territoriaux de santé passés avec les ARS. Ces contrats peuvent aussi constituer des outils pour soutenir des innovations dans les organisations territoriales des soins. L'ARS doit consolider pour se faire une expertise interne transversale permettant l'accompagnement de projets complexes mais structurants, répondant aux besoins de prise en charge de maladies chroniques, de retour rapide à domicile après une hospitalisation, de mobilisation des aidants, de développement d'actions de santé publique à visée populationnelle, etc.

Si des dispositifs sont en cours de déploiement (près de 128 MSP dans la région et 80 sont en projet), autres dispositifs permettant de soutenir l'exercice médical de proximité, mise en place des plateformes territoriales d'appui (PTA) prévues dans la loi de modernisation du système de santé 2016, des efforts doivent encore être déployés pour renforcer l'offre de soins de proximité.

Il est à noter également que sur les zones transfrontalières, des accords entre états ont été signés ou sont en cours de signature pour faciliter l'accès aux soins de part et d'autre des frontières.

Les priorités régionales en matière d'accès aux soins sont : le soutien au développement de structures permettant un exercice coordonné (MSP), la mise en œuvre de plans d'actions en regard de la déprise des

professions de santé : renforcement de l'attractivité des territoires (bourses aux étudiants en médecine, création de maisons d'accueil des étudiants...) et des métiers du sanitaires et du social (Pacte aide-soignant...), le développement de solutions digitalisées en soutien à l'exercice professionnel et à la surveillance des patients porteurs de pathologies chroniques (financement du développement de e solutions).

DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ QUI RESTENT À RENFORCER

L'environnement dans le Grand-Est est une priorité régionale traduite dans le 3ème Projet Régional de Santé Environnement. 3 900 décès pourraient être évités dans la région chaque année en améliorant la qualité de l'air. Les grandes agglomérations régionales sont les territoires au sein desquels les populations sont le plus exposées au risque de pollution atmosphérique¹.

La nutrition (alimentation, activité physique) est un des leviers d'amélioration de la santé particulièrement dans la région Grand-Est, qui est touchée significativement par l'obésité (17-21% de prévalence contre 15% en France²), les maladies neuro-cardiovasculaires (+14% et +6% d'écart par rapport à la moyenne nationale chez les femmes et hommes respectivement), et le diabète (+41% d'écart à la moyenne nationale). L'activité physique est un moyen de prévention efficace contre ces pathologies et assure également un vieillissement à risques réduits. Concernant l'alimentation, des études mettent en évidence que des clivages importants existent selon le sexe, l'âge (augmentation des comportements défavorables de la 6ème à la 3ème) ou encore le lieu d'habitation (indicateurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville plus défavorables qu'ailleurs).

Dans le cadre du travail, des conditions favorables sont clés pour l'amélioration de la santé dans son ensemble. En particulier, il existe de nombreux risques physiques (e.g., mouvements répétitifs, sédentarité), ou psychologiques (e.g., dépression, manque d'intérêt) liés aux conditions de travail.

En matière de rythmes de vie, avec l'augmentation inexorable du temps d'écran, y compris avant le coucher, les temps de sommeil continuent à diminuer, en même temps que leur qualité, au détriment de notre santé.

Ces constats amènent à la nécessité de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé, dans les territoires connaissant des difficultés sociales (certains quartiers urbains et territoires ruraux).

Les enjeux identifiés

- **4.D.1 - Contribuer au renforcement d'une offre de soins équilibrée au sein du territoire, ce qui passe par la construction de projets locaux de santé multi-acteurs, le développement de coopérations (exercice coordonné dans les maisons de Santé, dossier médical partagé, développement d'espaces numériques de travail, etc.), d'un réseau de maisons de santé pluriprofessionnelles, de centres de soins et**

¹ Selon les estimations de Santé publique France. Le secteur routier, les industries manufacturières, la branche énergie, mais aussi les secteurs résidentiel et tertiaire sont les principaux émetteurs de polluants dans l'atmosphère

² En 2012, les trois ante-régions du Grand Est se positionnent dans le premier tiers des régions les plus touchées par l'obésité des personnes de 18 ans et plus (taux de prévalence entre 17 % et 21 % contre 15 % en France). De plus, la Champagne-Ardenne et l'Alsace sont, avec la région parisienne, les ante-régions qui connaissent les plus fortes augmentations en 15 ans - Source : enquête ObEpi Roche

d'équipements de santé des territoires, par le déploiement de projets innovants (cabinets mobiles et soins et de prévention, télésanté), de maisons Sport Santé...

- 4.D.2 - Mettre en œuvre des actions courantes à soutenir les professionnels dans leurs exercices quotidiens
- 4.D.3 – Accompagner le citoyen dans son parcours de santé. *La réorganisation du tissu de l'offre de soins rend l'accès aux soins spécialisés difficile pour la population rurale. Des démarches innovantes doivent être trouvées afin de faciliter leur accès passant par des solutions innovantes de transport, d'hébergement à proximité des hôpitaux (en amont d'une prise en charge ambulatoire)...*
- 4.D.4 - Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé portées par la Région Grand Est
- 4.D.5 - Prévenir et traiter la déprise médicale et paramédicale afin d'éviter la fracture territoriale et de garantir à l'ensemble des populations un égal accès aux soins.
- 4.D.6. Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des citoyens dans une logique inclusive
- 4.D.7. Contribuer au développement d'une offre de soins transfrontalières et de pratiques professionnelles partagées de part et d'autre des frontières limitrophes
- 4.D.8. Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé, les besoins des professionnels concernés et soutenant les citoyens-patients dans leur parcours de santé.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France</p> <p>L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers ;</p>
Cadre stratégique national	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de santé 2018-2022 <ul style="list-style-type: none"> • Prévention : Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie • Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé • Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé • Innovation : innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers - Plan « ma santé 2022 »

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des communautés professionnelles territoriales • Déploiement de 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires • Création des assistants • Labellisation des hôpitaux de proximité
Cadre stratégique régional	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 <ul style="list-style-type: none"> • Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé portées par la Région Grand Est Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité • Prévenir et traiter la déprise médicale et paramédicale afin d'éviter la fracture territoriale et de garantir à l'ensemble des populations un égal accès aux soins. Faire évoluer le système dans une logique de parcours • Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des citoyens dans une logique inclusive Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé. <p>Le Conseil régional Grand Est porte une politique de santé qui s'inscrit dans le PRS 2018-2028.</p> <p>La Région Grand Est porte également le financement des formations sanitaires et sociales, ce qui constitue un élément important dans un contexte de déprise de la démographie paramédicale.</p>
Cadre stratégique départemental / local	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat local de santé <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire les inégalités territoriales de santé en mobilisant, au profit d'un territoire, les politiques d'organisation de la santé menées par l'ARS, les compétences de l'Etat, l'action des collectivités locales et celles des institutions et organisations partenaires - Actions des Départements

VI. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 5 : une Europe plus proche des citoyens

Les territoires de la Région Grand Est sont regroupés à travers 4 systèmes à dominante urbaine et 6 ensembles de fragilité.

Les systèmes à dominante urbaine :

- **L'axe rhénan alsacien** est polarisé par les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar qui forment un pôle métropolitain et par le sillon rhénan (de Karlsruhe à Bâle). Le fait frontalier y est très présent. Cet axe se caractérise par une densité de population deux fois plus importante que les autres territoires du Grand Est. Son fonctionnement en réseau dynamisé par les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Haguenau a contribué au développement d'une économie résidentielle importante et à la mise en place d'une bonne offre de services et d'équipements malgré des disparités localisées. L'Axe rhénan alsacien est un espace économique majeur pour la région en représentant environ 37% de son PIB.
- **Le sillon Lorrain** constitue un espace aux forts enjeux métropolitains socioéconomiques et frontaliers. Le cœur du sillon et ses ramifications constituent la partie la plus dense et urbanisée (axe Metz-Luxembourg, Toul-Nancy-Lunéville, Epinal-Remiremont). Espace propice au développement de l'industrie, il fait face à des problématiques de reconversion et de revalorisation de ces activités ainsi qu'à de forts enjeux environnementaux. De par leurs habitudes de travail en commun, une coopération entre les acteurs du sillon lorrain a été formalisée par la création d'un Pôle Métropolitain du Sillon lorrain en 2012.
- **Le bassin rémois** matérialise l'aire d'influence de Reims et du réseau de villes environnantes (Châlons-en-Champagne et Epernay). Le territoire, à l'activité agricole très prégnante, bénéficie d'une notoriété et d'un rayonnement international grâce à sa production de Champagne AOC. Le dynamisme du territoire est catalysé par la proximité (notamment grâce à l'offre ferroviaire) de l'Ile-de-France favorisant l'émergence de projets structurants au rayonnement francilien.
- **Le bassin troyen** est fortement polarisé par l'agglomération de Troyes, présentant une dynamique plutôt positive, et est sous influence du bassin parisien. Historiquement basées sur l'industrie textile, les entreprises du territoire ont dû engager leur reconversion économique dans les années 1990. Aujourd'hui, le territoire repose en partie sur une offre commerciale rayonnant à l'échelle extra départementale et extrarégionale. Le territoire bénéficie également d'une vitalité économique encouragée par la proximité avec l'Ile-de-France et par la filière agroalimentaire.

D'autres territoires urbains se situent dans **des zones de plus grande fragilité : la pointe ardennaise** comprenant les villes moyennes de Charleville-Mézières et Sedan, encore récemment enclavées, mais qui pourraient voir leur positionnement renforcé en se retrouvant sur le nouveau corridor logistique d'importance entre Rotterdam, le bassin parisien et le sud de l'Europe, **le bassin de Vitry-le-François, Saint-Dizier, Bar-le-Duc et le plateau lorrain (territoires du bassin houiller : Sarrebourg, Château-Salins et Sarreguemines / Bitche)** qui sont confrontés à une forte déprise industrielle; **les bassins de Chaumont, Langres et Neufchâteau**, ainsi que celui de Verdun qui sont à dominante rurale avec un rôle très structurant des villes-centres et **le massif des Vosges** qui constitue un territoire disposant de ses propres dynamiques économiques et démographiques liées à la particularité « montagne ».

VI.1 Territoires urbains

Principales caractéristiques

Le territoire compte près de 190 pôles urbains qui forment l'armature urbaine du Grand Est et structurent le territoire en 185 bassins de fonctionnement plus ou moins vastes. Parmi les polarités, **5 communes regroupent plus de 100 000 habitants : Strasbourg (la capitale régionale avec 276 000 habitants), Reims, Metz, Mulhouse et Nancy. 37 centralités urbaines** constituent **l'échelon urbain des villes moyennes et de leurs agglomérations**. Elles représentent plus d'un habitant sur cinq de la région (1 265 000 habitants). Ce maillage tend aujourd'hui à s'altérer sous l'effet d'une croissance démographique atone, de la croissance des espaces périurbains mais surtout des crises économiques de 2008 et de 2011.

Les 37 centralités urbaines ont des problématiques et des forces en commun, mais présentent des profils variés, selon leur positionnement (intégration **dans les trois grands systèmes urbains du Grand Est** (Axe rhénan alsacien, Sillon lorrain, bassins de Reims/Châlons/Epernay, **proximité des métropoles frontalières** (Bâle, Luxembourg, Sarrebrück principalement) ou **situées au sein de territoires plus ruraux** et jouent un rôle structurant essentiel pour les territoires environnants).

Ces pôles connaissent des dynamiques contrastées. Certaines des agglomérations sont forcées de se réinventer pour maintenir leur attractivité et continuer d'assumer leur rôle structurant à l'échelle des territoires. Malgré ces situations contrastées, ces 37 polarités intermédiaires font face à des enjeux communs d'adaptation de leur offre de service, de développement ou d'évolution de l'emploi sur leur territoire, de réflexion et de coopération avec les territoires environnants sur les questions de mobilité, de charges de centralités... Et ont pour défi de prendre ou maintenir leur place dans l'armature territoriale du Grand Est.

UNE POPULATION STAGNANTE DANS LES TERRITOIRES URBAINS ET NON PLUS EN DÉCROISSANCE

71% de la population du Grand Est vit en zone urbaine¹. Les 50 communes les plus peuplées de la région représentent seulement 1% des communes du Grand Est, mais abritent 32,3%² de sa population.

Dans un contexte de ralentissement de la croissance de la population, entre 2011 et 2016, **la population des 50 communes les plus importantes stagne alors qu'elle diminuait de 0,3 % entre 2006 et 2011**³. Cette amélioration est due à une augmentation du nombre d'habitants dans les communes de banlieue (+0,3 %), alors qu'il diminue légèrement dans les villes-centres (-0,1%).

Parmi les villes de plus de 50 000 habitants, entre 2011 et 2016, quatre gagnent des habitants : Troyes (+ 0,2 % par an), Reims (+0,3%), Strasbourg (+0,5 %), et Colmar (+0,7%). L'augmentation de la population se concentre en réalité sur les zones frontalières et les territoires urbains sous influence du bassin parisien. A l'inverse, Metz (-0,3%), Nancy (-0,2%) et Mulhouse (-0,2%) perdent des habitants.

Dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants, 28 des 50 communes connaissent une baisse de leur population entre 2011 et 2016. Les plus fortes baisses sont enregistrées dans des villes-centres de départements plutôt à dominante rurale, comme à Charleville-Mézières, Sedan, Saint-Dié-des-Vosges, Lunéville (entre -1,1 % à -1,9 %).

DES TERRITOIRES URBAINS FAISANT FACE À DES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La croissance économique et les emplois sont concentrés sur les espaces métropolitains de la Région. Les six grands pôles urbains de la région (Strasbourg, Metz, Nancy, Reims, Mulhouse, Troyes) concentrent ainsi 51% des emplois régionaux.

La crise de 2008 a toutefois fortement touché les emplois présents dans les villes de l'armature urbaine. **Entre 2008 et 2013, les pôles urbains ont perdu plus d'emplois que le reste de la région** (-53 000 emplois dans les villes de l'armature urbaine contre - 50 000 pour le reste de la région)⁴. Les grandes agglomérations ont été touchées par l'augmentation du chômage, mais les villes en dehors des pôles métropolitains se trouvent d'autant plus impactées. La diversité des systèmes productifs régionaux accroît ainsi les inégalités entre les grands territoires de la région : Les territoires de mono-industries, à l'image de Saint-Dié des Vosges pour la sous-traitance automobile, les vallées sidérurgiques le long des affluents de la Moselle, le bassin ferrifère au nord du plateau lorrain, le bassin houiller entre Sarre et Rosselle, la métallurgie autour de Charleville-Mézières, les exploitations de potasse autour de Mulhouse, sont plus particulièrement touchés.

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est

² INSEE Analyses - La croissance, déjà faible, de la population du Grand Est ralentit - Décembre 2018 - N°89

³ INSEE Analyses - La croissance, déjà faible, de la population du Grand Est ralentit - Décembre 2018 - N°89

⁴ Données issues du SRADDET de la région Grand Est

La région est également marquée par des disparités sociales au sein des grands centres urbains : **les centres-villes des agglomérations du territoire accueillent des populations à bas revenus alors que la première et la deuxième couronne des grandes agglomérations concentrent les plus hauts revenus**¹.

En 2016, **40 Contrats de ville** ont été signés, principalement en zone urbaines, concernant l'ensemble des départements et près de 400 000 habitants. La région **compte 116 Quartiers définis par la géographie prioritaire de la politique de la ville**, répartis dans 69 communes et 39 EPCI. La région représente ainsi 9% des QPV du territoire métropolitain. 397 680 personnes résident dans ces QPV, soit 7,2% de la population du Grand Est². Alors qu'ils comptent en moyenne plus d'habitants (3 400 habitants par QPV, 3^{ème} rang), les QPV du Grand Est sont globalement moins densément peuplés que les QPV métropolitains (11 800 habitants/km², 9^{ème} rang). Les trois départements du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, regroupent 63 QPV au total. Le Haut-Rhin est composé de 10 QPV rassemblant près de 70 000 habitants, le deuxième total du Grand Est³. De plus, les QPV du Grand Est se situent parmi les plus pauvres du territoire métropolitain : alors que la médiane métropolitaine du taux de pauvreté des QPV est de 41,1%, elle est de 43,9% dans les QPV de la Région⁴. *(Cf. Voir partie OS 4 – partie Situation régionale en matière d'inclusion)*

En matière de santé et de mortalité prématurée, on observe des inégalités entre les quartiers des villes. Une défaveur sociale est marquée dans les grandes villes de la région (Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Épinal, Metz, Troyes, Reims, Châlons-en-Champagne). L'objectif de réduction des inégalités sociales de santé doit être intégré dans les villes et notamment dans le développement des actions d'éducation et de promotion de la santé⁵. *(Cf. Voir partie OS 4 – partie Accès aux soins)*

UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

Les pôles urbains connaissent des dynamiques contrastées, selon les tendances observées dans la ville-centre mais aussi dans leurs territoires environnants. Ainsi, les agglomérations les plus dynamiques (ayant connu des hausses cumulées de l'emploi et de la population) situées dans un environnement dynamique se concentrent principalement dans l'Axe rhénan alsacien dans l'aire d'influence de Strasbourg (Colmar, Haguenau pour les plus importantes) et dans la zone frontalière luxembourgeoise au nord de Metz. En dehors des espaces métropolitains, les mutations industrielles et la faiblesse des activités résidentielles entretiennent ainsi depuis plusieurs années une spirale de décroissance démographique, de stagnation, voire de déprise, économique et de précarisation sociale importante. Les situations les plus difficiles se retrouvent dans le secteur de Charleville-Mézières, du triangle Bar-le-Duc/Saint-Dizier/Vitry-le-François (malgré une amélioration de la situation démographique récente), le Massif des Vosges et les Vosges de l'Ouest, le sud de la Haute-Marne.

Néanmoins, **le territoire peut compter sur un certain nombre de filières historiques (agriculture, forêt-bois, industrie, artisanat) et d'avenir (bioéconomie, domaines de spécialisation intelligente...)** qui constituent des

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² NOTE RAPIDE SESGARE Grand Est - n°02 – Politique de la Ville – Mars 2018

³ Insee, données QPV, 22 février 2018

⁴ Insee Grand Est, 116 quartiers de la politique de la ville en ACAL, Insee Analyses Grand Est, n°08, 03/05/2016

⁵ Plan Régional de Santé du Grand Est 2018 - 2028

opportunités non seulement de valorisation des ressources locales mais aussi de différenciation par rapport aux régions et pays voisins.

UNE OFFRE CULTURELLE ESSENTIELLE À LA QUALITÉ DE VIE ET À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES URBAINS

Les territoires urbains offrent un **maillage d'équipements culturels qui s'avère satisfaisant**, même si en matière de spectacles du vivant, l'ancienne région Alsace se trouve mieux doté en structures de diffusion.

Le tourisme culturel s'inscrit dans l'objectif de rendre encore plus attractive la région, en identifiant des activités, moteurs d'attractivité. Les structures de type muséales au sens large (Pompidou Metz, musées, sites mémoriaux) et les festivals à forte notoriété devraient générer de nouveaux besoins en investissements (Qualité Tourisme) et notamment numériques.

Des thématiques dites « de signatures » ont été identifiées dont en matière de tourisme culturel :

- le Tourisme de Mémoire (particularité de sites situés en milieu rural) ;
- le Tourisme Patrimonial et culturel (métiers d'art, tourisme urbain, de découverte économique...).

DES MOBILITÉS CONCENTRÉES

Les mobilités sont concentrées autour des agglomérations et notamment autour des pôles urbains des anciennes régions Alsace et Lorraine. 19% des déplacements courts quotidiens effectués en région sont consacrés aux trajets domicile-lieu de travail. **Les distances pour ces trajets se sont accrues ces dernières années (+ 5,2 points entre 1999 et 2013) témoignant de l'influence des grands centres urbains régionaux. L'utilisation des transports en commun pour se rendre au lieu de travail augmente là où l'offre est suffisante et où les conditions de déplacement par la route sont limitées** (stationnement, congestion routière etc.). Ainsi, les parts modales de transport en commun les plus élevées se retrouvent dans les liaisons centre-périphéries de Strasbourg et Nancy, et dans une moindre mesure, Mulhouse et Metz. La voiture individuelle est encore majoritairement utilisée bien que les parts modales dédiées au ferroviaire et aux modes doux soient en augmentation par rapport aux moyennes nationales (hors Ile-de-France). Néanmoins, si les nouveaux types de mobilité se développent, ils restent majoritaires dans les endroits déjà desservis par les transports publics et reste marginaux dans les espaces plus éloignés des réseaux existants.

DES CONSOMMATIONS FONCIÈRES IMPORTANTES ET DES PROBLÉMATIQUES DE FRICHES QUI RESTENT PRÉGNANTES.

L'ensemble des pôles urbains de la région font face à une pression foncière importante sur les espaces naturels et agricoles. Dans les agglomérations, la consommation est à visée économique principalement et dans les villes moyennes, elle est souvent liée à la dédensification de l'habitat et à une augmentation du coût du foncier en zone urbaine. Elle constitue une problématique majeure du fait de ses impacts sur les espaces agricoles et naturels et les paysages mais aussi sur le fonctionnement territorial (tendance à l'étalement urbain induisant des déplacements plus longs et émetteurs de GES, affaiblissement des centralités et de l'armature urbaine...). Mais elle est le symptôme d'une offre immobilière existante ne correspondant pas aux besoins actuels ou trop onéreuse.

La plupart des villes doivent faire face à des friches commerciales, industrielles, militaires, administratives, qui constituent des verrues paysagères. Plusieurs territoires urbains au passé industriel et militaire disposant **d'un**

patrimoine à reconvertir peuvent parfois apporter une réponse à la problématique de consommation foncières et peuvent constituer des opportunités pour réaliser des lieux d'excellence (Plateau de Frescaty, BA 127, Portes de l'Orne ou encore l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval sur le territoire du sillon lorrain notamment).

Les besoins stratégiques identifiés

- **5.A.1 - Contribuer au rayonnement de la région** : *Permettre aux grands pôles urbains de contribuer à un positionnement fort de la région au cœur de l'Europe dans un contexte de fortes interactions avec des voisins aux économies puissantes (Ile-de-France, Luxembourg, Allemagne, Suisse) en leur ouvrant la possibilité de développer de projets d'innovation économique, sociétale, sportive (notamment avec la labellisation Terre de Jeux), culturelle et touristique et d'innovation urbaine.*
- **5.A.2 - Maintenir un équilibre dans le maillage urbain du territoire en veillant à une dynamique des centralités urbaines pour garantir une vitalité de l'ensemble du territoire et notamment des espaces ruraux**, *passant par la valorisation des cœurs de ville, le renforcement des fonctions de centralités (services, loisirs, équipements culturels, sportifs...), leur dynamisation économique, la reconversion économique des territoires urbains.*
- **5.A.3 - Maîtriser la consommation foncière et ses conséquences** : *Cela doit notamment passer par la maîtrise du foncier, l'orientation vers un nouveau modèle de développement moins consommateur d'espace, l'urbanisme durable, la réhabilitation de friches (renforcement de la connaissance plus fine des friches (inventaire), réhabilitation de verrues paysagères, de friches commerciales, industrielles, militaires, administratives, hospitalières, portuaires) et par le renforcement de la mobilité durable entre les centres urbains et la périphérie*
- **5.A.4 - Favoriser la transition des territoires** : *aider les territoires urbains à passer le cap de la transition numérique, écologique et économique, et du développement d'une économie solidaire et circulaire*
- **5.A.5 - Soutenir le renouvellement urbain et les quartiers de la politique de la ville** : *aider à la requalification des quartiers en difficulté, soutenir les actions en direction des populations urbaines en difficulté dans les quartiers de la politique de la ville.*
- **5.A.6 - Favoriser l'accessibilité pour tous de l'offre culturelle et de loisirs.**

<p>Cadre stratégique européen</p>	<p>Annexe D - orientations pour la France en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : Les enjeux des territoires urbains peuvent trouver une réponse dans le cadre des Objectifs stratégiques de la politique de cohésion suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>OS 1 - « Une Europe plus intelligente »</u> afin de renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation, la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises et les actions numériques au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics. • <u>OS 2 « Une Europe plus verte »</u> sur les thématiques des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la transition vers une économie circulaire, du renforcement de la biodiversité et des infrastructures verte, de la réduction de la pollution, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et de la résilience face aux catastrophes. • <u>OS 4 « Une Europe plus sociale »</u> en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès dans les cursus (FSE) et de moderniser les institutions et les services du marché du travail dans une approche intégrée (FEDER). • <u>OS 5 « Une Europe plus proche des citoyens »</u> : Les territoires urbains peuvent mettre en place des stratégies intégrées et durables impliquant les acteurs locaux pouvant prendre en compte les champs des OS 1, 2 et 4 visés plus haut ainsi que des actions spécifiques en matière : <ul style="list-style-type: none"> - De régénération des zones défavorisées et d'intégration des personnes issues de l'immigration en investissant pour combler le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation, - D'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux - De culture et de tourisme.
-----------------------------------	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy vise la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les contrats de ville</u> qui s'organisent autour de trois grands piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement économique et emploi. - <u>Nouveau programme national de renouvellement urbain 2021-2024</u> qui concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants. • Le dispositif « Actions cœur de ville » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Il concerne 24 villes en Grand Est. • L'initiative « Territoires d'industrie », qui s'inscrit dans une stratégie nationale de reconquête industrielle et de développement des territoires. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins de ce territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre. 14 territoires ont été sélectionnés en région Grand Est.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SRADDET (en lien les systèmes territoriaux et les offres de services) • Le futur contrat de plan Etat – Région et son éventuel volet territorial
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (intégrant le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les plans locaux d'urbanisme • Les plans climat • Les plans locaux de l'Habitat • Les plans de déplacement urbains • La contractualisation des Départements avec les territoires (action en faveur de l'habitat, de la mobilité...) • Schéma de coopération transfrontalière de l'Eurométropole de Strasbourg adopté en décembre 2019

VI.2 Territoires ruraux

Principales caractéristiques

UN CARACTÈRE RURAL MARQUÉ

La Région Grand-Est compte 5 121 communes, dont 40 communes nouvelles. Sur 158 bassins de vie, 108 sont des bassins de vie ruraux. **Les espaces ruraux représentent près de 2/3 du territoire mais accueillent environ 1/3 de la population.** Selon la classification Insee, en 2016, 90% des espaces en Grand-Est sont peu denses (44,7%) et très peu denses (44,7%), témoignant ainsi d'un caractère rural marqué. Par ailleurs, 15,6% des communes du territoire sont considérées isolées, étant en-dehors des zones d'influence des pôles urbains. Le territoire de la Région est presque entièrement couvert par des démarches territorialisées avec 31 Pays/PETR, 6 parcs naturels régionaux et 32 GAL Leader sur le Grand Est. Les espaces ruraux sont divers, plus ou moins agricoles, attractifs pour la population, plus ou moins bien dotés en services...¹. Les disparités sont très marquées sur le territoire. En 2013, plus de 72 % des communes de Champagne-Ardenne (soit 34 % de sa population) et plus de 44% des communes de Lorraine (soit 13 % de sa population) bénéficient du dispositif national des Zones de revitalisation rurales, l'Alsace en étant totalement exclue.

UNE DÉMOGRAPHIE EN DÉCLIN

La Région Grand Est est marquée par une **diminution de sa population dans les départements à dominante majoritairement rurale.** Le solde migratoire est en effet négatif et est l'un des plus faibles de métropole (-0,2 % par an) après ceux d'Île-de-France et des Hauts-de-France². L'accroissement de la population est uniquement dû au solde naturel.

Ces départements concentrent également une **part plus importante de personnes âgées.** Il y a en moyenne 83 seniors (65 ans ou plus) pour 100 jeunes (moins de 20 ans) dans la région en 2017, soit 12 de plus qu'en 2012³. Ainsi, la Haute-Marne et les Vosges, avec un taux respectivement de 12,8% et 11,7% d'habitants de plus de 80 ans, enregistrent une proportion de personnes âgées nettement supérieure à la moyenne régionale⁴. Les perspectives en termes de vieillissement de la population montrent une accélération dans les différents départements du Grand Est. En 2030, plus de 1 724 000 personnes seraient âgées de plus de 60 ans dans le Grand Est, soit 30 % de plus qu'en 2013. Le nombre de personnes de 80 ans ou plus augmenterait fortement (+ 36 %), et plus particulièrement dans les départements du Bas-Rhin (+ 44 %), du Haut-Rhin (+ 42 %), et de la Marne (+ 41 %). L'augmentation du nombre de seniors s'accompagnera naturellement d'une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance, et ce malgré la baisse du risque individuel de dépendance. La proportion de seniors dans la population est plus importante dans les territoires les moins urbanisés. La dépendance des personnes âgées va s'accroître rapidement notamment dans les départements du Bas-Rhin (+

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² Chiffres INSEE de 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3679426>

³ SRADDET « Diagnostic territorial du Grand Est » - décembre 2018

⁴ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

42 %) et du Haut-Rhin (+ 41 %). Cette forte augmentation de la dépendance porte un enjeu majeur, celui de la prise en charge des personnes concernées qui amènera à des besoins supplémentaires en personnel qualifié.

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE À SAUVEGARDER

Si les emplois régionaux sont concentrés dans les grands pôles urbains (un actif occupé sur trois en milieu rural travaille dans un pôle urbain¹), les territoires ruraux du Grand Est sont dotés d'un potentiel économique diversifié, notamment dans les secteurs suivants :

- ✓ **Le tourisme** : la Région Grand Est est dotée d'un fort potentiel touristique et culturel, tant en milieu rural (tourisme vert, tourisme à vélo, de montagne, agrotourisme, tourisme patrimonial et culturel...) qu'en milieu urbain. L'activité touristique génère un total estimé de 80 000 emplois, soit 3% des emplois régionaux. Son poids est toutefois plus modeste qu'à l'échelle nationale (5,2% de l'emploi en France métropolitaine en 2015). Une meilleure valorisation des atouts de la région permettrait d'exploiter davantage le potentiel touristique du Grand Est². La tendance en faveur des activités liées au tourisme vert est néanmoins un élément favorable aux zones rurales. Celui-ci est en lien avec le développement du tourisme à vélo avec des équipements adaptés tels que le réseau des voies vertes et des vélo routes, le long du Rhin, des canaux et des vallées fluviales est une opportunité pour la région, mais également d'autres équipements touristiques, comme les bases de loisirs (telles que Madine, Bonzée...). Le tourisme patrimonial et culturel, dont le tourisme de Mémoire constitue également un atout majeur des territoires ruraux. **L'agriculture, la viticulture et la forêt** : le Grand Est est une des premières régions agricoles de France. 54% (3 060 800 ha) du territoire est dédié à l'agriculture sous toutes ses formes. L'agriculture représente ainsi 3% de l'emploi régional, soit l'équivalent de la moyenne nationale. La ressource forestière est également abondante et variée. Elle permet une récolte de bois d'environ 7 millions de M³/an³ et permet d'alimenter en partie les industries des secteurs de bois d'œuvre, bois d'industrie et le secteur du bois énergie. (Cf. OS 1 – Partie agriculture)
- ✓ **L'artisanat** : ce secteur compte 100 000 établissements artisanaux et rassemble 12%⁴ des actifs de la région. Il représente une part plus importante de l'économie dans les zones peu densément peuplées⁵. Il se traduit par un maillage du territoire régional en filières d'excellence parfois uniques en France (cristallerie, bois-ameublement-décoration, textile-tissage, pierre, vannerie et osiériculture, lutherie et manufacture d'orgue) qu'il s'agit donc de conforter et valoriser.
- ✓ **L'économie sociale et solidaire (ESS)** occupe une place importante avec plus de 200 000⁶ emplois en 2015 : une économie présente dans les différents secteurs économiques dont les coopératives agricoles et bancaires. L'ESS représente 10% des établissements et 11,5% des emplois salariés de la Région, la plaçant au 6ème rang national en termes d'emplois ESS.

¹ Données Insee, 2013

² SRDEII Grand Est, 2015

³ Données issues du diagnostic FEADER

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3284591#titre-bloc-2>

⁵ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁶ <http://www.cress-grandest.org/fr/les-chiffres-cles.html>

La Région s'est engagée, à travers l'élaboration du « Pacte pour la ruralité » (2016) à développer l'économie de proximité (artisanat et entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises agricoles favorisant les circuits courts, activités touristiques...) afin de maintenir les habitants et d'en attirer de nouveaux dans ces espaces marqués par une faible attractivité et faisant face à une baisse de la population. Il s'agit également de soutenir une économie de proximité qui joue un rôle clé dans l'équilibre des territoires ruraux et dans le maintien d'un lien social.

Les territoires ruraux doivent également favoriser l'ancrage et le développement des PME sur leurs territoires, favoriser le travail à distance (télétravail, structures de coworking...), et déployer les dispositifs d'innovation sociale, comme les tiers lieux, afin de renforcer la dynamique des territoires.

Les territoires ruraux ont un rôle à jouer dans **la double transition écologique et économique**. Ils disposent d'un potentiel important d'énergies renouvelables qui doit être valorisé. Par ailleurs, les perspectives de transition et de développement autour de la bioéconomie les concernent. Cette transition constitue un réel vecteur de mise en place de nouvelles réciprocity territoriales urbain-rural pour l'avenir. La recherche d'un point d'équilibre entre activités humaines et biodiversité dont les services rendus en termes de productivité, d'autosuffisance alimentaire, de qualité du cadre de vie ou de régulation environnementale sont essentiels pour l'avenir de ces territoires.

UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT INFÉRIEUR À LA MOYENNE MÉTROPOLITAINE

Dans la Région Grand-Est, **le niveau d'équipement est inférieur à la moyenne métropolitaine** (30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé, action sociale, enseignement, transport, sport-loisirs culture et tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 en 2014) : 10% des habitants des communes peu denses et 30% des habitants des communes très peu denses sont à plus de 9 minutes des services du panier de services « vie courante » (INSEE). Les contrastes sont d'autant plus marqués lorsqu'on considère les services dédiés à des publics spécifiques (jeunes, parents, seniors etc.). **Les communes les plus isolées en matière d'accessibilité se concentrent notamment dans la moitié ouest de la région**. Des stratégies sont à développer afin de ne pas accentuer l'isolement des habitants des communes concernées, dans un contexte de vieillissement de la population.

Afin de ne pas accentuer l'isolement des habitants des communes concernées, d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population, **135 maisons de services au public (MSAP) ont été ouvertes dans le Grand Est, principalement dans les espaces ruraux et périurbains, afin de répondre aux besoins de services de proximité**. 29% des résidents du Grand Est habitent des territoires dits « éloignés des services »¹. Le réseau des MSAP répond à cette problématique mais la moitié Ouest du territoire régional est moins densément couverte. Or les communes les plus isolées en matière d'accessibilité se concentrent notamment dans cette moitié Ouest².

La plupart des bassins de vie ruraux, même s'ils sont loin d'être dotés d'une panoplie de services et d'équipements à l'instar des villes moyennes, disposent de lieux de lecture publique (bibliothèques,

¹ Insee, Une approche de la qualité de vie dans les territoires de vie, INSEE Première n°1519, 08/10/2014

² Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

médiathèques, point lecture etc.) et d'écoles de musique intercommunales, équipements de base structurants pour **l'attractivité culturelle**, le dynamisme associatif et la jeunesse. On note toutefois, un déficit de l'équipement des communes rurales de la Meuse (dernier département français en matière de bibliothèques). Il faut noter également de nouvelles structures et entreprises culturelles plus transverses (tiers lieux, festivals, coopératives artistiques dans des friches industrielles ou rurales, compagnies, centres d'interprétation du patrimoine etc.).

En matière de santé, ces territoires ruraux présentent une réelle **fragilité en termes d'offre de soins (médecins généralistes, mais également spécialistes)**. (Cf. *OS 4 partie du diagnostic relatif à l'accès aux soins*). Dans certains territoires le déficit qui s'installe est intimement lié aux conditions d'exercice de la profession mais également d'une certaine qualité de vie résidentielle (équipements et offre de services et de commerces). Le déploiement des maisons de santé et plus généralement d'exercices coordonnés, les progrès de la télémédecine et l'accessibilité au numérique, la réorganisation, la coordination des acteurs, le développement des mobilités, l'hotellisation... constituent des éléments de réponse primordiaux pour les territoires et peuvent permettre une nouvelle pratique de la médecine plus efficace et plus proche du citoyen.

En matière d'aide à la personne, des difficultés de recrutement et d'attractivité freine le déploiement des services, alors même que cette activité représente un nombre conséquent de postes.

Les besoins stratégiques identifiés

- **5.B.1 - Soutenir et développer l'économie de proximité (artisanat, commerce, ...) et favoriser le développement des filières artisanales d'excellence dans les zones peu densément peuplées**
- **5.B.2 - Favoriser le maintien d'une offre de services répondants aux besoins prioritaires des habitants et adaptée aux caractéristiques de la ruralité** (Maisons de Services Au Public/ Maisons France Services, crèches et maisons ou relais d'assistante maternelle, EHPAD, équipements sportifs et culturels, services à la personne...)
- **5.B.3 - Soutenir les territoires de projets dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de mise en valeur de leurs potentiels touristiques, sportifs (notamment en lien avec la labellisation Terre de jeux de plusieurs territoires), culturels (gastronomie et vin, mémoire, artisanat d'art, nature et montagne) et de loisirs** afin de promouvoir le potentiel résidentiel du territoire, de sauvegarder et restaurer le patrimoine, de dynamiser les secteurs d'activité présentiels, de réhabiliter des équipements inexploités vers une offre mutualisée (ex : Maison de la Montagne à la Bresse), de créer des projets événementiels de valorisation des atouts territoriaux (ex : NATUR'EST) et d'apporter un surplus d'activité à l'économie de proximité.
- **5.B.4 - Favoriser le maintien et le développement des filières artisanales**

- **5.B.5 - Favoriser la transition énergétique en Grand Est** en soutenant les projets de valorisation des ressources d'énergies renouvelables du territoire : méthanisation agricole, bois-énergie, ...
- **5.B.6 : Favoriser la transition écologique en Grand Est** à travers le soutien à un modèle de développement moins consommateur d'espaces naturels et agricoles (connaissance plus fine des friches (inventaire), par la réhabilitation de verrières paysagères, des friches commerciales, industrielles, administratives, militaires, hospitalières) et aux initiatives visant à préserver les milieux naturels et la biodiversité.
- **5.B.7 : Inciter les territoires de projets à s'inscrire dans une logique territoriale d'économie circulaire, de circuits courts, de bioéconomie, de prévention et de gestion des déchets et de préservation de la ressource en eau.**
- **5.B.8 : Expérimenter de nouveaux modèles économiques adaptés aux contraintes des zones peu denses** (faiblesse des zones de chalandises, ...) à travers les partenariats public-privés, la mutualisation de services et l'économie sociale et solidaire
- **5.B.9 : Promouvoir le rôle des territoires de projet organisés** pour mettre en réseau les acteurs publics/privés, pour leur capacité à innover et expérimenter, pour développer des outils de coopération intercommunautaires et de réciprocités locales pertinents et adaptés aux nécessités d'une action publique orientée sur le développement durable. Parmi les pistes d'action peuvent être évoqués des dispositifs (tels que les conventions interterritoriales...), visant les réciprocités entre territoires ruraux et territoires urbains, organisant à bénéfice réciproque, les flux entre ces deux types de territoires sur les plans énergétiques, alimentaires, de la mobilité... à l'instar du Contrat de réciprocité récemment signé entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de communes de la Haute Bruche et l'Agglomération de Saint Dié des Vosges.
- **5.B.10 : Prendre en compte la protection des zones humides et des sols** en forêts en particulier pour ce qui concerne les travaux sylvicoles et la récolte du bois
- **5.B.11 : Soutenir les démarches et les projets visant l'adaptation au changement climatique et son atténuation**
- **5.B.12 – Favoriser la dynamique des centralités urbaines pour garantir une vitalité de l'ensemble du territoire et notamment des espaces ruraux, passant par la valorisation des cœurs de ville, le renforcement des fonctions de centralités (services, loisirs,**

équipements culturels, sportifs...), leur dynamisation économique, la reconversion économique des territoires urbains.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Document de travail

Politique Agricole commune :

Objectif général C « Consolider le tissu socio-économique des zones rurales »

Objectif spécifique H

LEADER : Au moins 5% du FEADER

Annexe D - orientations pour la France en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France :

Les enjeux des territoires ruraux peuvent trouver une réponse dans le cadre des Objectifs stratégiques de la politique de cohésion suivants :

- OS 1 - « Une Europe plus intelligente » afin de renforcer les capacités de recherche, de développement et d'innovation, la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises et les actions numériques au bénéfice des citoyens, des PME et des pouvoirs publics *(Cf. parties spécifiques du diagnostic sur ces sujets)*.
- OS 2 « Une Europe plus verte » sur les thématiques des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la transition vers une économie circulaire, de la protection de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques et de la résilience face aux catastrophes *(Cf. parties spécifiques du diagnostic sur ces sujets)*.
- OS 3 « Une Europe plus connectée » en matière de déploiement du haut débit ultrarapide dans la mesure où il sera démontré que la participation du FEDER apporte une valeur ajoutée en vue de parachever le déploiement en cours des réseaux à haut débit ultrarapides *(Cf. parties spécifiques du diagnostic sur ces sujets)*.
- OS 4 « Une Europe plus sociale » en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès dans les cursus (FSE) et de moderniser les institutions et les services du marché du travail dans une approche intégrée et de favoriser l'accès aux soins (FEDER) *(Cf. parties spécifiques du diagnostic sur ces sujets)*.
- OS 5 « Une Europe plus proche des citoyens » : Les territoires ruraux peuvent mettre en place des stratégies intégrées et durables impliquant les acteurs locaux pouvant prendre en compte les champs des OS 1, 2, 3 et 4 visés plus haut ainsi que des actions spécifiques en matière d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et d'intégration socioéconomiques des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les éventuels contrats de ruralité (2021 - 2027) <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p style="padding-left: 40px;">c. Consolider le tissu socioéconomique des zones rurales</p> <p>Objectif spécifique H : Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales y compris la bioéconomie et la sylviculture durable</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SDRADDET (en lien les systèmes territoriaux et les offres de services) • Le futur contrat de plan Etat – Région et son éventuel volet territorial • Le « Pacte pour la ruralité » (2016) qui vise à aménager et développer tous les territoires ruraux, ainsi qu'à désenclaver et dynamiser les espaces ruraux les plus fragiles. • Schéma Régional du Sport (SRDS – équilibre des territoires) • Stratégie de mutualisation et de développement de dynamique transverse de territoire • La politique de contractualisation
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (intégrant le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les Chartes PNR (préservation des ressources, gestion durable, valorisation des circuits courts ...) • Les Plans climat - air-énergie territoriaux • La contractualisation des Départements avec les territoires (action en faveur de l'habitat, de la mobilité...)

VI.3 Massif des Vosges

Principales caractéristiques

Le massif et son piémont au centre forment un trait d'union entre six départements, dont 5 en Grand Est et un en Bourgogne Franche-Comté.

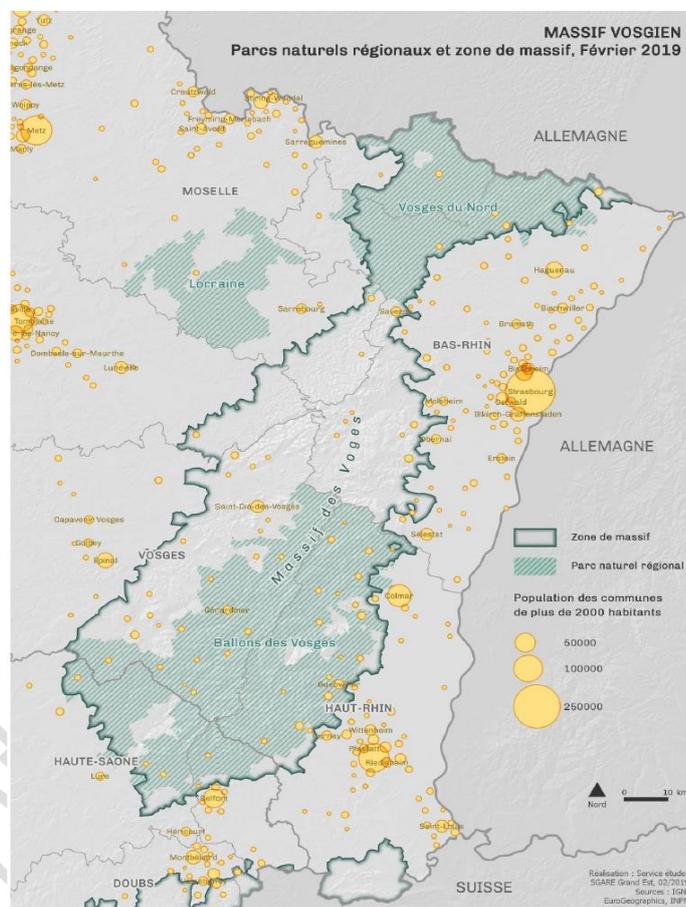
UN MASSIF ENCORE TRÈS HABITÉ, MAIS DE MOINS EN MOINS PEUPLÉ

Malgré un massif encore densément peuplé au regard des autres massifs métropolitains (densité de 82,3 habitants par km²), sa population a décliné de -0,39% par an entre 2011 et 2016 (601 816 habitants en 2017)¹. La situation démographique est assez hétérogène dans le massif : la densité du versant Est reste beaucoup plus élevée (106 habitants/km²) que celle de l'Ouest (67 habitants/km²). De plus, **le solde migratoire du massif est négatif** : les jeunes quittent le territoire sans y revenir et le massif attire peu de nouveaux habitants. Le territoire ne compte par ailleurs aucune métropole ou grande ville. Le massif est également marqué par

un vieillissement accéléré. Avec une population âgée (il y a presque plus de 2% de personnes de plus de 75 ans dans les Vosges qu'au niveau national) et un solde naturel négatif, le massif risque d'être confronté à une forte augmentation des effectifs des populations âgées à l'avenir, une problématique d'autant plus prégnante dans des territoires où la silver économie est peu développée.

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN PERTE DE DYNAMISME

L'activité économique du massif est encore tournée vers l'industrie (textile, verre, bois, agroalimentaire...). Le secteur industriel représente 22% contre 16% en Grand Est et 10% en France. Le secteur tertiaire occupe 67,5% des emplois contre 74,5% en Grand Est et 80% en France. Les entreprises sont concentrées dans certaines zones du massif : en fond de vallée ou autour de pôles en ex-Lorraine ou en Alsace. La part de la sphère productive a fortement décliné dans le massif des Vosges entre 1975 (58,5% contre 48% en France) et 2005 (37,9% contre 34,1% en France). Globalement, pour l'ensemble des domaines d'activité, la création d'entreprises est moins dynamique dans le massif que dans la Région (9,6% par an contre 11,4%)².



¹ Source : DIAGNOSTIC PARTAGE DU MASSIF VOSGIEN 2019 – Commissariat du massif des Vosges

² Source : DIAGNOSTIC PARTAGE DU MASSIF VOSGIEN 2019 – Commissariat du massif des Vosges

L'importance de l'agriculture dans l'économie du Massif, permet de maintenir / développer des emplois, des espaces ouverts et une dynamique.

Le nombre d'emploi décroît à l'échelle du massif (188 344 emplois en 2017 contre 202 792 en 2006¹), avec notamment pour conséquence l'allongement des distances domicile-travail. Les différentes vallées du massif voient leurs habitants se déplacer quotidiennement pour travailler dans les centres urbains. Cela est particulièrement marqué dans les vallées alsaciennes, notamment avec l'influence de l'Eurométropole de Strasbourg. En raison de ses nombreux atouts, le massif offre une diversité d'activités touristiques (sports d'hiver, sentiers d'itinérance, activités de pleine nature et agrotourisme...). L'emploi touristique est plus important en été (plus de 12 000 emplois) qu'en hiver (près de 8500 emplois). Il est majoritairement concentré dans les Hautes-Vosges et reste marginal dans les Vosges du Nord et en chute dans le piémont lorrain. **Le changement climatique doit amener à anticiper, en hiver, l'afflux de pratiquants (pics de fréquentation) sur des espaces de plus en plus limités et durant des périodes de plus en plus courtes et à prévoir, le reste de l'année et notamment en période de canicule, une plus forte fréquentation des publics urbains à la recherche de fraîcheur et de pratiques de pleine nature.**

Le taux de chômage des 15-64 ans est élevé bien qu'en dessous de celui du Grand Est. Toutefois, les jeunes (15-24 ans) et les seniors (55-64 ans) au chômage sont plus nombreux qu'en Région Grand Est.

La part de diplômés du supérieur dans la population est de 21,8% dans le massif (24,8% en Grand Est et 29,1% en France). Il y a également un déficit de formation supérieures techniques, y compris pour des spécialités dites de « montagne ». **Des besoins en main d'œuvre qualifiée et en capitaux permettant l'innovation, la spécialisation et la montée en gamme seraient nécessaires à la pérennité des activités.**

L'activité touristique reste principalement de proximité et d'excursionniste, malgré une progression de la notoriété du massif avec le Contrat de Destination Massif des Vosges 2015 – 2019. Elle représente environ 10 000 emplois. Si elle constitue une opportunité pour ce territoire aux nombreux atouts (stations de ski pour les sports d'hiver, VTT de descente l'été, sentiers d'itinérance et de raquettes, vol libre, activités de pleine nature et agrotourisme avec des fermes-auberges), il reste sous-exploité (hébergement de qualité déficient, services peu développés et taux d'emploi touristique très faible en dehors des Hautes-Vosges). **Cette activité, notamment en raison d'une concentration des fréquentations touristiques, doit être conciliée avec la protection de la biodiversité et des espaces naturels.**

DES MOBILITÉS LIMITÉES

Les différents flux (domicile-travail, accès aux services, aux loisirs...), de l'extérieur vers le massif des Vosges ainsi qu'au sein même du massif, sont assez limités. La circulation est relativement aisée dans le massif grâce à l'amélioration des infrastructures routières et à la présence de transports en commun quoique peu performants entre les versants Ouest et Est et inexistant du nord au sud. Une offre ferroviaire complète ce réseau en connectant Saint-Dié-des-Vosges à Lunéville et Strasbourg, et Saverne à Strasbourg. Dans ces zones de montagne, la voiture individuelle reste cependant majoritairement utilisée.

¹ Source : DIAGNOSTIC PARTAGE DU MASSIF VOSGIEN 2019 – Commissariat du massif des Vosges

UN ESPACE NATUREL DIVERSIFIÉ ET FRAGILE

Le massif est caractérisé par les éléments suivants :

- ✓ Un réseau hydrographique très dense avec de nombreux cours d'eau mais des épisodes de sécheresse ayant impacté le massif des Vosges.
- ✓ D'importantes zones naturelles protégées faisant l'objet de mesures de préservation, mais la pression anthropique par l'urbanisation continue dans les vallées et la fréquentation des espaces naturels par les activités de loisirs constitue une des principales menaces sur les espèces et les habitats.
- ✓ Le massif est le territoire le plus boisé de la région Grand Est (69% contre 34% en moyenne dans la région).
- ✓ Un massif exposé aux risques naturels et tout particulièrement aux risques sismiques et d'inondation.
- ✓ La part de surfaces artificialisées est plus importante que celle de l'ensemble des communes de montagnes.

Cette zone est particulièrement sensible aux conséquences du changement climatique, ce qui pourrait avoir de fortes répercussions sur les activités montagnardes (baisse du niveau d'enneigement, forte pression sur la ressource en eau préjudiciable aux milieux naturels et à de nombreuses activités humaines), ce qui doit être anticipé.

Les besoins stratégiques identifiés

- **5.C.1 - Répondre aux enjeux environnementaux et la résilience des territoires :** *Comment évaluer les risques, préserver les ressources et anticiper les conséquences du changement climatique notamment en termes d'activités économiques ? Comment engager une transition énergétique, productive ou alimentaire ? Comment concilier fréquentation et protection des espaces naturels ? Comment engendrer des comportements vertueux ?*
- **5.C.2 - Renforcer l'attractivité du massif des Vosges et encourager une cohésion du territoire :** *Comment améliorer les services, la mobilité, l'emploi, valoriser les aménités pour regagner des habitants ? Comment travailler les relations villes-montagne pour développer des coopérations et des réciprocity socio-économiques fructueuses ? Comment favoriser une attractivité sur les 4 saisons ?*
- **5.C.3 - Soutenir et développer une économie de montagne :** *Comment innover pour et entre les filières traditionnelles du massif ? Comment valoriser des ressources nouvelles propres au massif ? Comment faciliter la transmission d'entreprises constituant parfois de « pépites » méconnues ? Comment développer le tourisme de manière plus ancrée au territoire, moins dépendante du climat et capter la valeur ajoutée d'une fréquentation locale ?*

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique européen</p>	<p>- Annexe D - orientations pour la France en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : La version des orientations pour la France de mars 2019 n'évoque ni le sujet de la spécificité de la montagne, ni la question de l'interrégionalité. Les préoccupations identifiées dans les enjeux restent néanmoins couvertes par les orientations affichées dans le cadre de l'objectif stratégique 1 en matière de croissance et de compétitivité des petites et moyennes entreprises et de l'objectif stratégique 2 en matière de transition énergétique, de changement climatique et de prévention des risques, la protection de la biodiversité, la question de mobilité si elle est reliée à un enjeu de transition énergétique.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<p>Le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif : La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne modifiée par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 prévoit la mise en place d'un schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif. Des conventions interrégionales de Massif actée entre tous les partenaires financiers en constitue une déclinaison de ses orientations en actions.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional et départemental</p>	<p>La convention interrégionale du massif des Vosges (CIMV) engage ses signataires à contribuer au financement des projets s'inscrivant dans le cadre du schéma interrégional de massif. Sur la période 2014-2020, une parité entre l'Etat, les Régions et le bloc des Départements est observé. Dans le cadre du prochain Contrat de Plan Interrégional Etat, Région (CPIER) 2021 – 2027, les acteurs du territoire sont associés à l'actualisation du schéma interrégional de massif et de la CIMV. Le FEDER viendra compléter les financements de la CIMV.</p>

VII. ANNEXE

Contribution régionale Grand Est au Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027 - Document de synthèse

Méthode régionale pour mener la concertation :

- Lancement de la concertation régionale du partenariat (syndicats agricoles, chambres d'agriculture, associations environnementales, départements, PETR, etc) le 11 septembre 2019, dans une démarche associant la Région Grand Est et DRAAF Grand Est. Présentation des projets de règlements de la future PAC et de la démarche d'élaboration du diagnostic. Sollicitation des partenaires pour qu'ils transmettent leurs contributions au diagnostic.
- Remontée des contributions des partenaires attendue pour le 30 septembre 2019
- Structures ayant contribué : *(entre parenthèses : le code utilisé pour désigner les contributeurs dans les fiches annotées)*
 - Contribution commune CRAGE – FRSEA – JA (*CRAGE*),
 - Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (*CIVC*),
 - Confédération Paysanne (*CP*),
 - Contribution commune FRCUMA-CIVAM-TRAME (*FRCUMA*),
 - Interprofession Forêt-Bois Fibois Grand Est (*Fibois*),
 - Alsace Nature (*FNE*),
 - Conseil Départemental de Moselle (*CD57*),
 - Conseil Départemental du Haut-Rhin (*CD68*),
 - PNR Lorraine (*PNR Lorraine*),
 - Pays Barrois (*Pays barrois*),
 - Région Grand Est (*CRGE*),
 - DRAAF Grand Est (*DRAAF*),
 - DREAL Grand Est (*DREAL*),
 - DDT 52, DDT 54 et DDT 68,
 - Coop de France,
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- Examen du projet de contribution par les partenaires agricoles, viticoles et forêt en Comité stratégique de l'agriculture et de la forêt (CSAF) le 24 octobre 2019.

Positionnement agricole et rural de la région Grand Est en France

❖ Description succincte du territoire :

- 6^{ème} région française avec 5,6 millions d'habitants en 2016 ce qui représente 8,4 % de la population nationale (C.01)ⁱ.
- 96 habitants par km² dans la région contre 103 habitants/km² en France
- 4^{ème} région de France métropolitaine avec 57 280 km² (soit 8,5% du territoire national)
- région la plus frontalière de France métropolitaine avec 760 km de frontières
- une géographie contrastée avec une succession de reliefs (Massifs des Vosges et des Ardennes, Plateaux de Langres et de Lorraine, Piémonts alsaciens, Coteaux champenois et plaine de Woëvre et d'Alsace), de nombreux cours d'eau (Rhin, Meuse, Moselle, Marne, Seine...), à la confluence de 2 tendances climatiques, océanique à l'Ouest et continentale à l'Est.
- un PIB régional de 151,9 milliards d'euros en 2015, soit 7 % du PIB de la Franceⁱⁱ.
- 46,2% de la population âgée de plus de 45 ans contre 45,1% en Franceⁱⁱⁱ
- au 1^{er} trimestre 2019 le taux de chômage en Grand Est était de 8,2% contre 8,7% en France métropolitaine^{iv}. En 2017, le taux de chômage des jeunes était de 23,4% contre 22,4% au niveau national avec néanmoins des disparités importantes entre les territoires d'Alsace et de Lorraine d'un côté, et de Champagne-Ardenne de l'autre^v (C07).

❖ Place de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt du Grand Est dans l'économie régionale et nationale^{vi} :

Le Grand Est occupe une place majeure au sein de l'agriculture et de la filière forêt-bois française et ces secteurs d'activités jouent un rôle important dans l'économie régionale. Compte tenu de sa position géographique, de sa situation climatique semi-continentale, et de la diversité de ses situations géo-pédo-climatiques, l'agriculture du Grand Est combine et exacerbe la plupart des enjeux qui peuvent être rencontrés au niveau national :

- Région principalement rurale (démographie faible) (C.03) : la surface agricole utile représente 52,2 % de la surface de la région (C.18), 34 % de la surface est forestière (ce qui représente 12 % de la surface nationale en forêt de production)^{vii} (C.29). Elle comprend également des zones urbaines denses (sillon lorrain, plaine alsacienne) porteuses de fortes attentes sociétales notamment en matière environnemental.
- 4 filières dominantes : grandes cultures, élevage bovin, viticulture, forêt :
 - 1^{ère} région productrice d'orges d'hiver et de printemps (en particulier en orge de brasserie), 2^{ème} pour le blé et le maïs grain, 1^{ère} région productrice de colza, 2^{ème} région productrice de betteraves et de pommes de terre.
 - 6^{ème} région productrice de lait de vache, avec un troupeau bovin total qui représente 8,9 % du troupeau bovin national (8^{ème} région en UGB).

- 4^{ème} région viticole française avec les vignobles champenois et alsaciens, et une diversité de vignobles en Lorraine et Haute-Marne,
 - 4^{ème} région la plus boisée de France, 1^{ère} région en matière d'emploi dans le secteur forestier (55 000 emplois répartis dans 10 000 établissements), 2^{ème} région qui récolte le plus de bois, 3^{ème} région productrice de sciage.
 - 6^{ème} région française en matière d'emploi salarié dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA).
 - 10 % de l'enveloppe totale nationale PAC perçu en Grand Est en 2017 : 870 M€, dont 89 % relevant du 1^{er} pilier (DPB, aides couplées animales et végétales), pour 82 % au niveau national^{viii}.
 - L'agriculture et la viticulture du Grand Est contribuent largement à l'agriculture française, et plus largement (export) : en 2018, la balance commerciale du Grand Est sur les produits agricoles bruts et transformés et les vins, s'élève en valeur à 5 milliards d'euros (dont 3 milliards pour les vins). Exportation principalement vers les pays transfrontaliers dont l'Allemagne, la Belgique, mais aussi vers les Pays-Bas et le Royaume-Uni^{ix}.
 - 5 % des surfaces cultivées sont en agriculture biologique en Grand Est en 2018, avec une progression croissante des surfaces converties depuis 2015 (C.19). Le Bio représente 35 % des surfaces en fruits du Grand Est, 7,2 % des vaches laitières de la région Grand Est^x.
 - Une situation transfrontalière unique : Région possédant la plus longue frontière (760 km), en contact avec quatre pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse), ouvrant sur un large bassin de consommation.
- ❖ Les zones rurales en Grand Est :
- 5 121 communes, dont 52 communes nouvelles^{xi}. Selon la classification INSEE, en 2016, près de 90 % des espaces en Grand-Est sont peu denses (44,7 %) et très peu denses (44,7 %), témoignant ainsi d'un caractère rural marqué (C.04). Par ailleurs, 15,6 % des communes du territoire sont considérées isolées, étant en-dehors des zones d'influence des pôles urbains^{xii}.
 - Une organisation en 10 Départements, 149 EPCI (dont 20 Communautés d'agglomération, 1 Communauté urbaine, 3 Métropoles et 125 Communautés de communes) ; un territoire presque entièrement couvert par des démarches territorialisées avec 31 Pays/PETR, 6 parcs naturels régionaux^{xiii}, 1 parc national et 32 GAL Leader^{xiv}.
 - des disparités marquées sur le territoire. En 2013, plus de 72% des communes et plus de 34% de la population de Champagne – Ardenne et plus de 44% des communes et un peu plus de 13% de la population en Lorraine bénéficient du dispositif national des Zones de revitalisation rurales ; l'Alsace en étant totalement exclue.
 - 645 lieux de visite touristiques payants dans la Région^{xv}.
- ❖ L'environnement et le climat en Grand Est :
- une région particulièrement exposée au changement climatique

- troisième parc d'installations de production d'électricité renouvelable avec la production de 15% de l'électricité renouvelable française^{xvi}
- 1^{ère} région pour la filière biogaz-méthanisation (en nombre d'installations, en puissance installée et en nombre de projets d'injection de biométhane), un potentiel élevé sur cette région fortement agricole.
- le contexte hydrographique de la région recouvre trois bassins versants, le bassin Rhin-Meuse qui couvre 55% du territoire, le bassin Seine-Normandie qui couvre 41% du territoire et le bassin Rhône Méditerranée couvrant 4% de sa surface. La région accueille également 3 des 4 grands lacs réservoirs de la Seine. La nappe phréatique rhénane dans le fossé rhénan (plaine d'Alsace pour la partie française) constitue la plus grande réserve d'eau douce d'Europe^{xvii}.

Spécificités de la région Grand Est : analyse AFOM

❖ Des atouts

Agriculture, viticulture et forêt

- **Importance du secteur viticole** (en particulier Champagne et Alsace : 37 % de la valeur de la production agricole du Grand Est) contribuant à la renommée du territoire.
- Présence de **cultures spéciales, emblématiques de l'identité régionale** : houblon, mirabelles et quetsches, cerises, choux à choucroute, tabac, luzerne, chanvre fibre, plantes médicinales (oeillette), orge de brasserie.
- **La ressource forestière est abondante et variée**, la forêt publique est majoritaire avec 59 % des surfaces du Grand Est, les surfaces en feuillus dominent (79 % de surfaces en feuillus), la récolte de bois d'environ 7 millions de m³/an permet d'alimenter les industries des secteurs bois d'œuvre (17 % des volumes), bois d'industrie (33 % des volumes) et le secteur du bois énergie (2 % des volumes).
- **Zones de Montagne et de piémont** du massif vosgien, avec des conditions d'exploitations porteuses d'une activité agricole :
 - riche en emplois (petites structures avec une forte valorisation en AB ou en ventes directes)
 - ayant un rôle structurant sur le territoire en produisant le « paysage » valorisé par l'activité touristique du massif.
 - permettant une ressource de biodiversité (notamment dans le cadre de dispositifs transfrontaliers).

Zones rurales

- Début 2015, **la Région Grand Est compte 100 000 établissements artisanaux**. 258 000 actifs travaillent dans le secteur de l'artisanat, soit 12 % des actifs de la région, ce qui la place au 10^{ème} rang métropolitain (sur 13). Sur le territoire, l'artisanat représente une part plus importante de l'économie dans les zones peu densément peuplées^{xviii}.

- **Place importante de l'économie sociale et solidaire (ESS)** avec plus de 200 000 emplois en 2015 : une économie présente dans les différents secteurs économiques dont les coopératives agricoles et bancaires. L'ESS représente 10% des établissements et 11,5% des emplois salariés de la Région, la plaçant au 6ème rang national en termes d'emplois ESS^{xix}.
- La diversité des paysages, des terroirs et des activités constitue un **réel potentiel touristique** et permet de structurer différents types de tourisme en zone rurale : agritourisme, œnotourisme, tourisme de mémoire (patrimoine militaire, industriel...) et de culture, nature et montagne (Massifs des Vosges et des Ardennes...), tourisme fluvial et de l'eau, tourisme de loisirs ...
- Avec 18 millions de touristes et 19,7 millions de nuits dont 1/3 de **visiteurs étrangers** et 2/3 de français en 2014 la région est au 3e rang derrière l'Île-de-France et les régions du Sud pour le taux de clientèle étrangère^{xx}. Malgré des disparités importantes, cette capacité d'attirer les touristes étrangers est un atout du territoire.

Environnement et climat

- **Diversité importante des milieux naturels, de la biodiversité et des paysages** renforcée par le fait que la région Grand Est soit au carrefour de l'Europe et à l'intersection de plusieurs grands massifs montagneux, de vastes plateaux calcaires et argilo-marneux et traversée par de grands fleuves. La région Grand Est est concernée par 186 sites inscrits et 163 sites classés^{xxi}.
- Les 6 **Parcs Naturels Régionaux** de la Région Grand Est sont le symbole d'une importante diversité paysagère, culturelle et écologique.
- Les sites **Natura 2000** dans le Grand Est avec 50 Zones de Protection Spéciale (ZPS) (soit environ 8,5 % du territoire) et 191 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (3,9 %) (C.34)

❖ Des contraintes et/ou des faiblesses :

Agriculture, viticulture et forêt

- La région présente une **très grande hétérogénéité pédo-climatique et des potentiels de production très différents** entre les territoires^{xxii} : *plateau du bassin parisien sur craie, plaine d'Alsace sur Loess, plateau du Barois à sols superficiels, plateau lorrain sur sols lourds, zone de piémont et montagne vosgienne...*
- **Importance de la Zone Intermédiaire** (voir ^{xxiii}) qui couvre la moitié du territoire régional, et est caractérisée par :
 - des sols difficiles à travailler et avec des potentiels de rendements limitant,
 - importance des surfaces en prairies (dont plus de 86 % en prairies permanentes),
 - dominante des exploitations de polyculture-élevage (plus de deux sur trois),
 - sensibilité climatique (climat semi-continentale s'accroissant),
 - faible niveau de transformation des productions,

- faiblesse démographique (accentué sur la Zone Intermédiaire en dehors du sillon lorrain).
- **Zones de Montagne et de piémont** du massif vosgien, avec des conditions d'exploitations difficiles et une activité agricole fragilisée par la montée de la prédation « loup ».
- **Grande diversité de taille des exploitations agricoles selon les territoires** : combinant des exploitations de grandes tailles en grandes cultures et polyculture-élevage (tout particulièrement sur la Zone Intermédiaire - lié à des potentiels limités), avec des exploitations de tailles modestes dans le sillon rhénan (ayant un haut niveau de double-activité), ainsi que des exploitations viticoles de taille sensiblement plus faibles par rapport à la moyenne nationale.
- Des **contraintes et des responsabilités particulières sur la gestion des ressources en eau**, liés à la situation en amont de grands bassins versants nationaux (dont le bassin parisien) et internationaux (conventions internationales sur la protection du Rhin, de la Moselle, de la Sarre et de la Meuse). Mais aussi avec la nappe d'Alsace qui est la plus grande nappe d'eau douce d'Europe (partagée avec l'Allemagne), qui est un atout exceptionnel pour l'agriculture et les industries (IAA notamment)
- Une **forte orientation de la production vers l'export** (marchés mondiaux), combiné à un faible niveau de couverture des besoins régionaux en alimentation (faible autonomie du territoire, problèmes logistiques et déficit en petites et moyennes unités de transformation). Sensibilité au niveau logistique lié à l'éloignement des ports et à un contexte de baisse d'étiage estival sur le Rhin en particulier pour le transport par voie fluviale.
- **Des charges de structures importantes** liés aux bâtiments d'élevage (nécessité d'un temps de séjour des animaux en bâtiments plus longs en Grand Est du fait de la pousse de l'herbe plus tardive) et de mécanisation (terres difficiles à travailler).
- Une **structuration puissante de la coopération agricole** bien implantée en région sur les activités de collecte, vente et transformation de gros volumes, mais dont le modèle est remis en cause par les nouvelles attentes sociétales. En parallèle, une **faiblesse relative des approches collectives au niveau local** : la culture de travail en groupe et/ou en réseau qui reste à développer (Le Grand Est compte 10 000 adhérents de CUMA : soit 1 exploitant sur 4, pour 1 sur 2 au niveau national).

Zones rurales

- **Faible attractivité démographique** généralisée des territoires du Grand Est, malgré des disparités. Le solde migratoire est en effet négatif et est l'un des plus faibles de métropole (-0,2 % par an) après ceux d'Île-de-France et des Hauts de France^{xxiii}. L'accroissement de la population est uniquement dû au solde naturel.
- **Diminution de la population** dans les départements à dominante majoritairement rurale (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) ^{xxiv}. Cela se traduit par exemple par une diminution de 0,4% entre 2011 et 2016 pour le massif des Vosges^{xxv}.
- **Niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine** (30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé, action sociale, enseignement, transport, sport-loisirs culture et tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 en 2014) : 90 % des habitants

des communes peu denses sont à moins de 9 minutes des services du panier de services « vie courante » (INSEE) et 70 % dans les communes très peu denses^{xxvi}.

- Un **revenu médian** par unité de consommation s'élevant à 20 417,4€ en 2017 qui, bien que dans la médiane nationale masque d'importants contrastes entre les territoires (le Bas-Rhin se situant par exemple à 21 647€ contre 19 342€ dans la Meuse). Les ménages à faibles revenus sont concentrés dans les territoires les plus ruraux^{xxvii}

Environnement et climat

- **Etat des cours d'eau et des masses d'eau souterraines** : 32 % des cours d'eau du Grand Est en bon ou très bon état écologique contre 43 % au niveau national. 70 % des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre.
- Entre 2006 et 2012, les **territoires artificialisés** ont gagné +2,2 % dans le grand Est (+2,6 national en 6 ans) alors que la population n'a augmenté que de +1,1 % (+3,3 % national en 6 ans), soit un rythme de 1,4 ha/10 000 habitants/an et une consommation moyenne de 4 660 ha/an^{xxviii}.

❖ Des opportunités :

Agriculture, viticulture et forêt

- **Importance des industries agroalimentaires dans la région Grand Est** qui représentent 38 000 emplois salariés en 2015, soit 10 % de l'effectif national. Cette activité (en incluant l'artisanat) contribue à hauteur de 4 % à la valeur ajoutée produite dans le Grand Est (contre 2 % dans l'ensemble de la France métropolitaine)[ⁱ]. De nombreux outils industriels régionaux ont été développés et sont portés par les coopératives. Nécessité de renforcer la deuxième transformation.
- **Une filière forêt-bois complète** : tous les secteurs de la première et de la deuxième transformation du bois (sciage, trituration, papeterie, panneaux, menuiserie, ameublement, construction, énergie...) sont représentés dans la région.
- **Lien recherche / formation et développement pour renforcer la compétitivité des entreprises des filières agricole et forêt-bois** : le Grand Est dispose d'un potentiel unique en France en matière de formation, de recherche et de transfert de technologie, avec la présence d'établissements d'envergure nationale (INRA Grand Est, AgroParisTech Nancy, ENSTIB Épinal, ENSAIA Nancy, IFBM, Agria Grand Est, CRITT Bois, pôles de compétitivité Fibre-Energivie et Agro-Ressources, lycées agricoles...).

Zones rurales

- L'artisanat comporte **des filières d'excellence**, pour certaines uniques en France (cristallerie, bois, ameublement-décoration, textile-tissage, pierre, vannerie, lutherie) avec près de 4 500 professionnels des métiers d'art^{xxix}.
- Tendance en faveur des activités liées au **tourisme vert**, en lien avec ce tourisme le développement du tourisme à vélo avec des équipements adaptés tels que le réseau des voies vertes et des vélo routes, le long du Rhin, des canaux et des vallées fluviales est une opportunité pour la région^{xxx}.

- ce maillage de la région en équipements destinés au vélo, est pensé en coordination avec les pays voisins et propose des continuités transfrontalières locales ou d'ampleur européenne^{xxx1}. C'est un véritable atout en matière de **mobilités douces**.

Environnement et climat

- La création récente du Parc National de forêts au sein duquel sera créé **la plus grande réserve intégrale de France** laissée en libre évolution.
- En raison de sa situation à la croisée de différents facteurs climatiques, géologiques, pédologiques, topographiques et anthropiques, la Région Grand Est présente une **pluralité de milieux naturels contrastés** qui participe à la richesse, floristique et faunistique du territoire. Parmi les plus emblématiques figurent des espaces forestiers de montagne et de plaine, des pelouses calcaires, des vallées alluviales, des marais et tourbières et des prés salés continentaux.
- 1^{ère} région pour la filière **biogaz-méthanisation** (en nombre d'installations, en puissance installée et en nombre de projets d'injection de biométhane), un potentiel élevé sur cette région fortement agricole.

❖ Des menaces :

Agriculture, viticulture et forêt

- **La région Grand Est est l'une des régions françaises les plus impactées par les perturbations dues au changement climatique**, à l'origine de crises majeures durables dans le temps (vagues de chaleur et sécheresse estivale)^{xxxii}
 - les exploitations agricoles ont été éprouvées par les sécheresses 2018 et 2019,
 - les peuplements forestiers sont fortement impactés par le développement des scolytes et plus largement par des attaques sanitaires liées au changement climatique (*Les derniers chiffres annoncés par l'interprofession FIBOIS au 25 septembre 2019 sont ceux issus du reporting de juillet/août 2019 à savoir 1 127 000 m³ de bois scolytés en Grand Est, auxquels il faut ajouter près de 280 000 m³ de sapins scolytés en Grand Est dont les dépérissements sont plus récents et plus localisés sur le sud du massif Vosgien*).
- **Baisse des installations, notamment aidées, en Grand Est** : 1 installation sur 4 aidées (pour 1/3 au niveau national). Vieillesse des chefs d'exploitation avec une baisse de 20 % des exploitants hommes et de 30 % des femmes entre 35 et 49 ans, augmentation de plus de la moitié des hommes entre 60 et 64 ans (entre 2009 et 2014). Taux de renouvellement faible en Grand Est (agrandissement plutôt que reprise). 13 % des exploitants ont plus de 60 ans et plus en 2016 en Grand Est^{xxxiii}.
- **Importants besoins en main d'œuvre**, pour toute filière, qui **n'arrivent pas à être satisfaits** (permanents et saisonniers - très gros bassin de besoin en saisonnier pour la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage), vieillissement des salariés, difficultés à trouver des entreprises de travaux forestiers en capacité d'assurer les volumes de récolte attendus. En parallèle augmentation de la mécanisation, 38 % des salariés sont des

femmes en Grand Est^{xxxiv}. Problèmes de coût du travail et d'attractivité (conjugué avec une meilleure attractivité des pays frontaliers pour les saisonniers).

- Forte sensibilité des revenus des exploitants sur les aides du premier pilier de la PAC, et donc fortement impactés par les transferts vers le second pilier.
- **Très forte pression du gibier :**
 - **sur le renouvellement des peuplements et la gestion durable des forêts :** le PRFB (programme régional de la forêt et du bois 2018-2027) met l'accent sur le rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique pour le renouvellement des peuplements et une sylviculture dynamique et multifonctionnelle nécessaire pour l'atteinte de l'objectif de mobilisation de 1,8 million de m³/an de bois supplémentaire d'ici 10 ans.
 - sur l'agriculture (dégâts de gibier en plaine et sur prairies), notamment en montagne.
- Augmentation de la pression des **grands prédateurs**, en particulier sur les élevages de montagne.

Zones rurales

- Entre 2009 et 2014, **l'artisanat en Grand Est a perdu 15 700 emplois**, soit une baisse de 5,7 %^{xxxv}.
- La **densité médicale** du 1^e janvier 2016 s'établit à 281,1 médecins pour 100 000 habitants contre 284,4 pour 100 000 habitants au niveau national. Des disparités territoriales importantes en termes de densité médicale existent, les territoires les mieux dotés étant les départements où se trouvent les facultés de médecine. 30% des médecins généralistes du Grand Est à la retraite dans les prochaines années^{xxxvi}.
- Les **revenus captés** dans les territoires ruraux du Grand Est sont insuffisamment consommés et réinjectés dans l'économie locale, principalement à cause du déficit de coordination des systèmes d'acteurs locaux^{xxxvii}.
- La région connaît une **accélération de son vieillissement**. Il y a en moyenne 83 seniors (65 ans ou plus) pour 100 jeunes (moins de 20 ans) dans la région en 2017, soit 12 de plus qu'en 2012^{xxxviii}.

Environnement et climat

- **Etat des cours d'eau et des masses d'eau souterraines :** des masses d'eau régionales risquent de ne pas atteindre le niveau de qualité requis d'ici 2021^{xxxix}, posant un double enjeu d'une part de santé publique et d'alimentation en eau et d'autre part de préservation de la qualité des milieux aquatiques pour la biodiversité et ses services rendus
- **Changement climatique est déjà perceptible** en Grand Est avec une hausse des cumuls annuels de précipitation notamment en automne et des périodes de sécheresses estivales^{xl}. Les records de température possibles pourraient s'élever à plus de 55°C dans

la région dès 2050^{xli}. D'ici à 2100, la température moyenne pourrait augmenter de 3,5°C, la neige pourrait être quasi absente sur les Vosges. Une augmentation mécanique de la température des cours d'eau pourrait réduire l'espérance de vie de certaines espèces^{xlii}.

Enjeux régionaux auxquels le PSN doit permettre de répondre

- ❖ Engager et accompagner la transition des systèmes de productions agricoles et de leurs filières en vue de l'adaptation au changement climatique :
 - Générer de la **diversification** dans les productions et les activités des exploitations et des filières (jusqu'à la deuxième transformation pour l'industrie agro-alimentaire), avec un objectif d'augmentation importante de l'approvisionnement local (régional et inter-régional) et de structuration de la filière pour gagner en autonomie et en résilience par rapport à l'évolution des marchés mondiaux.
 - Surmonter la sensibilité régionale particulière sur la disponibilité en eau en période estivale (toutes cultures, prairies et forêt) avec un focus sur les productions viticoles essentielles à l'économie régionale.
 - Favoriser le développement ou le maintien de **systèmes bénéfiques** (bas niveau d'impacts) vis-à-vis de la qualité des eaux dans les zones à enjeux (captages AEP, zone d'alimentation future).
 - Traiter les différentes valeurs patrimoniale, économique et sociale de l'arbre dans les exploitations et les paysages (en encourageant notamment l'agro-foresterie).
 - Poursuivre les efforts d'**innovation** (technologique, organisationnel, technique, pratiques culturelles...) pour accompagner l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des systèmes de production et des filières agricoles et forestières, et pour s'inscrire dans une économie circulaire sur le cycle du carbone, en vue d'une agriculture bas-carbone.
 - Développer la formation, le conseil et l'accompagnement pour la **transition** des exploitations agricoles et forestières et notamment par des approches collectives. Favoriser le transfert d'innovation entre la recherche et les structures de développement.
- ❖ Renforcer la résilience économique des structures agricoles et forestières afin de permettre à chaque exploitant de dégager un revenu durable :
 - Régénérer le développement agricole et rural de la **Zone Intermédiaire** autour de la polyculture-élevage notamment en retrouvant des modèles viables (à la fois au niveau économique, social, sociétal, etc...)
 - Créer de la valeur ajoutée en région en :
 - accompagnant et développant les initiatives de **valorisation des productions** (au niveau des exploitations et des filières), poursuivre l'adaptation des industries agroalimentaires et des exploitations agricoles transformant et commercialisant leurs produits aux nouvelles attentes des marchés (*différenciation des produits, production locale, produits bio-sourcés, énergies renouvelables ...*) tout en veillant à la qualité et à la sécurité alimentaire de l'amont à l'aval,

- diminuant les charges au niveau des exploitations et des entreprises de travaux forestiers, notamment en mécanisation.
 - L'exposition particulière du Grand Est sur le plan climatique et géographique amène à un regard particulier sur les **dispositifs assurantiels** qui soient adaptés aux systèmes et aux aléas attendus
- ❖ Mobiliser l'agriculture et la forêt dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :
- Appuyer le développement de la **bio-économie**, en particulier en terme organisationnel (filières à différentes échelles et transversales : production d'énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, chimie verte, économie circulaire ...).
 - Dynamiser et mieux structurer la **filière forêt-bois** (valorisation des bois) en Grand Est et susciter de nouvelles dynamiques d'action collective, pour :
 - Valoriser le bois localement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) et notamment le bois de feuillus : maintenir et développer les entreprises régionales de la filière, contribuer au développement de la bioéconomie et notamment de la construction « bois ».
 - Rechercher l'**équilibre sylvo-cynégétique** pour concilier la présence du gibier et le renouvellement des peuplements forestiers.
- ❖ Assurer le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers et répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée de ces secteurs :
- En restaurant l'**attractivité** des métiers de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à travers une sécurisation des revenus et des systèmes de productions socialement favorisés pour leurs aménités environnementales (sur le climat, la biodiversité, la qualité des eaux, ...).
 - En renforçant le parcours à l'**installation** en termes de formations courtes et stages en entreprises (notamment à l'étranger compte tenu de la situation transfrontalière) afin d'améliorer les compétences et permettre d'envisager des systèmes de production plus diversifiés et plus connectés aux attentes sociétales et de marché.
- ❖ Maintenir et développer l'économie et les services de proximité qui jouent un rôle clé dans l'équilibre des territoires ruraux et dans le maintien d'un lien social
- En expérimentant et développant de **nouveaux modèles économiques adaptés aux contraintes des zones peu denses** (faiblesse des zones de chalandises, ...) à travers les partenariats public-privés, la mutualisation de services et l'économie sociale et solidaire.
 - En favorisant le **maintien et le développement d'une offre de services** répondant aux besoins prioritaires des habitants et adaptée aux caractéristiques de la ruralité.
 - En soutenant les **potentiels touristiques, culturels** (gastronomie et vin, mémoire...), **naturels** (nature et montagne ...) **et de loisirs** des territoires afin de promouvoir leur

attractivité résidentielle, de dynamiser les secteurs d'activité présents et d'apporter un surplus d'activité à l'économie de proximité.

- En favorisant le maintien et le développement des **filières artisanales**
 - **Accompagner les territoires dans leur développement** notamment pour mettre en réseau les acteurs publics/privés, pour mobiliser leur capacité à innover et expérimenter, pour développer des outils de coopération pertinents et adaptés et pour concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies de développement local.
- ❖ Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire et accompagner l'adaptation au changement climatique
- En prenant en compte les **problématiques d'énergie et de mobilité** et en développant une **culture de l'adaptation au changement climatique** fondée sur une meilleure connaissance des risques et des stratégies mobilisant l'ensemble des acteurs et des territoires en fonction de leurs spécificités, potentiels et capacités d'innovation
 - En incitant les territoires à s'inscrire dans une **logique territoriale d'économie circulaire**, de gestion des déchets et de préservation des ressources naturelles.
 - En soutenant la préservation, la reconstitution et la valorisation du **patrimoine naturel**.

Identification des besoins de la région Grand Est

- ❖ Pour la transition des systèmes de productions et l'adaptation au changement climatique :
1. Favoriser la transition des exploitations agricoles, et des filières agricoles **avec des outils efficaces en termes de transformation des systèmes**, et adaptés aux contextes et enjeux régionaux. (OS D, OS E, OS F, OS I)
 2. **Développer les cultures protéiques** pour renforcer l'autonomie (azotée et fourragères), l'adaptation au changement climatique, les aménités environnementales (sols, réduction des émissions de GES et biodiversité) et les nouvelles demandes alimentaires. (OS B, OS D, OS E, OS I)
 3. Favoriser des investissements répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux, notamment à travers les projets collectifs ou les organisations collectives :
 - soutenir les investissements en agriculture (modernisation, bâtiments, équipements liés à l'évolution des pratiques, etc.), (OS A, OS B)
 - soutenir les investissements en forêt (desserte forestière, renouvellement et amélioration des peuplements forestiers...) et accompagner les propriétaires forestiers par des actions d'animation, de conseil et de coopération. (OS B)

4. Soutenir l'accompagnement et l'animation locale pour la transition agro-écologique des exploitations, notamment à travers les différentes formes d'organisations collectives des agriculteurs. (OS E, OS I)

❖ Pour la résilience économique des exploitations :

5. Prendre en compte et compenser des contraintes naturelles des exploitations agricoles des territoires : ZI, ZDS, montagne, zone de piémont. (OS A)
6. Soutenir les productions en fortes difficultés, en particulier l'élevage et le modèle de polyculture-élevage, et accompagner l'adaptation des systèmes d'élevage pour renforcer leur résilience économique, climatique et leur insertion dans les territoires. (OS A, OS D, OS E, OS F)
7. Soutenir la diversification pour les exploitations et les filières et favoriser la structuration des filières (jusqu'à la deuxième transformation agro-alimentaire) pour répondre aux attentes sociétales et aux marchés émergents. (OS C, OS I majoritairement aussi mentionné dans OS D, OSE, OS F)
8. Mettre en place des dispositifs assurantiels adaptés au contexte et à la sensibilité particulière du Grand Est. (OS A, OSD)
9. Développer des outils et des processus de mise en œuvre de la PAC clairs, accessibles et adaptés aux agriculteurs (OS H, OS T).

❖ Pour la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :

10. Favoriser le maintien des prairies et encourager les pratiques culturales permettant d'augmenter le stockage du carbone dans les sols. (OS D, OS E, OS F)
11. Valoriser les capacités de stockage de CO₂ de la forêt et du bois avec la construction bois et la prise en compte du bois énergie dans la transition énergétique. (OS D, OS H)
12. Assurer le renouvellement des peuplements forestiers avec la nécessité de prendre en compte (OSB) :
 - l'enjeu de l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique,
 - l'adaptation au changement climatique,
 - les crises sanitaires qui touchent les forêts du Grand Est (scolytes de l'épicéa et du sapin, dépérissements du chêne et du hêtre, chalarose du frêne...).

❖ Pour le renouvellement des générations :

13. Assurer le renouvellement des générations en suscitant l'installation des jeunes à l'aide de nouveaux dispositifs d'installation et en développant des dispositifs pour favoriser la transmission. Permettre un meilleur accès des femmes. (OS G)
14. Pour le secteur forestier, soutenir la création/renouvellement des entreprises de la filière forêt-bois ainsi que le développement et l'innovation des entreprises (en particulier les

entreprises de travaux forestiers identifiées comme le maillon faible de la filière). (OS B, OS G)

15. Développer l'attractivité des formations et des métiers des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois. (OT)

16. Communiquer sur l'acceptabilité des pratiques et projets agricoles et forestiers (coupes dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts, gestion durable, méthanisation...). (OS E, OS I)

❖ De manière transversale aux besoins pour l'agriculture, la viticulture et la forêt :

17. Susciter et soutenir la recherche, l'innovation (aussi bien descendante qu'ascendante), et le développement, pour des systèmes de productions, des filières et des territoires adaptés au changement climatique, durables et résilients sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. (OS A, OS B, OS D, OS E, OS H, OS I, OT)

❖ Pour le développement local des territoires :

18. Soutenir les stratégies et projets en matière de maintien / développement de l'offre de services, de l'économie de proximité, des filières artisanales et en matière de valorisation / promotion du tourisme et du patrimoine culturel et naturel en zone rurale. (OS E, OS F, OS G, OS H)

19. Soutenir les projets visant à trouver des solutions aux contraintes économiques des zones peu denses et aux contraintes environnementales, en expérimentant de nouveaux modèles économiques adaptés, notamment à travers les partenariats public-privés, la mutualisation de services et/ou l'économie sociale et solidaire. (OS E, OS F, OS G, OS H, OT)

20. Soutenir la capacité des territoires ruraux à disposer des compétences en termes de connaissances, d'expertises, d'ingénierie de projets et à développer des stratégies de développement territorial favorisant l'innovation et la créativité sur les territoires. (OS H, OT)

21. De manière transversale, renforcer la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement territorial durables et concertées à l'échelle des territoires de projets. (OS H)

❖ Pour la préservation de l'environnement ainsi que l'adaptation au changement climatique et son atténuation :

22. Soutenir les projets de restauration, préservation et valorisation des milieux naturels et des ressources naturelles. (OS E, OS F)

23. Prendre en compte la protection des zones humides et des sols en forêts en particulier pour ce qui concerne les travaux sylvicoles et la récolte du bois. (OS E, OS F)

24. Soutenir les démarches et les projets visant l'adaptation au changement climatique et son atténuation. (OS D, OS H)

B13-Renouveaulement des générations et installation des jeunes							X			
B14-Création, renouvellement des entreprises de la filière forêt-bois et développement de l'innovation des entreprises		X					X			
B15-Attractivité des formations et des métiers des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois							X			X
B16-Acceptabilité des pratiques et projets agricoles et forestiers					X				X	
B17-Recherche, innovation, développement (agriculture, forêt et territoires)	X	X		X	X			X	X	X
B18-Stratégies et projets pour le maintien et le développement des services, de l'économie de proximité, des filières artisanales, du tourisme, du patrimoine naturel et culturel					X	X	X	X		
B19-Projets solutions aux contraintes économiques des zones peu denses et aux contraintes environnementales					X	X	X	X		X
B20-Capacité des territoires ruraux à disposer des compétences, ingénierie, développer des stratégies de développement territorial								X		X
B21-Stratégies de développement territorial durables								X		
B22-Milieus naturels et ressources naturelles					X	X				
B23-Protection zones humides et sols en forêt					X	X				



Vos correspondants pour cette mission

Delphine PAUMELLE

Delphine.paumelle@orange.fr

06.21.67.24.63

09-27.27.09.00

Philippe KOUASSIVI

kouassivi@teriteo.fr

06.81.17.67.55

09.86.69.47.00

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/observatoire-national-sur-les-impacts-du-rechauffement-climatique-energie>

xxxiii Source MSA

xxxiv Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole – Année 2016

xxxv <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3284591#titre-bloc-17>

xxxvi [SRADDET](#) « Diagnostic territorial du Grand Est » p. 53

xxxvii OPCONSEIL (2017) « Rapport : Le fonctionnement socio-économique des communautés de la région Grand Est »

xxxviii [SRADDET](#) « Diagnostic territorial du Grand Est » p. 39

xxxix [SRADDET](#), « [Annexe 6](#) : Diagnostic Thématique –Eau » p40

xl [SRADDET](#), « [Annexe 4](#) – Diagnostic Thématique – Climat air énergie » p73

xli Bador *et al.* (2017), *Environmental Research Letters*

xlii Rapport CIPR n°209 (2013) « Présentation de l'évolution des températures de l'eau du Rhin sur la base de températures mesurées et validées de 1978 à 2011 »

